

Notre
choix est
clair.

Notre
choix est
vert.

Hydro-Québec produit, transporte et distribue de l'électricité. Son unique actionnaire est le gouvernement du Québec. Exploitant essentiellement des énergies renouvelables, et plus particulièrement l'hydroélectricité, elle soutient le développement de la filière éolienne par ses achats auprès de producteurs privés. Elle fait aussi de la recherche-développement dans le domaine de l'énergie, y compris l'efficacité énergétique. L'entreprise compte quatre divisions :

Hydro-Québec Production produit de l'électricité pour le marché québécois. Lorsque le contexte s'y prête, elle commercialise ses surplus sur les marchés hors Québec, où elle effectue également des transactions d'arbitrage et d'achat-revente.

Hydro-Québec TransÉnergie exploite le réseau de transport d'électricité le plus étendu d'Amérique du Nord pour le bénéfice de clients au Québec et hors Québec.

Hydro-Québec Distribution assure aux Québécois un approvisionnement fiable en électricité. Pour répondre aux besoins au-delà du volume d'électricité patrimoniale qu'Hydro-Québec Production doit lui fournir à prix fixe, elle s'approvisionne principalement par appels d'offres. La division multiplie les initiatives en faveur d'une utilisation efficace de l'électricité.

Hydro-Québec Équipement et la Société d'énergie de la Baie James, filiale d'Hydro-Québec, sont les maîtres d'œuvre des projets de construction d'Hydro-Québec Production et d'Hydro-Québec TransÉnergie.

SOMMAIRE

- 2 Hydro-Québec en un coup d'œil
- 5 Message du président du Conseil d'administration
- 6 Message du président-directeur général

Revue de l'année

- 8 Hydro-Québec Production
- 14 Hydro-Québec TransÉnergie
- 20 Hydro-Québec Distribution
- 28 Hydro-Québec Équipement
- 34 Cession d'actifs à l'étranger
- 35 La force de l'innovation technologique
- 38 Des choix d'entreprise, des résultats collectifs

Revue financière

- 49 Analyse par la Direction
- 71 États financiers consolidés
- 94 Rétrospective quinquennale
- 97 Données financières trimestrielles consolidées

Administration de l'entreprise

- 98 Direction
- 99 Conseil d'administration
- 100 Gouvernance
- 102 Rapport d'activité du Conseil d'administration et de ses comités
- 104 Code d'éthique et de déontologie des administrateurs, des dirigeants et des contrôleurs d'Hydro-Québec
- 108 Équipements de production et de transport
- 109 Grands équipements (carte)

En couverture
L'aménagement de la Toulnostouc

Notre
choix est
clair.

Notre
choix est
vert.

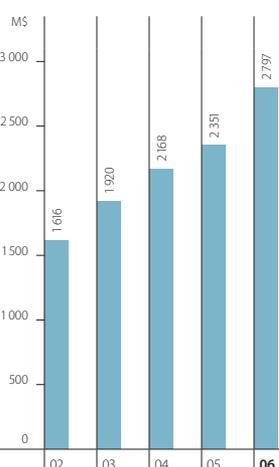
Hydro-Québec compte sur son parc d'installations hydroélectriques pour produire des milliards de kilowattheures par année sans compromettre la pérennité de la ressource. Nous poursuivons le développement du potentiel hydroélectrique du Québec afin de répondre à la croissance de la demande, mais aussi pour que les générations futures puissent continuer à s'approvisionner en électricité dans le respect de l'environnement. Notre engagement en faveur du développement durable s'exprime également par nos programmes d'efficacité énergétique, nos achats d'énergie éolienne et nos innovations technologiques, ainsi que par de petits gestes de tous les jours que nous intégrons à nos pratiques.

Hydro-Québec en un coup d'œil

	2006	2005
Résultats et dividendes (M\$)		
Produits	11 161	10 888
Bénéfice d'exploitation	5 009	4 538
Bénéfice provenant des activités poursuivies	2 797	2 351
Bénéfice (perte) provenant des activités abandonnées	944	(99)
Bénéfice net	3 741	2 252
Dividendes déclarés	2 342	1 126
Bilans (M\$)		
Actif total	63 248	60 432
Actifs destinés à la vente	42	2 311
Dette à long terme, y compris la tranche à moins d'un an	35 491	34 427
Passifs liés aux actifs destinés à la vente	8	1 385
Avoir de l'actionnaire	18 840	17 376
Flux de trésorerie (M\$)		
Activités d'exploitation	4 006	4 401
Activités d'investissement	(4 276)	(3 650)
Activités de financement	183	(856)
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	52	101
Trésorerie et équivalents de trésorerie	57	92
Ratios (%)		
Rendement de l'avoir propre	20,7	13,4
Taux moyen du coût de la dette	7,9	7,6
Marge bénéficiaire provenant des activités poursuivies	25,1	21,6
Taux de capitalisation	36,1	34,2
Taux d'autofinancement	86,5	58,6

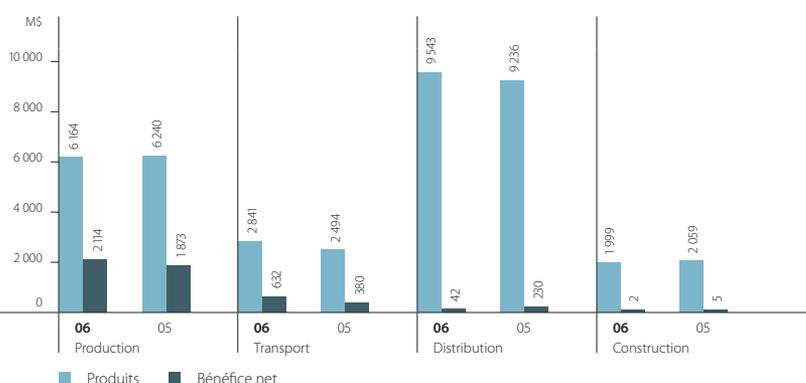
Note : Certaines données comparatives ont été reclassées en fonction de la présentation de 2006.

Bénéfice provenant des activités poursuivies

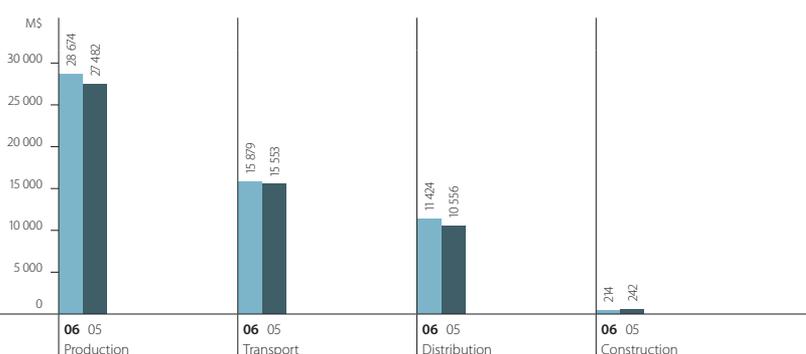


Le bénéfice provenant des activités poursuivies a atteint 2,8 G\$, soit 446 M\$ de plus qu'en 2005. Cette hausse découle surtout de la constatation d'un gain de change sur des dettes et des swaps en dollars américains.

Produits et bénéfice net par secteurs



Actifs totaux par secteurs



Note : Certaines données comparatives ont été reclassées en fonction de la présentation de 2006.

	2006	2005	2004	2003	2002
Clientèle et ventes					
Nombre total d'abonnements au Québec	3 815 126	3 752 510	3 701 275	3 644 463	3 596 542
Ventes d'électricité au Québec (TWh)	167,3	169,2	165,9	167,1	158,6
Ventes d'électricité hors Québec (TWh)	14,5	15,3	14,4	15,8	54,2
Effectif^a					
Permanent au 31 décembre	19 116	19 009	18 835	18 317	18 025
Temporaire (moyenne annuelle)	3 799	3 577	3 567	3 596	3 632
Installations					
Nombre de centrales hydroélectriques	55	54	53	52	51
Puissance installée totale (MW) ^b	35 315	34 571	33 892	33 616	32 661
Besoins québécois de puissance à la pointe (MW) ^c	36 251	33 636	34 956	36 268	34 989
Lignes aériennes et souterraines					
Transport (km)	32 826	32 544	32 487	32 434	32 314
Distribution (km) ^d	108 883	108 344	107 423	106 568	105 871
Nombre de postes de transport	508	505	506	506	505
Production et achats d'énergie					
Énergies renouvelables (GWh)	182 423	183 399	175 704	180 556	183 304
Énergies de tous types (GWh)	194 280	192 862	188 269	191 841	191 491
Proportion d'énergies renouvelables (%)	94	95	93	94	96

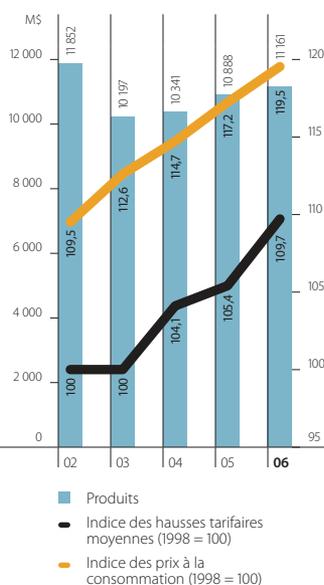
a) À l'exclusion du personnel des filiales et des coentreprises.

b) Hydro-Québec dispose également de la quasi-totalité de la production de la centrale des Churchill Falls (5 428 MW). De plus, elle achète toute la production de six parcs éoliens appartenant à des producteurs privés, d'une puissance installée totale de 320 MW. Elle a aussi accès à 1 206 MW en vertu d'ententes avec d'autres fournisseurs privés.

c) Besoins pour l'hiver débutant en décembre, y compris la puissance interruptible.

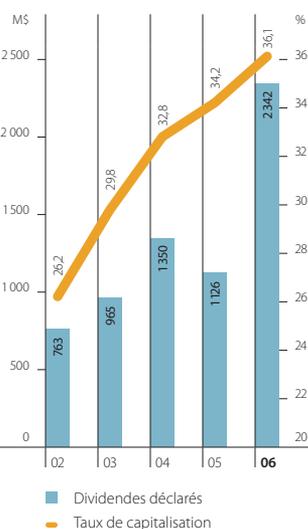
d) Ces données comprennent les réseaux autonomes, mais excluent les réseaux privés, les lignes en construction et le réseau à 44 kV (transport).

Produits, indice des hausses tarifaires moyennes et indice des prix à la consommation



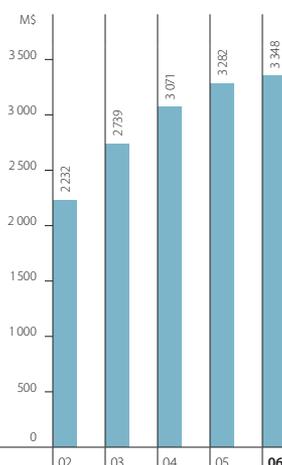
Les produits ont totalisé 11,2 G\$, en hausse de 2,5 % par rapport à 2005. Cette progression résulte principalement de la constatation d'un gain de change sur des dettes et des swaps en dollars américains. Les produits des ventes d'électricité ont augmenté de 281 M\$ au Québec et ont diminué de 315 M\$ sur les marchés hors Québec.

Dividendes déclarés et taux de capitalisation



Les dividendes déclarés s'élevaient à 2 342 M\$. Ce dixième versement consécutif, le plus important à ce jour, portera à plus de 8,7 G\$ le total des dividendes versés à notre actionnaire depuis 1998.

Investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels



Les fonds générés par l'exploitation ont atteint 4,0 G\$. Combinés aux produits générés par la vente de nos participations à l'étranger (plus de 2 G\$), ces fonds ont notamment permis de financer une part importante de nos investissements (3,3 G\$) et de verser les dividendes déclarés pour 2005 (1 126 M\$).

Une performance solide

En 2006, Hydro-Québec a poursuivi l'amélioration de sa performance financière, ce qui atteste la rigueur de sa gestion et l'engagement de ses employés. Les résultats obtenus, qui découlent à la fois des activités de base de l'entreprise et de sa décision de valoriser ses actifs à l'international, nous permettront de verser des dividendes records à notre actionnaire.

Tout au long de l'année, le Conseil d'administration s'est assuré qu'Hydro-Québec relève les défis associés à son développement et à son rôle économique au Québec. Il a notamment approuvé le *Plan stratégique 2006-2010* et suivi de près la situation financière, la gestion des risques, les investissements en infrastructures et l'évolution technologique de l'entreprise, de même que la cession de ses actifs à l'étranger. Il s'est également penché sur des dossiers ayant trait à la relève ainsi qu'à la formation, à la mobilisation et à la rémunération du personnel.

Le Conseil a pris acte des exigences de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et modifiant diverses dispositions législatives*, que le gouvernement du Québec a adoptée en décembre. L'essentiel de ses pratiques actuelles va dans le sens de cette loi, comme en témoignent le non-cumul des fonctions de président du Conseil et de président-directeur général, les attributions des comités de vérification, des ressources humaines et d'environnement et de régie d'entreprise ainsi que les exigences du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs, des dirigeants et des contrôleurs d'Hydro-Québec*.

Le Conseil d'Hydro-Québec est composé de gens expérimentés provenant d'horizons divers qui conseillent et soutiennent l'entreprise dans le choix et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques. Tous font preuve d'une motivation et d'un dévouement exemplaires, et je les remercie de leur précieuse contribution. En 2006, nous avons eu le regret de perdre l'un de nos membres chevronnés, monsieur Yvon Lamontagne, président du Comité de vérification, qui est décédé en mars. Je tiens par ailleurs à exprimer ma reconnaissance à messieurs Michel Noël de Tilly et Régis Labeaume, qui ont quitté le Conseil durant l'année. Nous avons également accueilli deux nouvelles administratrices, mesdames Anik Brochu et Hélène F. Fortin, qui nous feront profiter de leurs expertises.

Le président du Conseil d'administration,



Michael L. Turcotte

« Le Conseil a suivi de près les efforts déployés par la Direction et par l'ensemble du personnel pour maintenir Hydro-Québec sur la voie de la prospérité. »

Michael L. Turcotte



Des résultats éloquentes

En 2006, le bénéfice net a atteint un nouveau sommet, s'établissant à 3,74 G\$. Le bénéfice provenant des activités poursuivies s'est chiffré à 2,80 G\$, comparativement à 2,35 G\$ en 2005, soit une hausse de 19 %. Grâce à la cession de la quasi-totalité de nos actifs à l'étranger, nous avons également dégagé un bénéfice provenant des activités abandonnées de 944 M\$. Ces résultats nous permettront de verser des dividendes de 2,34 G\$ à notre actionnaire, le gouvernement du Québec. Il s'agira des dividendes les plus importants que nous lui aurons versés à ce jour.

Le développement durable au cœur de notre action

Ayant intégré la notion de développement durable à l'ensemble de ses activités, Hydro-Québec contribue au mieux-être collectif par ses valeurs, ses politiques et ses pratiques quotidiennes. En septembre 2006, nous avons témoigné de cet engagement en commission parlementaire et expliqué comment les trois grandes orientations qui sous-tendent notre *Plan stratégique 2006-2010* guideront notre action au cours des prochaines années. Essentiellement, nous misons sur l'efficacité énergétique, l'innovation technologique et le développement complémentaire de l'hydroélectricité et de l'éolien pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et préparer l'avenir.

La poursuite du développement du potentiel hydroélectrique

En 2006, la centrale de l'Eastmain-1 (480 MW) a été mise en service avec plusieurs mois d'avance sur le calendrier, et les travaux de construction des centrales de la Péribonka, Mercier, de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs ont progressé. De plus, nous avons reçu le feu vert des autorités provinciales et fédérales pour la réalisation du projet de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert. Lancé officiellement le 11 janvier 2007, ce « projet de la décennie », qui ajoutera 893 MW à notre parc, nous procurera 8,5 TWh d'électricité par année à un coût extrêmement compétitif.

La contribution de l'énergie éolienne

Par suite des contrats qu'Hydro-Québec Distribution a signés avec des producteurs privés en 2005 pour la fourniture de 990 MW d'énergie éolienne, nous avons entrepris la mise à niveau du réseau de transport afin d'intégrer cette nouvelle filière et d'en maximiser la contribution. Ces travaux nous ont permis de raccorder le parc éolien de Baie-des-Sables, qui nous a livré ses premiers mégawattheures en novembre.

Des programmes qui gagnent en popularité

Nos programmes d'efficacité énergétique mobilisent un nombre grandissant de clients. En 2006, nous avons intensifié nos efforts dans ce domaine, et la réponse favorable de toutes nos clientèles s'est traduite par des économies d'énergie de 643 GWh, ce qui nous a permis de dépasser nos prévisions pour une deuxième année de suite. Aussi avons-nous décidé de faire passer notre objectif d'économies de 4,1 à 4,7 TWh pour 2010, et à 8 TWh à l'horizon 2015. Chaque kilowattheure économisé représente un gain tant pour l'environnement que pour nos clients.

Des investissements majeurs dans le transport de l'électricité

Le réseau de transport d'Hydro-Québec est en évolution constante. En font foi les investissements de 882 M\$ que nous avons consacrés au déploiement de technologies de pointe, au raccordement des centrales de l'Eastmain-1, de la Péribonka et de Bécancour (TransCanada Energy), notamment, ainsi qu'à la pérennisation des installations. Nos efforts portent des fruits puisque nous avons obtenu douze mentions d'excellence au terme d'un audit réalisé en 2006 par le North American Electric Reliability Council. Cette reconnaissance est venue confirmer que notre réseau avait atteint un niveau de fiabilité remarquable.

De saines relations du travail

En 2006, nous avons signé une nouvelle convention collective avec le Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec et avons actualisé les clauses salariales de six autres conventions. Ainsi, la prestation de tous les employés syndiqués d'Hydro-Québec est maintenant encadrée par un contrat de travail en bonne et due forme. Cette avancée nous garantit une stabilité qui contribuera grandement à l'atteinte de nos objectifs à long terme.

De nombreux chantiers

Au cours de l'année, Hydro-Québec Équipement et la Société d'énergie de la Baie James ont mené de front 166 études et projets liés à la construction, à la réfection et au rééquipement de centrales. À cela s'ajoutent près de 1 000 projets touchant le réseau de transport, réalisés par Hydro-Québec Équipement. Au total, le volume d'activité de ces deux entités s'est chiffré à 1 999 M\$. La conduite rigoureuse des travaux a permis de devancer la date de mise en service de plusieurs équipements.

L'innovation technologique au service de la performance

La performance de nos installations est conditionnée par le développement et l'intégration de nouvelles technologies. Suivant des mandats qui lui ont été confiés par le producteur, le transporteur et le distributeur, l'Institut de recherche d'Hydro-Québec a œuvré à plus d'une centaine de projets d'innovation en 2006.

Les acteurs de notre succès

En 2006, la montée en puissance de notre parc de production nous a permis d'accroître notre marge de manœuvre. Grâce à une performance remarquable qu'elle doit au travail assidu des femmes et des hommes d'énergie à son emploi, Hydro-Québec affiche une belle rentabilité et s'affirme comme l'un des fleurons de l'économie québécoise.

Pour terminer, nous tenons à remercier les membres du Conseil d'administration de faire bénéficier l'entreprise de leur expérience et de leurs compétences précieuses.

Le président-directeur général,



Thierry Vandal

« Le développement durable guide nos orientations stratégiques et nos actions de tous les jours. »

Thierry Vandal





La centrale de l'Eastmain-1, inaugurée en décembre, ajoute 480 MW à notre capacité de production. Disponibles en tout temps, ces mégawatts contribuent à la sécurité de l'approvisionnement en électricité. La réalisation de ce projet s'inscrit dans la poursuite du développement du potentiel hydroélectrique du Québec.

Un engagement durable en faveur de l'hydroélectricité

De nouveau en 2006, Hydro-Québec Production a pu compter sur la compétence et la mobilisation de tous ses effectifs et partenaires pour mener à bien un grand nombre de projets dans le domaine de la production hydroélectrique. Mentionnons d'abord la mise en service de la centrale de l'Eastmain-1 qui a été réalisée beaucoup plus tôt que prévu, à un coût de 2,3 G\$. Notons ensuite les audiences publiques sur le projet de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert, qui ont exigé des efforts soutenus de la part de tous ceux et celles qui y ont participé. Grâce à leur travail et à celui des centaines de personnes qui ont collaboré aux études préalables, le Comité provincial d'examen et la Commission fédérale d'évaluation environnementale ont recommandé aux autorités compétentes d'approuver ce projet d'envergure.

Par ailleurs, désireux de prolonger la durée de vie de certaines centrales et d'en accroître le rendement, nous avons effectué des travaux de réhabilitation d'une valeur totale de 441 M\$. Nos programmes d'entretien et de maintenance périodiques ont également contribué à la réalisation de nos objectifs de production. Durant l'année, nous avons en outre géré avec rigueur nos stocks énergétiques de manière à en faire un usage optimal tout en respectant nos engagements contractuels. Sur le plan financier, nous avons inscrit des produits de 6,2 G\$, et nos investissements ont atteint 1,6 G\$.



« L'engagement et le savoir-faire de nos employés sont au cœur de notre succès. »

Richard Cacchione
Président d'Hydro-Québec Production

NOTRE MISSION

Hydro-Québec Production produit de l'électricité pour approvisionner le marché québécois et commercialise ses surplus sur les marchés hors Québec. Elle offre également à Hydro-Québec Distribution des services d'équilibrage éolien qui ont pour but de compenser les fluctuations de la production éolienne et d'ainsi faciliter l'intégration de cette filière au réseau d'Hydro-Québec.

NOS INSTALLATIONS

Notre parc de production compte 54 centrales hydroélectriques, une centrale nucléaire, quatre autres centrales thermiques et un parc éolien. Il a une puissance installée de 35 GW et représente un actif de 25 G\$. Nos aménagements comprennent également 26 grands réservoirs d'une capacité de stockage de 175 TWh, auxquels s'ajoutent plus de 570 barrages et ouvrages régulateurs.

NOS ACTIVITÉS

Nous livrons à Hydro-Québec Distribution un volume maximal d'électricité patrimoniale de 165 TWh par année, à un prix moyen de 2,79 ¢/kWh. Au-delà de ce volume, nous vendons notre production au Québec ou hors Québec dans un contexte de libre concurrence, en réponse à des appels d'offres ou sur les marchés à court terme.

2006 EN CHIFFRES

Produits	6,2 G\$
Bénéfice net	2,1 G\$
Clients (% des produits des ventes d'électricité)	
Hydro-Québec Distribution	80 %
Autres	20 %
Volume des ventes	
Hydro-Québec Distribution	165,1 TWh
Autres	14,5 TWh
Immobilisations au 31 décembre (y compris les travaux en cours)	27,7 G\$

La valorisation de notre énergie

Tout en fournissant au marché québécois le volume d'électricité patrimoniale requis par la loi, nous avons continué à commercialiser nos surplus de production et à faire du courtage sur les marchés hors Québec. En effet, la souplesse de notre parc hydroélectrique nous permet d'importer de l'électricité lorsque les prix du marché hors Québec sont bas et d'en exporter lorsqu'ils sont plus élevés.

- En 2006, les exportations ont compté pour seulement 3,9 % du volume de nos ventes, mais ont généré 27 % de notre bénéfice net.**
- En 2006, nous avons enregistré un bénéfice net de 2 114 M\$, comparativement à 1 873 M\$ en 2005. Cette hausse de 241 M\$ est principalement attribuable à un gain de change de 234 M\$.
 - Les ventes d'électricité hors Québec ont généré 1 149 M\$ pour 14,5 TWh, contre 1 464 M\$ pour 15,3 TWh en 2005. Nos exportations nettes d'électricité et les transactions financières associées ont rapporté 814 M\$ pour des sorties nettes des réservoirs de 7,0 TWh, soit un revenu unitaire de 11,6 ¢/kWh et une contribution semblable à celle de 2005 (830 M\$ pour 6,7 TWh). La baisse des produits des ventes s'explique essentiellement par la diminution du volume d'achat-revente en 2006.
 - Les ventes d'électricité à Hydro-Québec Distribution ont totalisé 165,1 TWh en 2006, contre 165,9 TWh en 2005.
 - Au 31 décembre 2006, nos stocks énergétiques correspondaient à 114,3 TWh, comparativement à 105,3 TWh à la même date l'année précédente. Au cours des trois premiers trimestres, nous avons dû limiter nos exportations nettes d'électricité et gérer nos stocks avec prudence en raison d'apports naturels en eau inférieurs à la moyenne historique. La mise en service de l'aménagement de l'Eastmain-1 au second semestre et des apports hydriques supérieurs à la moyenne au quatrième trimestre nous ont permis d'accroître nos réserves, tout en augmentant notre volume d'exportation en fin d'exercice.
 - Nous gérons nos réservoirs de manière à disposer en tout temps d'une réserve énergétique et de moyens suffisants pour combler un déficit éventuel d'apports naturels en eau équivalant à 64 TWh sur deux années consécutives et à 98 TWh sur quatre années consécutives. De plus, conformément aux critères de fiabilité en vigueur dans l'industrie, nous maintenons une réserve en puissance d'environ 10 % supérieure à nos engagements contractuels.
 - Dans le cadre des contrats d'achat d'énergie éolienne (990 MW) qu'Hydro-Québec Distribution a conclus avec des producteurs privés, nous offrons au distributeur un service d'équilibrage éolien qui garantit en tout temps une puissance égale à 35 % de la puissance contractuelle des parcs éoliens exploités commercialement par ces producteurs. Les livraisons d'énergie éolienne ont débuté en novembre 2006, par suite de la mise en service du parc de Baie-des-Sables (109,5 MW). La mise en exploitation commerciale des sept autres parcs éoliens prévus en Gaspésie s'échelonnera jusqu'en 2012.

En 2006, le coût moyen du kilowattheure a été de 1,9 ¢. Il correspond à la somme des coûts de production et des coûts d'approvisionnement d'Hydro-Québec Production divisée par le volume des ventes nettes.



Notre production est à 97 % d'origine hydraulique.

La poursuite du développement hydroélectrique

Le développement du potentiel hydroélectrique du Québec a progressé à un rythme soutenu en 2006. À la fin de l'exercice, les installations en construction représentaient un investissement total de 2,3 G\$, pour une puissance de 575 MW et une production annuelle de 3,4 TWh. Tous nos projets respectent les critères que nous avons établis : rentabilité, acceptabilité environnementale et accueil favorable par les communautés locales.

- À la Baie-James, la mise en service de la centrale de l'Eastmain-1 avec plusieurs mois d'avance sur le calendrier a ajouté une puissance installée de 480 MW à notre parc et une production annuelle de 2,7 TWh. La construction de cette centrale, au coût de 2,3 G\$, contribue à l'optimisation du complexe La Grande.
- Les travaux se poursuivent à la centrale Mercier, en Outaouais. Sa mise en service est prévue en 2007. La puissance installée de la centrale sera de 51 MW et sa production annuelle, de 0,3 TWh. Son coût s'établit à 176 M\$.
- Sur la rivière Péribonka, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous investissons 1,4 G\$ dans la construction d'une centrale de 385 MW qui produira 2,2 TWh par année. En octobre 2006, nous avons franchi une étape critique en terminant le coulage d'une paroi étanche de béton plastique sous le futur barrage. Longue de 312 m et atteignant une profondeur de 115 m par endroits, cette paroi empêchera l'eau du réservoir de s'infiltrer sous le barrage. Dès sa mise en place, nous avons pu entreprendre la construction du barrage. Suivront la mise en eau du réservoir à l'automne 2007, puis la mise en service des trois groupes turbines-alternateurs de la centrale, en 2007 et au début de 2008.
- La construction des aménagements de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs suit son cours sur la rivière Saint-Maurice. Une fois en service, à la fin de 2008, les deux centrales fourniront une puissance combinée de 139 MW, pour une production annuelle de 0,9 TWh. En tout, leur réalisation aura nécessité un investissement de l'ordre de 0,7 G\$.
- Le dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement du complexe hydroélectrique de la Romaine, en Minganie, est prévu au second semestre de 2007. Ce complexe compterait quatre aménagements d'une puissance installée totale de 1 550 MW, et sa production annuelle serait de 7,7 TWh.

Nous poursuivons le développement du potentiel hydroélectrique du Québec pour pouvoir répondre à la croissance de la demande avec une énergie propre et renouvelable.



La centrale de l'Eastmain-1, à la Baie-James.

- Le gouvernement du Québec a autorisé la réalisation du projet de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert le 24 novembre 2006, et les autorités fédérales ont émis l'agrément du gouverneur en conseil le 14 décembre. Les coûts de construction s'élevèrent à 5,0 G\$, ce qui en fait le plus grand projet d'aménagement hydroélectrique de la décennie au Québec. Celui-ci comprend la construction de deux centrales ainsi que la dérivation d'une partie des eaux de la rivière Rupert vers le réservoir de l'Eastmain 1 et les trois centrales existantes sur le cours aval de la Grande Rivière, dont la production sera accrue grâce aux nouveaux apports d'eau. À terme, il ajoutera 893 MW à notre parc et une production annuelle de 8,5 TWh. La mise en exploitation de la dérivation et des centrales s'étalera de la fin 2009 à l'hiver 2012.
- Par suite de travaux effectués par le fournisseur, le groupe n° 1 de la centrale de la Sainte-Marguerite-3, dans la région de la Côte-Nord, peut maintenant fonctionner à plein régime (440 MW).
- Nous envisageons la construction d'un complexe de 1 500 MW sur la rivière du Petit Mécatina, à quelque 300 km à l'est de la rivière Romaine. En 2006, nous avons amorcé des études et fait des relevés visant à déterminer la configuration et le coût des aménagements.

La pérennité de notre parc de production

En 2006, nous avons investi 441 M\$ dans la réhabilitation et la réfection de nos installations pour en assurer la pérennité et, dans certains cas, en augmenter la capacité de production. La mise en valeur des actifs repose sur une bonne connaissance de l'état de notre parc et de son potentiel d'amélioration. L'expertise et l'engagement de nos employés contribuent à l'atteinte de nos objectifs.

Nous exploitons des actifs évalués à 25 G\$.

- Les travaux en cours aux centrales aux Outardes-3 et aux Outardes-4 nous procureront une puissance additionnelle à la pointe de 334 MW dès l'hiver 2008-2009.
- La réhabilitation de la centrale de Beauharnois suit son cours. L'augmentation de sa production annuelle devrait être de l'ordre de 200 GWh d'ici la fin des travaux, prévue en 2016.
- La deuxième phase de réhabilitation de la centrale de La Tuque, amorcée en 2005, se poursuit.
- Les travaux de réhabilitation ont progressé aux centrales de la Rivière-des-Prairies, de Rapide-2, de Rapide-7 et des Rapides-des-Quinze. Ils assureront la fiabilité et la pérennité des installations.
- La réfection des barrages du Coteau-1, du Coteau-3 et de l'Île-Juillet va bon train ; celle du barrage Melville, au complexe de Shawinigan, a débuté en 2006.
- La remise en état du barrage Mercier s'est poursuivie, tout comme les modifications pour y intégrer la centrale du même nom, dont la construction se déroule en parallèle.



Le premier ministre du Québec, Jean Charest, en compagnie du Grand Chef du Grand Conseil des Cris, Matthew Mukash, au lancement du projet de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert.



Construction de la centrale de la Péribonka, au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

- À la suite d'une audience publique tenue le 16 août et le 7 novembre 2006, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a annoncé, le 22 décembre, sa décision de renouveler le permis d'exploitation de la centrale de Gentilly-2 jusqu'à la fin de 2010. Par ailleurs, une audience publique sur l'évaluation environnementale du projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et de réfection de la centrale a eu lieu devant la CCSN les 7 et 8 novembre. Une décision favorable concernant l'évaluation environnementale a été rendue le 22 décembre. Ainsi, nous comptons effectuer les travaux de modification des installations de stockage en 2007, après avoir reçu les autorisations requises. Les études portant sur la réfection de la centrale se poursuivent, et nous entendons prendre une décision relativement à la réalisation de ce volet du projet à l'horizon 2008.
- Le programme de sécurisation de nos installations, entrepris en 2005, s'est poursuivi et se terminera en 2007.

L'innovation au service de la production

Pour répondre à nos besoins en matière d'innovation technologique, nous avons confié à l'Institut de recherche d'Hydro-Québec un portefeuille de 17 projets dont la valeur s'élevait à près de 18 M\$ en 2006.

- L'outil de diagnostic MIDA, qui sert à classer les alternateurs en fonction de leur état d'usure, en est à la phase finale de développement. D'autres innovations sont en phase d'industrialisation, notamment le robot Scampi conçu spécialement pour le soudage et le meulage des turbines hydrauliques.
- À l'automne, durant un arrêt planifié de la centrale de Gentilly-2, nous sommes parvenus à mesurer la tension résiduelle des ressorts des tubes-guides dans les mécanismes de réactivité de la centrale. Cette réalisation, qui constitue une première pour les réacteurs CANDU, a été rendue possible grâce à un outil mis au point en collaboration avec les chercheurs et techniciens de l'Institut.
- Deux nouveaux projets ont vu le jour en 2006. Le premier concerne la modélisation de la mécanisation du démantèlement des tuyaux d'alimentation du réacteur de la centrale de Gentilly-2 en vue de faciliter les travaux de réfection, d'en réduire la durée et d'accroître la sécurité du personnel. Le second vise l'inspection robotisée des linéaux, des seuils et des pièces encastrées des vannes des ouvrages hydrauliques pour permettre de faire un meilleur diagnostic des pièces avant d'entreprendre des travaux de réfection.



Réfection de la centrale de Rapide-7, en Abitibi-Témiscamingue.



Turbine Francis à la centrale de Beauharnois, en Montérégie, où des travaux de modernisation sont en cours.



Réhabilitation de la centrale de La Tuque, en Mauricie.



Pour accroître la fiabilité de notre réseau de transport, nous misons sur les technologies de pointe. Dans cette optique, nous poursuivons la numérisation de nos installations et systèmes, améliorant ainsi la performance du réseau, la qualité du service et, du coup, notre efficacité.

Des efforts axés sur l'amélioration continue

En 2006, nous avons accru la capacité de notre réseau de transport et intégré la nouvelle production de l'année, soit 1 246 MW. Nous avons aussi renouvelé de nombreux équipements et mis en place des technologies plus performantes. Au total, nos investissements ont atteint 882 M\$.

Nous avons réalisé d'importants travaux visant à maintenir et à améliorer la qualité de nos actifs et, par le fait même, à maximiser la fiabilité du réseau. Le North American Electric Reliability Council a d'ailleurs reconnu, dans un rapport en date de juin 2006, que la fiabilité de notre réseau était remarquable, tout comme sa stabilité en cas d'événement majeur.

Pour mener à bien tous nos projets, nous misons sur un savoir-faire diversifié qui évolue au rythme des avancées technologiques. C'est pourquoi nous offrons à notre personnel de la formation inspirée des meilleures pratiques de l'industrie et perfectionnons sans cesse nos méthodes de travail en vue d'en accroître l'efficacité.



« La fiabilité du réseau de transport est le fruit d'efforts soutenus. Jour après jour, nos gens y veillent. »

Isabelle Courville
Présidente d'Hydro-Québec TransÉnergie

NOTRE MISSION

Hydro-Québec TransÉnergie exploite le plus vaste réseau de transport d'électricité d'Amérique du Nord. Elle gère les mouvements d'énergie sur le territoire du Québec et commercialise la capacité de transport du réseau tout en maintenant le niveau de fiabilité requis.

NOS INSTALLATIONS

Notre réseau comporte 32 826 km de lignes et 508 postes. Il comprend aussi de nombreuses interconnexions qui permettent des échanges d'électricité avec les réseaux de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du nord-est des États-Unis.

NOS ACTIVITÉS

Conformément à la réglementation en vigueur en Amérique du Nord, nous assurons un accès non discriminatoire à notre réseau pour l'ensemble de la clientèle du marché de gros dans le nord-est du continent.

2006 EN CHIFFRES

Produits	2,8 G\$
Bénéfice net	632 M\$
Clients (% des produits)	
Hydro-Québec Distribution (services de transport)	93 %
Grossistes nord-américains (services de transport)	5 %
Autres	2 %
Immobilisations au 31 décembre (y compris les travaux en cours)	15,0 G\$
Mode de réglementation	Sur la base des coûts

Un réseau en expansion

Le développement du réseau de transport a mobilisé des investissements de 405 M\$ en 2006. Nous avons intégré au réseau la production du parc éolien de Baie-des-Sables et des centrales de l'Eastmain-1 et de Bécancour (TransCanada Energy) ainsi que celle de l'usine de Bowater Produits forestiers du Canada. Nous avons également continué d'augmenter la capacité de transit de plusieurs postes et entrepris la construction de deux nouveaux postes satellites, c'est-à-dire des postes raccordés au réseau principal par l'intermédiaire de postes sources. Nous avons en outre lancé un projet en vue de construire une nouvelle interconnexion avec l'Ontario.

Notre réseau s'étend d'année en année pour répondre à la croissance de la demande.

- Le raccordement du parc éolien de Baie-des-Sables, en Gaspésie, a nécessité un investissement de 11 M\$. Nous continuons d'adapter les installations de transport de cette région, notamment les postes de Gaspé, de Percé et de Rivière-au-Renard, en vue du raccordement prochain du parc éolien de L'Anse-à-Valleau.
- Dans le cadre du raccordement de la centrale de l'Eastmain-1, à la Baie-James, nous avons achevé la construction du poste du même nom et d'une ligne à 315 kV de 59 km et ajouté une section à 735-315 kV au poste de la Nemiscau. Investissement : 157 M\$.
- Nous avons raccordé la centrale de cogénération de TransCanada Energy au poste de Bécancour, au coût de 44 M\$. De plus, nous avons raccordé au poste Vignan l'usine de cogénération de Bowater Produits forestiers du Canada, qui produit de l'énergie à partir de la biomasse. Investissement : 2 M\$.
- En vue du raccordement de la future centrale de la Péribonka, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous avons amorcé la construction d'une ligne à 161 kV de 128 km ainsi que des postes Simard et de la Péribonka. Investissement prévu : 185 M\$.
- En Haute-Mauricie, nous avons entrepris de raccorder les futures centrales de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs au poste de Rapide-Blanc. Ce projet comporte la construction d'un poste à chacune des deux nouvelles centrales et d'une ligne à 230 kV de 61 km, ainsi que la mise à niveau du poste des Hêtres. Investissement prévu : 105 M\$.
- En novembre, nous avons raccordé au réseau la communauté crie de Waskaganish, à la Baie-James, ce qui a nécessité la construction d'un poste satellite et d'une ligne à 69 kV de 208 km. Investissement : 74 M\$.
- Pour suivre l'évolution de la charge locale, nous avons haussé la capacité de transformation de onze postes satellites, au coût de 87 M\$. De plus, dans la région de Québec, nous avons construit un nouveau poste à Donnacona à proximité de l'ancien, qui ne satisfaisait plus à la demande de cette ville en développement. Investissement : 15 M\$.
- Pour multiplier les échanges d'électricité avec l'Ontario, nous avons lancé un projet de l'ordre de 684 M\$ en vue d'établir une interconnexion de 1 250 MW en Outaouais. Concrètement, nous entendons construire un poste de conversion à 315-230 kV et une ligne à 315 kV de 113 km qui devra être approuvée par la Régie de l'énergie. La mise en service du poste est prévue en 2009 et celle de la ligne, en 2010.
- Des études sur l'intégration au réseau de la production des futurs parcs éoliens sont en cours. Elles portent sur l'élaboration de modèles de prévision, la simulation stochastique et la modélisation d'un parc éolien.



Une ligne et un poste à 315 kV relient au réseau la centrale de l'Eastmain-1.



Construction du poste à 69 kV qui, aujourd'hui, dessert la communauté crie de Waskaganish.

Une fiabilité reconnue à l'échelle de l'Amérique du Nord

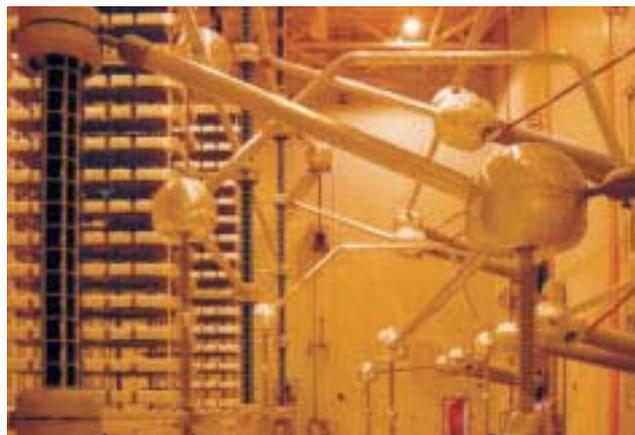
Notre réseau de transport étant en pleine évolution, nous devons redoubler de vigilance pour éviter de compromettre la fiabilité globale du système électrique. Ce même impératif de fiabilité nous incite aussi à réaliser d'importants travaux de pérennisation. Ainsi, nous avons investi 477 M\$ en 2006 dans le maintien et l'amélioration de nos installations, l'intégration de technologies de pointe et le respect des exigences légales et réglementaires associées à l'exploitation d'un réseau de transport.

- Au terme d'audits qu'il a menés partout en Amérique du Nord pour vérifier la fiabilité des réseaux électriques, le North American Reliability Council (NERC) a attribué douze mentions d'excellence à Hydro-Québec TransÉnergie, notamment pour la formation des opérateurs et les automatismes de réseau. Il lui a aussi fait certaines recommandations en matière de formation, et la division a établi un plan d'action en conséquence.
- En 2006, nous avons maintenu le nombre moyen d'heures d'interruption de service par client à 0,54 – un bon résultat par rapport à la cible de 0,60 h par année que nous nous étions fixée.
- La qualité de notre réseau nous a permis de passer la pointe de consommation de l'hiver 2006-2007, qui a atteint 36 251 MW le 5 février 2007 à 17 h 30.
- Au Lac-Saint-Jean, la réfection du poste de Jonquière est en cours. Investissement prévu : 22 M\$.
- Nous avons poursuivi l'installation, au poste de Lévis, d'équipements de déglacage des lignes à 735 kV destinés à sécuriser le réseau et dont la mise en service est prévue en 2007. Les travaux connexes touchant plusieurs lignes de la région de Québec ont également progressé. Investissement total : 191 M\$.
- L'exploitation en mode hybride (monopolaire-bipolaire) du réseau multiterminal à courant continu (RMCC) a débuté. Le RMCC sert à acheminer aux États-Unis de l'électricité produite à la Baie-James. Utilisé pour la première fois dans l'industrie, ce mode de fonctionnement permet d'exploiter le RMCC même en cas d'indisponibilité d'un convertisseur dans l'un des terminaux.
- Fruit de plus de quatre ans de collaboration avec l'Institut de recherche d'Hydro-Québec, le système PONCTEQ effectue des diagnostics ponctuels qui permettent de détecter les anomalies de fonctionnement des disjoncteurs. Au poste de la Jacques-Cartier, nous avons installé un tel système sur deux disjoncteurs à 765 kV qui manœuvrent des inductances shunt servant à améliorer la stabilité du réseau.

Nous avons obtenu douze mentions d'excellence du NERC au chapitre de la fiabilité de notre réseau de transport.



Travaux de réfection au poste de Jonquière, au Lac-Saint-Jean.



Situé à la Baie-James, le poste de Radisson, dont on voit ici la salle des valves du convertisseur, fait partie du RMCC. Ce réseau compte parmi les plus puissantes liaisons à courant continu du monde.

À la fine pointe de la technologie

Les technologies de pointe jouent un rôle de plus en plus vital dans les réseaux de transport d'électricité. Ainsi, conformément à notre Plan de vision et d'évolution technologique, nous avons poursuivi l'intégration de technologies numériques à notre réseau, notamment des outils qui facilitent la surveillance des installations et la gestion des imprévus.

- L'implantation du système de télésurveillance et d'acquisition de données SCADA GEN-4, nouvel outil de gestion du réseau, s'est poursuivie à Québec, à Montréal et à Saint-Jérôme.
- Nous utilisons désormais un mécanisme de régulation qui permet d'abaisser la tension sur le réseau de transport en période de pointe sans nuire à la qualité du service. Nos répartiteurs disposeront donc d'une marge de manœuvre additionnelle d'environ 250 MW pour gérer la pointe hivernale.
- Pour les opérations de déglacage des lignes de transport, nous avons recours à divers outils mis au point par l'Institut de recherche d'Hydro-Québec. Par exemple, le centre de conduite du réseau utilise le logiciel STRADEG (stratégies de déglacage) pour produire des scénarios optimisés de déglacage en cas de verglas et soutenir le déroulement des travaux.
- Nous avons profité de la reconstruction du poste Frégeau, en Mauricie, pour équiper celui-ci d'automatismes et de systèmes d'acquisition de données de dernière génération. À terme, ce poste cumulera des fonctions de téléparamétrage, de télédiagnostic et de télémaintenance qui en feront un modèle en matière de gestion de réseau.

Une activité encadrée

Au Québec, le transport de l'électricité est réglementé par la Régie de l'énergie, qui fixe les tarifs sur la base du coût du service. La Régie autorise également les conditions de service et les investissements d'Hydro-Québec TransÉnergie.

En 2006, la Régie de l'énergie a autorisé des investissements de 588 M\$ destinés au réseau de transport.

- En avril 2006, la Régie a autorisé une hausse annuelle de 170 M\$ de nos revenus de transport pour la charge locale, rétroactive au 1^{er} janvier 2005. Cette hausse tient compte du coût des infrastructures de transport nécessaires pour faire face à la croissance de la consommation québécoise.
- En 2006, la Régie a approuvé les projets d'investissement visant le raccordement au réseau des futures centrales de la Péribonka, de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs. Elle a également approuvé le budget des investissements pour la quasi-totalité des projets de 2006 dont le coût individuel était inférieur à 25 M\$. Le montant global de ces investissements s'établissait à 588 M\$.
- En cours d'année, nous avons déposé à la Régie des demandes d'autorisation pour le raccordement au réseau de la communauté crie de Wemindji et la réalisation de travaux importants au poste de Hauterive.
- En décembre 2006, la Régie a approuvé le budget global de 512 M\$ que nous lui avons soumis pour les projets de 2007 dont le coût individuel est inférieur à 25 M\$.



Une ligne à 161 kV reliera au réseau la centrale de la Péribonka.



Le poste de La Prairie, en Montérégie, dont la capacité de transformation a été augmentée.

- En février 2007, la Régie a rendu une décision préliminaire relative à la demande de modification des conditions des services de transport pour l'année 2007, qui avait été déposée en 2006. Elle a établi à 2 675 M\$ les revenus nécessaires à la prestation des services de transport, ce qui se traduit notamment par une hausse annuelle des revenus de transport pour la charge locale de 57 M\$, rétroactive au 1^{er} janvier 2007. Cette hausse, comme celle qui avait été autorisée onze mois plus tôt, est dictée par l'augmentation du coût des infrastructures requises pour répondre à la croissance de la consommation québécoise.
- À l'échelle nord-américaine, la réglementation du transport d'électricité est fortement influencée par l'*Energy Policy Act* des États-Unis, qui prévoit des normes de fiabilité obligatoires et des sanctions financières en cas de non-conformité. En 2006, le réseau de transport du Québec a été reconnu sur le plan administratif comme une interconnexion à part entière du fait qu'il est asynchrone par rapport aux réseaux voisins. En conséquence, le Québec pourra au besoin élaborer des normes de fiabilité qui lui seront propres et qui s'ajouteront aux normes nord-américaines applicables. Il pourra en outre s'assurer, par l'entremise de la Régie de l'énergie, que tous les utilisateurs du réseau électrique québécois respectent l'ensemble des normes en vigueur au Québec.

L'innovation au service du transport

Hydro-Québec TransÉnergie consacre plus de 16 M\$ par année au développement et à l'adaptation d'innovations technologiques en vue d'améliorer la performance de son réseau. Ces travaux sont réalisés en collaboration avec l'Institut de recherche d'Hydro-Québec.

- Nous expérimentons actuellement une technologie de transmission sans fil de données d'exploitation au poste Hertel. Ce projet pilote a pour but d'améliorer et de sécuriser la transmission de ces données et de réduire les coûts de câblage dans le périmètre des installations.
- Dans le cadre de l'optimisation des travaux de maintenance, nous élaborons une nouvelle méthode de diagnostic pour les disjoncteurs à haute tension. De plus, nous mettons au point un détecteur d'isolateurs fissurés (DIF) qui permettra de déceler les défauts sur des isolateurs sous tension.
- Nous avons établi une nouvelle méthode pour mesurer la résistance dynamique des contacts des disjoncteurs à haute tension isolés au SF₆. Cette méthode sera intégrée à nos pratiques de maintenance et appliquée à l'ensemble du réseau.
- Nous avons renouvelé pour cinq ans, avec l'Université du Québec à Chicoutimi, notre participation aux travaux de la Chaire industrielle sur le givrage atmosphérique des équipements des réseaux électriques – CIGELE.



Le poste Frégeau, en voie de devenir un modèle en matière de gestion de réseau.



Nos programmes d'efficacité énergétique proposent un large éventail de mesures et d'outils conçus pour aider toutes nos clientèles à mieux consommer l'électricité. Ils connaissent beaucoup de succès et ont entraîné des économies d'énergie de 643 GWh en 2006.

Notre raison d'être : la satisfaction de nos clients

Pour répondre aux attentes de ses clients au meilleur coût, Hydro-Québec Distribution s'emploie à assurer la sécurité de l'approvisionnement en électricité du Québec et la fiabilité du réseau de distribution, ainsi qu'à offrir une vaste gamme de services et de programmes d'efficacité énergétique.

En 2006, nous avons maintenu notre engagement en faveur des énergies renouvelables, notamment l'éolien. Par ailleurs, nous avons investi dans la modernisation de nos équipements pour améliorer la performance du réseau et la continuité du service. Dans le souci constant d'accroître notre efficacité, nous avons également poursuivi l'actualisation de nos systèmes d'information.

De plus, nous avons intensifié nos efforts dans le domaine de l'efficacité énergétique, ce qui a eu pour effet d'accroître l'adhésion de toutes nos clientèles aux programmes que nous offrons sous la bannière MIEUX CONSOMMER. Ainsi, nous avons dépassé nos prévisions d'économies d'énergie pour la deuxième année de suite, ce qui nous a amenés à rehausser notre objectif de 4,1 à 4,7 TWh à l'horizon 2010.



« Les actions de tous nos employés visent un même but : mieux répondre aux attentes de nos clients. »

André Boulanger
Président d'Hydro-Québec
Distribution

NOTRE MISSION

Hydro-Québec Distribution assure l'approvisionnement en électricité des Québécois et veille à la fiabilité du réseau de distribution. Elle offre à ses clients des produits et services de qualité adaptés à leurs besoins, ainsi que des programmes d'efficacité énergétique diversifiés qui les encouragent à faire des choix éclairés et une utilisation judicieuse de l'électricité.

NOS INSTALLATIONS

Hydro-Québec Distribution exploite 108 883 km de lignes, un centre d'appels réparti sur neuf sites, un centre de relation clientèle qui offre des services en ligne et cinq centres d'exploitation de distribution.

NOS ACTIVITÉS

Pour desservir le marché québécois, nous comptons d'abord sur le bloc d'électricité patrimoniale de 165 TWh qu'Hydro-Québec Production est tenue de nous fournir. Au-delà de ce volume, nous achetons de l'électricité sur le marché. Nous assurons en tout temps une exploitation efficace du réseau de distribution.

2006 EN CHIFFRES

Produits	9,5 G\$
Bénéfice net	42 M\$
Clients (% des produits)	
Clientèle résidentielle	51 %
Clientèles commerciale et d'affaires	20 %
Grandes entreprises	29 %
Immobilisations au 31 décembre (y compris les travaux en cours)	8,1 G\$
Mode de réglementation	Sur la base des coûts

La sécurité de l'approvisionnement

Notre stratégie d'approvisionnement est axée sur la conclusion d'ententes à court et à long terme et sur la création d'un portefeuille énergétique diversifié. Les énergies renouvelables, notamment l'hydroélectricité et l'éolien, y occupent une place de choix. Pour gérer les fluctuations ponctuelles de la demande, nous disposons de divers moyens, dont une entente-cadre avec Hydro-Québec Production et des options de gestion de la pointe avantageuses tant pour nous que pour nos clients.

La flexibilité de notre portefeuille d'approvisionnement nous permet d'assurer une alimentation électrique fiable au meilleur coût.

- La Régie de l'énergie, qui régit la distribution de l'électricité au Québec, a autorisé en 2006 trois mesures destinées à réduire la demande en période de pointe :
 - La reconduction de l'option d'électricité interruptible pour les clients de grande puissance (égale ou supérieure à 5 MW). Lorsque le réseau est fortement sollicité, Hydro-Québec Distribution peut demander aux grandes entreprises qui souscrivent à cette option de réduire leur puissance appelée.
 - L'introduction d'une option d'électricité interruptible pour la clientèle de moyenne puissance (puissance à facturer entre 100 kW et 5 MW).
 - L'introduction d'une option permettant aux clients de moyenne et de grande puissance d'avoir recours à leurs groupes électrogènes de secours.
- La Régie a également approuvé l'introduction d'une option de mesurage net destinée aux clients résidentiels et commerciaux équipés d'un système d'autoproduction d'au plus 50 kW. Grâce à cette option, les clients se voient accorder des crédits pour tout surplus d'électricité qu'ils injectent dans le réseau, ce qui leur permet de réduire leur facture d'électricité. Seules les énergies renouvelables, y compris l'énergie issue des biogaz et de la biomasse forestière, sont visées.
- En avril, Bowater Produits forestiers du Canada nous a livré ses premiers mégawattheures d'énergie produite à partir de la biomasse forestière.
- Depuis septembre, nous pouvons compter sur la production de la centrale de cogénération de TransCanada Energy à Bécancour, d'une puissance installée de 507 MW.
- En novembre, nous avons pris livraison de la production du parc éolien de Baie-des-Sables, le premier des huit parcs qui doivent être mis en service en Gaspésie avant la fin de 2012 par suite d'un appel d'offres lancé en 2003.
- En vertu du cadre réglementaire québécois, la Régie de l'énergie fixe les tarifs de distribution de l'électricité sur la base du coût du service. En février 2006, elle a autorisé un ajustement tarifaire uniforme de 5,3 % avec effet le 1^{er} avril 2006. En février 2007, par suite de la demande tarifaire déposée en août 2006 pour l'année 2007-2008, la Régie a autorisé un ajustement uniforme de 1,9 % avec effet le 1^{er} avril 2007.



L'énergie éolienne occupe une place de choix dans notre stratégie d'approvisionnement.



Au Salon de l'habitation de Montréal, Hydro-Québec fait la promotion de ses programmes d'efficacité énergétique.

À l'écoute de nos clients

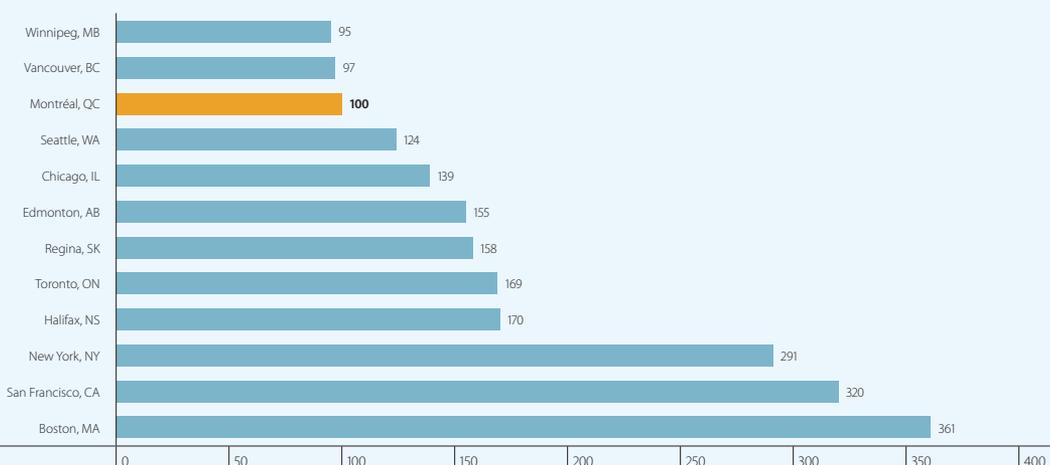
Toutes nos actions sont motivées par le désir de mieux satisfaire les attentes de nos clients. Par exemple, nous menons diverses initiatives visant à accroître notre efficacité au chapitre de l'accueil et du traitement des demandes de la clientèle. En 2006, nous avons poursuivi la modernisation de nos systèmes d'information avec la mise en œuvre, en janvier, du volet du Système d'information clientèle (SIC) relatif aux clientèles commerciale et d'affaires. Le SIC regroupe dans une seule base de données toute l'information nécessaire aux activités de service à la clientèle. Par ailleurs, nous avons intensifié nos efforts en matière d'efficacité énergétique et bonifié nos programmes destinés à la clientèle à faible revenu.

Clientèles résidentielle, commerciale et d'affaires

- L'indice de satisfaction de la clientèle résidentielle s'est maintenu à 7,3 sur une échelle de 10. En fin d'année, cet indice s'établissait à 7,3 pour la clientèle commerciale et à 7,1 pour la clientèle d'affaires.
- Nous avons poursuivi la consolidation des dossiers des clientèles commerciale et d'affaires dans le SIC ainsi que le développement du volet résidentiel de ce système.
- Nous avons multiplié les efforts pour promouvoir nos programmes d'efficacité énergétique destinés aux clientèles résidentielle et d'affaires : participation à des colloques et à des salons à travers le Québec; vaste campagne médiatique sur les produits homologués ENERGY STAR®; signature de 290 ententes de partenariat avec des fabricants, des détaillants et d'autres acteurs du marché.
- Pour stimuler l'innovation en matière d'efficacité énergétique, nous avons fait la promotion de PISTE (Projets d'initiatives structurantes en technologies efficaces) et d'IDÉE (Initiatives de démonstration technologique et d'expérimentation). Dans le cadre de PISTE, nous avons signé cinq contrats pour le recyclage de réfrigérateurs et de congélateurs énergivores et lancé un appel de propositions relatif aux chauffe-piscines solaires. Dans le cadre d'IDÉE, nous avons lancé un appel de propositions concernant de nouvelles technologies d'éclairage, de chauffage, de ventilation et de climatisation.
- Toujours dans le contexte du Plan global en efficacité énergétique, nous avons participé à l'élaboration ou à la relance de trois programmes ayant pour but d'aider les ménages à budget modeste à mieux gérer leur consommation d'électricité.
 - Éconologis (anciennement appelé Programme d'interventions auprès des ménages à budget modeste). Offert par l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec, Éconologis prévoit l'intervention directe de spécialistes en efficacité énergétique auprès de quelque 7 500 ménages. À l'occasion d'une visite à domicile, les participants reçoivent des conseils personnalisés ainsi qu'une trousse de produits économiseurs d'énergie.

Nos clients ont bien répondu à nos programmes d'efficacité énergétique.

Indice comparatif des prix de l'électricité au 1^{er} avril 2006 Clientèle résidentielle^{a)}



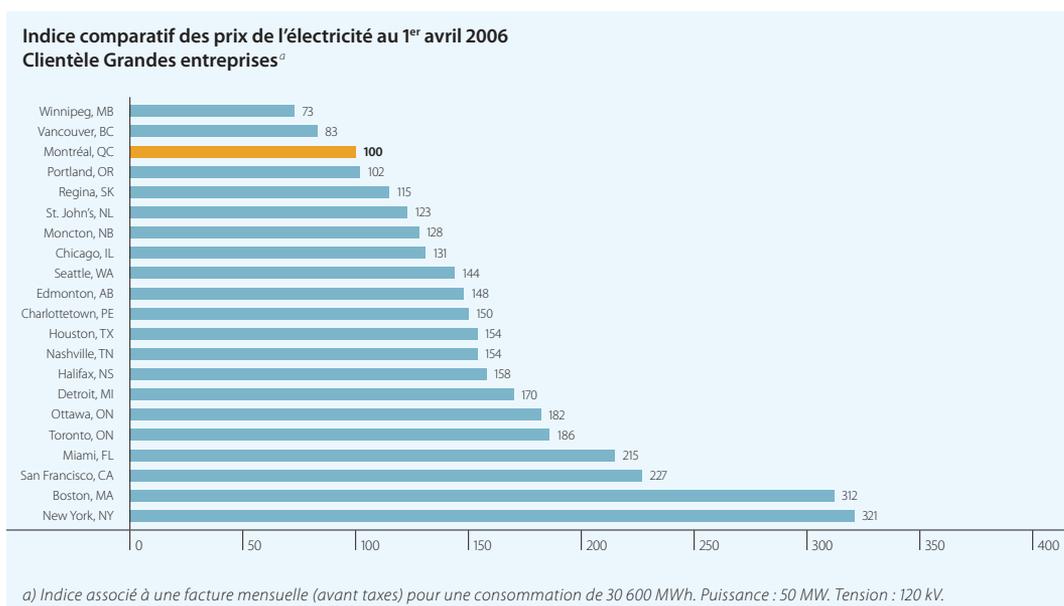
a) Indice associé à une facture mensuelle (avant taxes) pour une consommation de 1 000 kWh.

- Novoclimat pour les logements sociaux. Également offert par l'Agence, ce programme propose un soutien technique et financier aux constructeurs de logements sociaux, dans le but de réduire la facture énergétique des immeubles et d'accroître le confort des locataires.
- Rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu – volet social. Offert par Hydro-Québec en collaboration avec la Société d'habitation du Québec, ce programme comprend diverses mesures générales d'économie d'énergie destinées aux propriétaires d'habitations à loyer modique, telles que l'installation de thermostats électroniques, de laveuses homologuées ENERGY STAR et de produits d'éclairage efficaces dans les espaces communs.
- Depuis 2001, nous proposons des ententes de paiement particulières aux clients à faible revenu qui éprouvent des difficultés à payer leur facture d'électricité. En 2006, nous avons conclu 22 475 de ces ententes, couvrant des arriérés de 26,5 M\$. De plus, à l'issue de discussions avec des associations de consommateurs réunies dans le cadre d'une table de concertation, nous avons offert un soutien financier à plus de 1 600 ménages en sérieuse difficulté de paiement.

Clientèle Grandes entreprises

Les clients industriels, commerciaux et institutionnels dont la puissance appelée est égale ou supérieure à 5 MW consomment 43 % de l'électricité distribuée au Québec. En 2006, ils ont réalisé plus du tiers des économies d'énergie.

- En 2006, l'indice de satisfaction des grandes entreprises a atteint 9,1 sur une échelle de 10. Le maintien d'un niveau de satisfaction élevé au cours des dernières années est attribuable à des communications fréquentes et personnalisées avec ces partenaires d'affaires et les associations industrielles auxquelles ils appartiennent. Il découle également du fait que les grandes entreprises traitent avec des délégués commerciaux affectés spécifiquement à leur compte et que le soutien technique que nous leur offrons tient compte de l'évolution de leurs besoins, notamment au chapitre de la qualité de l'onde.
- Un total de 138 projets ont été mis en œuvre en 2006 dans le cadre des programmes d'efficacité énergétique conçus pour les grandes entreprises. Ces projets généreront des économies de 207 GWh par année. À ce jour, 68 % de la clientèle Grandes entreprises a participé à un ou plusieurs de nos programmes.
- Le nouveau Programme d'amélioration majeure d'usine – Grandes entreprises s'adresse aux clients industriels qui font des investissements importants pour réduire la consommation d'électricité globale de leurs installations. Par exemple, nous nous sommes engagés en 2006 à verser jusqu'à 30 M\$ à la société Kruger pour la réalisation d'un projet visant à améliorer le procédé de désencrage de son usine de Trois-Rivières. Ce projet, dont le coût est estimé à 200 M\$, devrait se traduire par des économies de 403 GWh par année.
- Le réseau Écoélectrique, qui reconnaît les efforts des grandes entreprises particulièrement dynamiques en matière d'efficacité énergétique, a accueilli six nouveaux membres en 2006. Ceux-ci ont pris des mesures pour réduire leur consommation d'électricité d'au moins 5 % ou réaliser des économies d'au moins 50 GWh par année.



- Plusieurs projets de recherche-développement réalisés en partenariat avec de grandes entreprises ont été menés à terme en 2006. Par exemple, la mine Niobec a adopté une nouvelle technologie de séchage des matières granuleuses qui met en œuvre une vis chauffée par induction développée par l'Institut de recherche d'Hydro-Québec. Par ailleurs, une technologie servant à la surveillance des câbles de treuils pendant le hissage du minerai a été implantée dans une mine de la société Agnico-Eagle Mines. Cette technologie représente un potentiel d'économies d'énergie de 1 GWh par année pour l'ensemble des mines profondes inventoriées au Québec.
- Nous avons noué un partenariat avec le Centre de recherche industrielle du Québec, qui collaborera avec l'Institut de recherche d'Hydro-Québec à un projet de recherche-développement en efficacité énergétique dans le secteur des pâtes et papiers.

Un réseau de distribution fiable

La fiabilité de l'alimentation électrique et la qualité du service figurent parmi les objectifs prioritaires d'Hydro-Québec Distribution. Année après année, nous déployons des efforts importants pour améliorer la continuité du service et l'information des clients à ce chapitre. Par exemple, notre programme d'automatisation du réseau vise à réduire la durée des interruptions de service et le nombre de clients touchés. En 2006, nous avons par ailleurs proposé à la Régie de l'énergie des modifications aux conditions de service en vigueur, de manière à simplifier nos pratiques. Enfin, nous avons démontré notre capacité d'intervention rapide lors des pannes exceptionnelles survenues par suite d'orages et de vents violents.

- Le nombre moyen normalisé de minutes d'interruption de service par client s'est établi à 123. Cet indice ne tient pas compte des événements climatiques exceptionnels qui, en 2006, ont fait en sorte que le nombre moyen brut de minutes d'interruption par client a été l'un des plus élevés des dix dernières années. Signalons que la méthode de normalisation que nous avons adoptée pour nous conformer aux pratiques établies en Amérique du Nord est plus précise que la méthode de redressement que nous utilisons auparavant.
- Nous avons intégré au Système d'information géographique (SIG) les données nécessaires à la conduite du réseau sur les territoires de l'Est et du Nord-du-Québec, et avons effectué toutes les activités d'ingénierie à l'aide de ce système. À terme, le SIG permettra de visualiser l'ensemble du réseau de distribution sur fond de carte continu et fournira une description de tous les équipements en service.
- Nous avons réalisé plus de 46 000 nouveaux raccordements dans les délais prévus.
- À l'occasion d'interruptions planifiées, les clients ont reçu un avis préalable, et les travaux ont été réalisés au moment et dans les délais prévus, dans 89 % des cas.

Nous déployons des efforts importants pour améliorer sans cesse la continuité du service.



L'usine de Bromont d'IBM Canada a profité de nos programmes d'efficacité énergétique pour s'équiper d'un système de stockage thermique performant.



L'École Polytechnique de Montréal fait maintenant partie du réseau Écolectrique. À droite, son responsable efficacité énergétique, Michel Rose, en compagnie du président d'Hydro-Québec Distribution, André Boulanger.

- Le réseau de distribution souterrain du centre-ville de Montréal est maintenant télécommandé au moyen d'une centaine d'interrupteurs motorisés reliés par fibre optique à un centre d'exploitation de distribution.
- En juin, nous avons entrepris le déploiement d'un système de télécommande pour le réseau aérien. À l'horizon 2010, celui-ci nous permettra d'intervenir à distance sur quelque 1 100 lignes, ciblées en fonction de leur potentiel d'amélioration de la continuité du service.
- Dans un souci de transparence et d'équité, nous avons soumis à la Régie de l'énergie une demande de modification des conditions de service applicables au prolongement et à la modification du réseau ainsi qu'au coût de ces travaux.
- Le contrôle asservi de la tension de distribution permettra de réaliser des économies d'énergie grâce à une gestion plus fine de la tension sur toute la longueur des lignes. En 2006, nous avons évalué le potentiel d'économies de ce mode d'exploitation en collaboration avec l'Institut de recherche d'Hydro-Québec, en tenant compte des charges caractéristiques de la clientèle québécoise et des contraintes d'exploitation du réseau. Les résultats laissent entrevoir des retombées intéressantes tant pour nous que pour nos clients.



Les équipes dépêchées dans les Laurentides à la suite d'orages violents ont travaillé jour et nuit pour rétablir le courant.



Nous avons réalisé plus de 46 000 nouveaux raccords dans les délais prévus.

L'innovation au service de la distribution et de l'efficacité énergétique

Les projets d'innovation que nous menons en collaboration avec l'Institut de recherche d'Hydro-Québec servent de nombreux objectifs, qu'il s'agisse d'assurer la pérennité des équipements ou d'en améliorer la performance. Nous travaillons également sur des solutions à haut rendement énergétique qui visent nos propres installations aussi bien que celles de nos clients.

- L'Institut a conçu un sécateur pneumatique autonome qui va considérablement accélérer l'élagage des arbres dans le cadre des activités de maîtrise de la végétation, essentielles à la fiabilité du réseau.
- Trois projets portant sur la caractérisation et l'atténuation des champs électriques et magnétiques produits par les réseaux de distribution ont été menés à terme en 2006. Leurs résultats nous aideront à réaliser un plan d'action conforme aux directives de l'entreprise concernant la prévention et la maîtrise des pollutions et des nuisances.
- Souhaitant mieux quantifier les retombées des nouvelles technologies dans le domaine de l'efficacité énergétique, nous avons chargé le Laboratoire des technologies de l'énergie d'élaborer des outils de modélisation énergétique des bâtiments. Par ailleurs, le Laboratoire a mené des travaux de recherche sur les bâtiments solaires dans le cadre de sa participation à un réseau de recherche spécialisé dans ce domaine. Ce réseau compte parmi ses membres une dizaine d'universités.



Automatisation du réseau aérien. Le coffret de commande installé à la base du poteau permet de manoeuvrer le sectionneur-interrupteur qui se trouve au-dessus, à la hauteur des lignes.



Mise en place d'équipements pour la télécommande du réseau de distribution souterrain, à Montréal.



Le nouveau sécateur pneumatique autonome, qui sert à l'élagage des arbres.



Comme tous les projets d'aménagement hydroélectrique d'Hydro-Québec, le projet de l'Eastmain-1 a été mené en concertation avec le milieu d'accueil, ce qui nous a permis d'en minimiser les impacts environnementaux et d'en maximiser les bénéfices pour la région. Les Cris et les Jamésiens y ont joué un rôle actif.

Les fruits d'une action concertée

En 2006, notre carnet de commandes nous a conduits à relever de nombreux défis stimulants. Plus que jamais, notre efficacité repose sur la collaboration de toutes nos équipes, à l'œuvre tant sur les chantiers qu'en amont et en marge des travaux de construction.

À la Baie-James, nous avons mis en service la centrale de l'Eastmain-1 avec plusieurs mois d'avance sur le calendrier. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous avons installé une paroi étanche sous la fondation du futur barrage de la Péribonka, à une profondeur atteignant 115 m par endroits. Il s'agit de la paroi de béton plastique la plus profonde qui soit. Par ailleurs, nous avons donné le coup d'envoi au plus grand projet hydroélectrique de la décennie au Québec, soit celui de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert, et avons effectué des travaux de réhabilitation, de réfection ou de rééquipement dans plus d'une vingtaine d'installations de production.

Parallèlement, nous avons raccordé au réseau le parc éolien de Baie-des-Sables et poursuivi la mise à niveau du réseau régional de la Matapédia en vue de l'intégration de la production de l'ensemble des parcs éoliens prévus en Gaspésie. L'année 2006 marque aussi le début de la construction du poste de l'Outaouais, qui permettra d'établir une nouvelle interconnexion avec l'Ontario.



« Nos réussites sont attribuables à l'expertise et à l'engagement de toutes nos équipes. »

Réal Laporte

Président d'Hydro-Québec Équipement
Président-directeur général de la Société d'énergie de la Baie James

NOTRE MISSION

Hydro-Québec Équipement et la Société d'énergie de la Baie James réalisent des travaux d'ingénierie et de construction liés à des installations de production et de transport d'électricité pour le compte d'Hydro-Québec Production et d'Hydro-Québec TransÉnergie. Nos projets doivent être rentables, acceptables sur le plan environnemental et accueillis favorablement par les communautés.

NOS ACTIVITÉS

Nos services couvrent toutes les étapes et tous les aspects des projets, de leur élaboration jusqu'à leur mise en œuvre : étude des milieux naturel et humain, ingénierie, construction, gestion des travaux et remise des installations à l'exploitant. Nous cherchons constamment de nouvelles solutions pour réduire les coûts et les délais de réalisation sans rien sacrifier à la performance des équipements. Nous travaillons activement avec nos partenaires du milieu et de l'industrie.

2006 EN CHIFFRES

Volume d'activité	2,0 G\$
Principaux clients (% du volume)	
Hydro-Québec Production	63 %
Hydro-Québec TransÉnergie	36 %
Autres	1 %

À la hauteur des défis

Les mandats que nous confie Hydro-Québec Production comportent des délais d'exécution serrés qui représentent des enjeux financiers majeurs et que les contraintes saisonnières rendent d'autant plus difficiles à respecter. Pour les projets d'Hydro-Québec TransÉnergie, c'est la même course contre la montre, car le réseau de transport doit être prêt à recevoir la production des nouveaux parcs éoliens et aménagements hydro-électriques. Aussi sommes-nous fiers de nos grandes réalisations de l'année, qui tiennent à nos méthodes de gestion proactives et à l'esprit d'équipe qui nous anime.

De concert avec les intervenants du milieu, nous avons réussi à maximiser les retombées économiques du projet de l'Eastmain-1 et à en assurer la rentabilité.

- L'exploitation commerciale de l'aménagement de l'Eastmain-1 a débuté au cours de l'été, et la centrale est pleinement opérationnelle depuis décembre. En 2006, plus de 120 Cris ont participé aux travaux de chantier. Pour l'ensemble du projet, les contrats et les achats auprès d'entreprises jamésiennes ont totalisé 118 M\$ et ceux auprès de fournisseurs cris, 402 M\$.
- Pour intégrer la production de la centrale de l'Eastmain-1 au réseau, nous avons construit un poste et une ligne à 315 kV de 59 km et fait des modifications au poste de la Nemiscau. Le calendrier des travaux a été revu en fonction du devancement de la mise en service de la centrale.
- La communauté crie de Waskaganish est désormais raccordée au réseau au moyen d'un poste et d'une ligne à 69 kV de 208 km. Cette ligne est isolée à 120 kV en prévision de besoins futurs. Pour éviter de perturber les sols sensibles de la région et faciliter les travaux, nous avons effectué une grande partie de ceux-ci durant l'hiver et utilisé un nouveau type de pylônes pouvant être espacés d'environ 600 m.
- Nous avons raccordé au réseau le parc éolien de Baie-des-Sables, ce qui a nécessité de nombreux ajustements aux automatismes et aux installations de télécommunications.
- Le remplacement des quatre groupes de la centrale aux Outardes-3 est quasiment terminé, ce qui a permis d'en augmenter la puissance globale de 278 MW. Les gains ont été graduels, de 2003 à 2006.



La ligne de la Nemiscau-Waskaganish comporte un nouveau type de pylônes.



En 2006, plus de 120 Cris ont travaillé à l'aménagement de la centrale de l'Eastmain-1.

En quête de puissance et d'énergie

Pour le compte d'Hydro-Québec Production, nous travaillons à la réalisation de trois grands projets hydro-électriques, à la réhabilitation, à la réfection ou au rééquipement de plus d'une vingtaine d'aménagements et à l'étude d'impact sur l'environnement du futur complexe de la Romaine, qui comporterait quatre aménagements d'une puissance installée totale de 1 550 MW. En 2006, l'ensemble de ces travaux a généré un volume d'activité équivalant à 1 254 M\$.

- Le projet d'aménagement de la Péribonka bat son plein. La pointe des travaux a été atteinte en 2006 avec des effectifs de près de 1 350 travailleurs, dont plus de 80 % provenaient de la région. Les retombées régionales ont atteint près de 400 M\$ pour la seule année 2006, excédant les 345 M\$ initialement prévus pour la totalité du projet.
- Près de 45 % des travaux de construction des aménagements de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs sont terminés. En 2006, les emplois générés par ce projet ont totalisé 823 années-personnes; depuis le début du projet, les retombées régionales s'élèvent à 85 M\$.
- Les travaux de construction se poursuivent sur le chantier de la centrale Mercier.
- Par suite du lancement du projet de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert, le 11 janvier 2007, nous avons entrepris l'agrandissement du campement de la Nemiscau, l'aménagement du campement de la Rupert et la construction d'une route de 36 km qui reliera ce dernier au poste Albanel. La construction des ouvrages hydrauliques permanents débutera en avril.
- À la centrale de la Sainte-Marguerite-3, le groupe n° 1 (440 MW) a été remis en service à l'automne et peut maintenant fonctionner à plein régime.
- Nous avons achevé le remplacement d'un deuxième groupe à la centrale aux Outardes-4. Au terme de ce projet, en 2008, nous aurons ainsi augmenté la puissance de la centrale de 56 MW.
- La réhabilitation de diverses centrales (Beauharnois, Rivière-des-Prairies, Rapide-2, Rapide-7 et Rapides-des-Quinze) progresse comme prévu.
- Nous avons poursuivi les études d'avant-projet liées à la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2. Parallèlement, nous avons participé à l'audience publique de la Commission canadienne de sûreté nucléaire en vue d'obtenir les autorisations requises pour la modification des installations de stockage des déchets radioactifs et la réfection de la centrale.

Plus de 80 % des travailleurs à l'œuvre sur le chantier de la Péribonka en 2006 provenaient du Saguenay-Lac-Saint-Jean.



La centrale de l'Eastmain-1, mise en service beaucoup plus tôt que prévu.



La centrale aux Outardes-3 à Manicouagan, où se sont déroulés des travaux de réfection et de rééquipement.

Intensification des travaux sur le réseau de transport

Avec la mise en service de nouveaux équipements de production hydraulique, éolienne et autre, le réseau de transport sera plus fortement sollicité que jamais. De concert avec Hydro-Québec TransÉnergie, nous mettons tout en œuvre pour en accroître la capacité de transit et la fiabilité, et en améliorer la performance. En 2006, notre volume d'activité à ce chapitre a atteint 719 M\$, une hausse de 27 % par rapport à l'exercice précédent.

À l'échelle du Québec, nous avons mené près de 600 projets destinés à accroître la fiabilité et à assurer la pérennité du réseau de transport.

- La mise à niveau du réseau régional de la Matapédia en vue du raccordement des parcs éoliens de la péninsule gaspésienne est terminée à près de 65 %.
- Nous avons entrepris la construction du poste de l'Outaouais. Ce poste de conversion à 315-230 kV servira à l'établissement d'une interconnexion de 1 250 MW avec l'Ontario qui permettra d'accroître les échanges d'électricité avec cette province.
- Le raccordement au réseau des futures centrales de la Péribonka, de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs a débuté à l'automne. Une ligne à 161 kV de 128 km reliera la centrale de la Péribonka au nouveau poste Simard, tandis qu'une ligne à 230 kV de 61 km reliera les centrales de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs au poste de Rapide-Blanc.
- Afin d'augmenter la capacité de transit du réseau, nous avons ajouté des transformateurs de puissance dans douze postes. À terme, 31 postes en seront équipés.
- Dans seize postes, nous avons mis à niveau les délesteurs de charge ou en avons installé de nouveaux. Ainsi, 24 postes sont maintenant équipés de délesteurs paramétrables à distance qui maintiennent la stabilité du réseau en cas d'incident majeur.
- Au poste de Lévis, nous avons terminé la mise en place de la structure du bâtiment et des installations qui hébergeront les équipements de déglacage des lignes à haute tension. La mise en service de ces équipements est prévue à l'hiver 2007-2008.



Construction de la ligne à 161 kV entre le poste de la Péribonka et le poste Simard.



En 2006, nous avons adopté un plan d'action pour améliorer la sécurité des travailleurs sur les chantiers.

Des façons de faire innovantes

Notre stratégie d'innovation mobilise les compétences de toutes nos équipes, tant en ingénierie et en géomatique qu'en environnement et en gestion de projets. Elle consiste à expérimenter les technologies et méthodes les plus prometteuses dans le cadre de projets pilotes avant de les intégrer à nos pratiques, de manière à minimiser les risques.

- La présence d'un sillon de mort-terrain perméable atteignant 115 m de profondeur dans le lit de la rivière Péribonka, à la confluence de la Manouane, avait longtemps empêché la valorisation du potentiel hydroélectrique exceptionnel de ce site. Hydro-Québec Équipement et ses partenaires ont cependant trouvé le moyen de construire un barrage aux assises solides en remplissant le sillon d'une paroi étanche de béton plastique. La conception de cette paroi et sa mise en place dans le sillon aux pentes abruptes représentaient un défi de taille, que l'équipe de projet a su relever avec brio.
- Nous avons récemment adopté le progiciel CATIA V5, faisant d'Hydro-Québec le premier producteur et transporteur d'électricité du monde à utiliser une technologie de conception 3D pour élaborer ses projets. CATIA (conception assistée tridimensionnelle interactive) permet de mieux intégrer les données des différentes disciplines du génie au sein d'une seule plateforme de conception et d'analyser de nombreuses variantes afin d'optimiser les projets. En 2006, nous avons intégré tous les paramètres de la centrale projetée de la Romaine-1 au modèle 3D que nous avons élaboré en 2005. Nous avons en outre établi un modèle 3D d'une centrale souterraine type et d'un poste de transformation normalisé à basse tension (120-25 kV). De plus, avec nos partenaires en génie-conseil, nous avons modélisé d'autres centrales projetées (Romaine-2, Romaine-3 et Romaine-4) de même que seize postes de transformation à différentes tensions. Par ailleurs, la modélisation détaillée des centrales de l'Eastmain-1-A et de la Sarcelle est en cours.
- Les études d'avant-projet du complexe de la Romaine ayant révélé l'absence de matériaux qui nous permettraient de construire des barrages traditionnels, nous avons dû étudier différentes solutions de rechange, dont des barrages à noyau de béton bitumineux. Nous allons donc utiliser ce mode de construction une première fois pour réaliser le barrage de la Nemiscau-1, dans le cadre du projet de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert. Si l'expérience est concluante, nous pourrions y avoir recours pour certains ouvrages du complexe projeté de la Romaine.
- Le *Code du bâtiment* exige désormais l'utilisation de béton armé pour améliorer la résistance des bâtiments en cas de séisme. Afin de tester la résistance des installations en place et de limiter au minimum les travaux de mise à niveau des bâtiments, nous avons développé un outil qui nous permettra de connaître avec précision le comportement d'une centrale dont la construction remonte à plus de 50 ans.



Les travaux se poursuivent à la centrale des Rapides-des-Cœurs.



Équipements ayant servi à la mise en place d'une paroi étanche au barrage de la Péribonka.

Une stratégie rentable

Sur le plan financier, l'exercice 2006 a été remarquable à plus d'un titre. Nous avons inscrit un bénéfice net record de 3,74 G\$, notamment attribuable à la réalisation de la quasi-totalité du plan de valorisation de nos participations à l'étranger, ce qui nous permettra de concentrer nos efforts sur le développement de nos activités au Québec. Le processus de cession des actifs, qui s'est déroulé dans six pays sur une période de 18 mois, a généré un gain de près de 917 M\$.

Le contexte était propice à la vente d'infrastructures énergétiques réglementées, mais c'est surtout grâce à notre stratégie axée sur une valorisation par entités plutôt qu'en bloc que nous avons dégagé une plus-value aussi importante. En procédant de la sorte, nous estimons avoir créé le meilleur environnement transactionnel possible dans chaque pays où nous faisons des affaires, et donc avoir cédé à sa pleine valeur chaque élément de notre portefeuille tout en privilégiant une prise en charge par des acquéreurs de qualité.

Notre actionnaire, le gouvernement du Québec, a annoncé que 500 M\$ du gain sur cession seront versés au Fonds des générations.

Participations cédées en 2006

	Pays	Transaction (\$ CA)	Gain (perte) (\$ CA)
Consorcio TransMantaro S.A.	Pérou	84 M\$	39 M\$
Cross-Sound Cable Company, LLC	États-Unis	182 M\$	29 M\$
Hidroeléctrica Río Lajas S.A.	Costa Rica	5 M\$	(0,3 M\$)
HQI Latin America Ltd. (centrale de Fortuna)	Panama	113 M\$	38 M\$
HQI Transelec Chile S.A.	Chili	1,8 G\$	813 M\$
MurrayLink HQI Australia Pty Ltd	Australie	60 M\$	(2 M\$)

Hydro-Québec maintient une présence active à l'international par sa participation au sein d'organisations comme le Conseil Mondial de l'Énergie, le Conseil International des Grands Réseaux Électriques et le e8.



Soucieux de contribuer à la réduction des gaz à effet de serre, nous expérimentons actuellement différents modèles de véhicules électriques. Notre parc comptera bientôt trois Cleanova II et deux Cleanova III, des prototypes de la Société de Véhicules Électriques équipés de moteurs sortis tout droit des laboratoires de TM4.

La force de l'innovation technologique

Nous misons sur la force créatrice de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec pour relever les défis technologiques liés à l'efficacité et au développement du système électrique. Les projets d'innovation portent sur toutes les facettes de notre métier, de la production de l'électricité jusqu'à sa consommation. Ils visent à prolonger la vie utile des équipements, à accroître leur rendement, à en optimiser la maintenance et à appuyer nos programmes d'efficacité énergétique.

En 2006, nous avons consacré 98 M\$ aux activités de l'Institut et avons mené plus d'une centaine de projets d'innovation. Depuis 2001, l'impact estimé de ces projets sur le bénéfice net de l'entreprise s'élève à 147 M\$, dont 32 M\$ pour la seule année 2006.

Un riche bassin d'expertises

L'Institut de recherche d'Hydro-Québec réunit des scientifiques de premier plan aux champs de compétences complémentaires : équipements électriques, analyse et gestion de réseaux, automatisation et systèmes de mesure, chimie et matériaux, mécanique, génie civil, métallurgie, utilisation de l'énergie. L'application de leur savoir à l'élaboration de solutions technologiques pointues permet d'améliorer la performance des divisions et d'accroître la sécurité du personnel et du public.

Au fil des ans, nos chercheurs ont ainsi développé des outils robotisés adaptés à des environnements hostiles ou difficiles d'accès. Le sous-marin Maski, qui sert à l'inspection des barrages et des ouvrages régulateurs, les outils d'inspection utilisés à la centrale nucléaire de Gentilly-2, le robot orientable de déglacage à la vapeur des équipements de transport RODAV, livré en 2006, et le robot manipulateur en cours de conception pour les interventions sur le réseau de distribution souterrain sont autant d'exemples d'innovations qui mettent à profit la large gamme d'expertises de l'Institut.

Le défi de l'intégration de l'énergie éolienne

Hydro-Québec entend devenir une référence mondiale dans le domaine de l'intégration de l'énergie éolienne à un grand réseau électrique. C'est pourquoi elle a confié à l'Institut, en 2006, la responsabilité de coordonner un portefeuille de projets d'innovation qui vise notamment à prévoir et à caractériser la production éolienne et à simuler le comportement du réseau une fois tous les parcs raccordés.

Des solutions élaborées en partenariat

Nos partenaires sont nombreux et proviennent de divers horizons : entreprises industrielles, universités, centres de recherche et associations. La mise en commun de nos savoir-faire respectifs favorise l'émergence de nouvelles avenues de recherche tout en nous permettant de partager les risques et la valeur créée.

- Nous poursuivons notre collaboration aux travaux du consortium Ouranos sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques. En 2006, nous avons analysé les températures moyennes dans le nord du Québec et les impacts des changements climatiques sur les ressources hydriques.
- Dans le domaine de l'intégration de l'énergie éolienne, nous élaborons de nouveaux modèles de prévision météorologique à court terme, soit 24 heures et moins, en partenariat avec Environnement Canada.



Transformateurs de puissance d'ABB testés dans la nouvelle aire d'essais de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec.



Robot manipulateur en cours de conception pour les interventions sur le réseau souterrain.

- En collaboration avec Forintek Canada, l'institut national de recherche sur les produits du bois, nous mettons au point diverses technologies électriques efficaces dans le cadre du programme ÉlectroBois.
- En 2006, Hydro-Québec a versé 6,1 M\$ aux universités québécoises pour des contrats de recherche et le financement de quinze chaires.
- Hydro-Québec, Alcan, le Centre de la technologie de l'énergie de CANMET – Varennes et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada ont signé une entente de financement de cinq ans avec l'Université de Sherbrooke pour la mise en place d'une chaire consacrée à l'efficacité énergétique. Les travaux de cette chaire portent notamment sur la réfrigération avancée, la récupération des rejets thermiques et la diminution de l'intensité énergétique industrielle.
- Nous avons amorcé des discussions avec l'Université McGill pour la création de trois chaires. Celles-ci étudieront respectivement les énergies renouvelables et la production décentralisée; l'intégration des énergies éolienne et hydroélectrique au réseau de transport; le mesurage et la prévision à court terme des précipitations en vue de l'optimisation de la production des centrales au fil de l'eau dans un contexte de changement climatique.

Une contribution au transport terrestre électrique

TM4, coentreprise que nous détenons avec le Groupe Industriel Marcel Dassault, développe des systèmes de motorisation électrique destinés aux grands fabricants de véhicules. Le moteur TM4 de dernière génération se distingue par son efficacité énergétique, qui peut atteindre au-delà de 96 %. Plus petit et plus léger que les autres moteurs électriques, il accroît la performance et l'autonomie des véhicules. Depuis septembre 2005, ce moteur est testé avec succès dans une quarantaine de véhicules utilitaires intégrés à des parcs d'entreprises et d'administrations publiques. Cette technologie contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.



La mine Niobec, au Saguenay, a reçu un prix Énergie pour l'intégration à ses procédés d'un convoyeur à vis chauffée par induction développé par notre Laboratoire des technologies de l'énergie.



L'équipe Hydrométéorologie de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec collabore aux travaux portant sur l'intégration de l'énergie éolienne et les changements climatiques.



Nos besoins d'impression et de reprographie correspondent à 650 tonnes de papier par année. En juillet dernier, nous nous sommes engagés à n'utiliser que du papier écologique dès 2007. Nous devenons ainsi l'une des premières grandes entreprises du Canada à faire un geste concret pour la protection de la forêt boréale. Chaque année, nous contribuerons donc à la sauvegarde de 11 000 arbres et permettrons l'économie de 20 millions de litres d'eau.

Des choix d'entreprise, des résultats collectifs

Un parti pris pour les énergies vertes

Hydro-Québec a pris le parti il y a longtemps de mettre en valeur les ressources hydriques du territoire pour satisfaire la demande d'électricité de ses clients, ce qui contribue pour beaucoup à l'excellent bilan du Québec au chapitre des émissions de gaz à effet de serre (GES). Nous misons également sur l'apport complémentaire d'autres énergies propres et renouvelables, notamment l'éolien. En garantissant à des producteurs privés l'achat d'importants blocs d'énergie éolienne, nous soutenons du même coup la croissance d'une filière dont les retombées concourent au développement économique régional.

Émissions atmosphériques résultant de nos activités de production d'électricité (tonnes)^a

Gaz	2006	2005
Dioxyde de carbone (CO ₂)	215 243	369 974
Dioxyde de soufre (SO ₂)	979	2 126
Oxydes d'azote (NO _x)	5 917	6 428

a) Nos émissions proviennent principalement des centrales thermiques qui alimentent les réseaux autonomes. Selon les données de 2003, le secteur de l'électricité ne représente que 1,7 % des émissions de GES au Québec, contre 37,4 % pour le secteur des transports et 31,1 % pour le secteur industriel.

Le développement durable, la trame de nos activités

Dès 1989, Hydro-Québec a souscrit au principe du développement durable tel qu'il avait été énoncé dans le rapport Brundtland en 1987, soit « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». De la planification à l'exploitation, en passant par la construction et la recherche, nos actions s'inspirent de ce principe. La majorité de nos activités sont encadrées par un système de gestion environnementale conforme à la norme ISO 14001, qui prévoit que nous mesurons régulièrement notre performance afin d'améliorer nos façons de faire.

Chaque année, nous consacrons des sommes importantes à la protection de l'environnement. Nous travaillons de concert avec les collectivités pour que nos projets soient bien accueillis et prenons les mesures nécessaires pour assurer la santé et la sécurité du public et de nos employés. Parallèlement, nous collaborons avec des organismes régionaux, nationaux et internationaux sur différents dossiers qui visent à promouvoir le développement durable.

- En 2006, Hydro-Québec a amorcé l'élaboration d'un plan d'action qui viendra appuyer la stratégie gouvernementale en matière de développement durable, annoncée dans la nouvelle *Loi sur le développement durable*.
- Fin juin, Hydro-Québec et Équiterre ont signé une entente portant sur la construction d'un bâtiment écologique au centre-ville de Montréal, à proximité de notre siège social. Cette Maison du développement durable sera érigée en conformité avec les exigences de la certification LEED^{MC} Platine, les plus élevées en matière de construction écologique. Ce bâtiment sera occupé par des organismes sociaux et environnementaux.
- Les appels d'offres pour l'achat d'énergie éolienne contiennent des critères spécifiquement liés au développement durable. Par ailleurs, bon nombre de nos contrats comportent une clause générale visant à sensibiliser les fournisseurs à l'importance de la protection de l'environnement et à leur rappeler leurs obligations à cet égard.
- À l'occasion du Mois de l'environnement, en mai, nous avons incité nos employés à faire des gestes concrets pour appuyer le développement durable. Près de 7 300 d'entre eux se sont engagés à adopter des habitudes écoresponsables, comme imprimer recto verso et utiliser des tasses à café durables sur les lieux de travail.



Le coordonnateur général d'Équiterre, Sydney Ribaux, et le pdg d'Hydro-Québec, Thierry Vandal, ont signé une entente pour la construction d'une maison du développement durable au centre-ville de Montréal.



Les contrats attribués aux producteurs d'énergie éolienne comportent des critères liés au développement durable.

Un chef de file en matière de protection de l'environnement

À Hydro-Québec, nous agissons au quotidien de manière à diminuer l'impact de nos activités sur l'environnement. En outre, nous cherchons à maximiser les retombées de nos actions. Par exemple, nos études environnementales contribuent à une meilleure connaissance des milieux naturel et humain dans les régions où nous menons des projets.

- Tous nos projets comportent des mesures d'atténuation qui permettent d'en réduire l'impact sur l'environnement, ainsi que des programmes de suivi grâce auxquels nous pouvons mesurer l'efficacité de ces mesures. Dans le cas du projet de l'aménagement de l'Eastmain-1, par exemple, nous avons construit un seuil en rivière afin de maintenir, dans le bief amont, des niveaux d'eau comparables à ceux qui existaient en conditions naturelles. Cette mesure vise à assurer la stabilité des berges ainsi qu'une qualité de l'eau acceptable dans la rivière et un habitat adéquat pour les poissons, notamment l'esturgeon jaune, une espèce prisée par les Cris.
- En 2006, nous avons réalisé, en collaboration avec l'Université du Québec à Montréal et l'Université McGill, une étude portant sur les émissions nettes de GES au réservoir de l'Eastmain 1, avant et après sa mise en eau. Comme prévu, les émissions de CO₂ sont environ six fois plus élevées que celles d'un lac naturel. Elles devraient toutefois diminuer au fil des ans pour s'établir au même niveau que celles d'un lac d'ici une dizaine d'années.
- Depuis le début des années 1980, Hydro-Québec mène un vaste programme de recherche sur les effets de la mise en circulation, par suite du remplissage d'un réservoir, du mercure déjà présent dans la végétation et les sols ennoyés. Ces recherches ont démontré que le phénomène est temporaire et que les niveaux de mercure dans le réservoir sont équivalents à ceux d'un lac naturel au bout de 20 à 30 ans. L'entreprise assure également un suivi rigoureux des teneurs en mercure dans la chair des poissons présents dans les nouveaux réservoirs et collabore à la production de guides de consommation pour que les pêcheurs sportifs et de subsistance puissent continuer à profiter sans risque des bienfaits du poisson. Le site Web www.hydroquebec.com/developpement_durable/documentation/mercure.html, mis en ligne en 2006, présente une foule d'informations sur la question du mercure.
- En 2006, la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement s'est engagée à contribuer à 22 projets issus des collectivités, pour un montant global de plus de 1 M\$. Par exemple, elle versera 139 300 \$ pour la revitalisation de la rivière à Mars, dans la municipalité de Saguenay, dévastée par les pluies diluviennes de 1996. Cette somme permettra de créer les conditions nécessaires au retour des espèces fauniques et floristiques dont l'habitat a été détruit par la crue.



Seuil construit dans le lit de la rivière Eastmain, à la Baie-James.



La rivière à Mars, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, a fait l'objet de travaux de revitalisation.

- Le recyclage, la récupération et la réutilisation de diverses matières se font désormais à l'échelle de l'entreprise. En 2006, nous avons recyclé 871 tonnes de papier et de carton et 7 801 tonnes de métal. À la fin de l'année, nous avons en outre lancé une campagne mobilisatrice auprès des employés, sur le thème « Notre choix est vert, on récupère ».
- Depuis plusieurs années, nous décontaminons et recyclons les huiles isolantes utilisées dans nos équipements, ce qui réduit d'autant nos achats d'huiles. En 2006, le taux de réutilisation s'est établi à 95 %, un taux comparable à celui des années antérieures.
- Nous avons adhéré au programme *Visez vert* de BOMA Québec en vue d'obtenir la certification *Visez vert* pour quatorze de nos bâtiments, à commencer par notre siège social qui l'a obtenue à l'automne. Dans ces bâtiments, nous avons adopté des pratiques d'excellence environnementale, comme la réduction de la consommation d'énergie ainsi que le recyclage et la gestion des matériaux de construction.
- Notre *Répertoire des arbres et arbustes ornementaux*, qui fait référence dans le domaine de l'horticulture, a été réédité. Abondamment illustrée, l'édition 2006 présente plus de 1 200 espèces et variétés de végétaux.
- Hydro-Québec participe à la démarche *allégo*, une initiative de l'Agence métropolitaine de transport qui recommande d'utiliser d'autres moyens de transport que l'automobile en solo pour se rendre au travail. Nous avons mis des vélos libre-service à la disposition des employés et offert des incitatifs pour encourager le transport en commun. Selon un sondage, plus de 60 % de nos 6 000 employés du centre-ville de Montréal privilégient ce mode de transport.
- Nous prêtons une attention particulière au paysage, tant au moment de la construction que durant l'exploitation de nos installations. Par exemple, plus de 3 000 raccordements de clients résidentiels ont été réalisés en souterrain en 2006.



La plantation de milliers d'arbres pour compenser les émissions de GES – un engagement pris dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques : Montréal 2005.



Un petit geste de tous les jours...



À Sainte-Agathe, dans les Laurentides, l'absence de lignes aériennes améliore le paysage.

Un élan donné à l'économie régionale

Présente sur tout le territoire du Québec, Hydro-Québec est un moteur de l'économie régionale. Tout comme ses activités courantes, ses projets de construction, de réhabilitation, de réfection et d'innovation génèrent des milliards de dollars en retombées et soutiennent des milliers d'emplois. Sur le seul plan des acquisitions, les chiffres sont éloquentes.

- Nos acquisitions globales de biens et services au Québec et hors Québec ont totalisé 2 673 M\$, en hausse de 13 % sur 2005. Elles se répartissent comme suit : 1 123 M\$ pour l'achat de biens, 35 M\$ pour la location de biens, 1 109 M\$ pour les travaux et les services spécialisés et 406 M\$ pour les services professionnels^a.
- Nos acquisitions de biens et services auprès d'entreprises établies au Québec ont atteint 2 451 M\$ en 2006, soit près de 92 % du total^a.
- Pour 2006, nous estimons que le nombre d'emplois au Québec liés à nos acquisitions globales de biens et services s'établit à plus de 21 000, dont 14 000 emplois directs^a.
- Pour assurer la sécurité de nos approvisionnements en biens et services et obtenir des prix concurrentiels, nous continuons à diversifier nos fournisseurs, notamment pour les biens stratégiques.
- Nous avons poursuivi le déploiement du système qui sert à évaluer la performance des fournisseurs de certains biens et services jugés critiques par nos quatre divisions en l'appliquant aux marchés des disjoncteurs, des compteurs, des interrupteurs submersibles et des groupes turbines-alternateurs. Fondée sur des critères connus des fournisseurs, cette évaluation permettra une rétroaction structurée et nous aidera à arrêter nos choix à l'avenir.
- En 2006, nos investissements dans différents projets hydroélectriques ont généré 4 395 emplois de chantier pour les fournisseurs externes.

a) Ces données excluent les acquisitions de la Société d'énergie de la Baie James.



Des employés du siège social, à Montréal, utilisent des vélos libre-service pour se déplacer dans le cadre de leur travail.



Déroutage de câble à la centrale de la Péribonka. L'acquisition de matériel est assurée par notre Centre de services partagés.

Contribution d'Hydro-Québec à l'économie québécoise

	2006	2005
Taxe sur le capital (M\$)	261	330
Taxes municipales et scolaires (M\$)	36	36
Taxe sur les services publics (M\$)	230	229
Frais de garantie relatifs aux emprunts (M\$)	158	155
Pourcentage des acquisitions auprès d'entreprises québécoises	92	92
Emplois directs soutenus par les acquisitions, y compris les achats hors Québec (années-personnes)	14 000	12 654
Crédits de mise en valeur intégrée (M\$) ^a	1,1	7,8

a) Dans le cadre de son Programme de mise en valeur intégrée, Hydro-Québec accorde aux collectivités touchées par ses projets de transport d'électricité un crédit équivalant à un certain pourcentage de la valeur initialement autorisée de chaque projet.

Retombées régionales des acquisitions d'Hydro-Québec en 2006 (k\$)^{a, b}

Région administrative du Québec	Acquisitions de services ^c	Acquisitions de biens ^d	Total
Abitibi-Témiscamingue (08)	15 545	13 628	29 173
Bas-Saint-Laurent (01) ^e	4 930	4 606	9 536
Capitale-Nationale (03)	193 006	41 854	234 860
Centre-du-Québec (17)	85 104	28 699	113 803
Chaudière-Appalaches (12)	41 824	21 763	63 587
Côte-Nord (09)	41 078	10 504	51 582
Estrie (05)	5 013	5 977	10 990
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11) ^e	3 429	3 552	6 981
Lanaudière (14)	25 086	21 119	46 205
Laurentides (15)	74 352	26 178	100 530
Laval (13)	136 767	29 306	166 073
Mauricie (04)	119 390	34 138	153 528
Montérégie (16)	92 416	271 206	363 622
Montréal (06)	382 228	455 076	837 304
Nord-du-Québec (10)	8 433	3 260	11 693
Outaouais (07)	5 301	19 584	24 885
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	196 019	30 406	226 425
Total	1 429 921	1 020 856	2 450 777

a) Montants facturés par les fournisseurs établis dans la région administrative.

b) Ces données excluent les acquisitions de la Société d'énergie de la Baie James.

c) Services spécialisés, services professionnels et travaux.

d) Achat et location de biens.

e) Dans la municipalité régionale de comté de Matane et la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, les contrats attribués à des producteurs privés d'énergie éolienne par suite du premier appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution ciblant ce type d'énergie ont par ailleurs généré des retombées estimées à environ 215 M\$ en 2006.

Une gestion dynamique de nos ressources humaines

Hydro-Québec offre un milieu de travail stimulant à son personnel. Nos employés ont ainsi accès à un large éventail de programmes de formation qui visent à diversifier et à améliorer leurs compétences.

Par ailleurs, compte tenu des nombreux départs à la retraite, notre *Plan corporatif de soutien à la relève* se poursuit, tout comme notre programme de stages pour les étudiants. Nous veillons également au maintien de normes élevées en matière de santé et de sécurité du travail.

- D'après le sondage *Écoute du personnel*, auquel 12 384 employés ont répondu, le taux de satisfaction générale s'établit à 8,42 sur une échelle de 10 (8,38 en 2005) et l'indice global de mobilisation, à 6,94 (6,77 en 2005) – les meilleurs résultats depuis 1995.
- À la fin de 2006, tous les programmes visant l'application de la *Loi sur l'équité salariale* avaient été réalisés.
- Nous avons signé une nouvelle convention collective avec le Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec et avons convenu des clauses salariales pour les années 2007 et 2008 avec six autres syndicats. Ainsi, toutes les conventions collectives sont en vigueur jusqu'à la fin de 2008 ou en 2009, selon le cas, ce qui assure un climat de travail stable pour les prochaines années.
- Des 2 845 employés admissibles à la retraite en 2006, 664 ont quitté l'entreprise. Par ailleurs, 64 % de nos 1 360 nouveaux employés ont moins de 35 ans.
- Nous avons offert des stages à quinze étudiants de niveau collégial inscrits à des programmes de travail-études dans diverses disciplines, dont le génie civil et la mécanique du bâtiment. Nous avons aussi accueilli 200 étudiants de niveau universitaire.
- Le taux de fréquence des accidents du travail a été de 3,33 par 200 000 heures travaillées, contre 3,26 en 2005. Par ailleurs, nous avons instauré un nouveau processus d'audit en santé-sécurité qui s'ajoute aux mesures déjà utilisées pour réduire le nombre d'accidents.
- En 2006, nous avons consacré 3,9 % de la masse salariale à des programmes de formation, et 71 % du personnel a participé à au moins une activité de formation.
- Notre projet de gestion de la diversité évolue. Il vise à favoriser une culture d'ouverture et à enrichir l'effectif d'Hydro-Québec d'employés compétents en provenance des groupes cibles. En 2006, nous avons réalisé un sondage sur l'ouverture à la diversité et analysé nos politiques et nos pratiques de ressources humaines ainsi que nos stratégies de recrutement, d'accueil et d'intégration.
- Grâce à notre *Plan des mesures d'urgence – risques biologiques*, nous serons en mesure d'assurer la continuité du service en cas de pandémie.



Thierry Vandal, pdg, et Benoit Bouchard, président du Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec.



Michael L. Turcotte et Thierry Vandal entourés de directeurs régionaux de Centraide. L'année 2006 marque le 30^e anniversaire de notre appui à cet important organisme d'entraide.

Un engagement social de longue date

Par ses dons et commandites, Hydro-Québec participe de façon active à la vie sociale québécoise. En 2006, nous avons contribué à hauteur de 22,8 M\$, soit près de 1 % du bénéfice provenant des activités poursuivies, à des activités dans différents domaines : culture, santé et aide humanitaire, éducation et jeunesse, socio-économique, sport, environnement. Cette année, qui marque le 30^e anniversaire de notre appui à Centraide, nous avons remis plus de 5,6 M\$ à cet organisme, la moitié provenant de nos employés et retraités.

Culture

- Hydro-Québec est un fier partenaire des grandes institutions culturelles québécoises, notamment l'Opéra de Montréal, le Théâtre du Nouveau Monde, les Grands Ballets Canadiens de Montréal, le Musée des beaux-arts de Montréal, le Musée d'art contemporain de Montréal et le Musée national des beaux-arts du Québec.
- Hydro-Québec commandite tous les orchestres symphoniques du Québec, tout en poursuivant son association avec l'Orchestre Métropolitain du Grand Montréal et avec des ensembles musicaux comme Les Violons du Roy, l'Orchestre de chambre I Musici de Montréal et l'Ensemble Arion. Depuis 1999, l'entreprise est aussi commanditaire en titre de l'ensemble des activités artistiques de l'Orchestre symphonique de Montréal.
- Fidèle partenaire de l'art dramatique, Hydro-Québec a offert un appui financier à plusieurs compagnies de théâtre. À titre d'exemples : le Théâtre Denise-Pelletier et l'Infinithéâtre, à Montréal, le Théâtre du Trident, à Québec, et le Théâtre Les gens d'en bas, au Bic.
- De nombreux événements culturels ont bénéficié de notre soutien, tels que le Festival de la chanson de Tadoussac, le Festival d'été de Québec, le Festival des traditions du monde, à Sherbrooke, le FestiBlues International de Montréal, les FrancoFolies de Montréal et le Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue.
- Des institutions muséales ont aussi bénéficié de notre aide, notamment Le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, le Musée Marius-Barbeau de Saint-Joseph-de-Beauce et le Musée de la civilisation, à Québec.

Santé et aide humanitaire

- Nous avons contribué à hauteur de 2 M\$ aux campagnes de financement de plus d'une cinquantaine d'hôpitaux. Dans la grande région montréalaise, mentionnons le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, l'Institut de Cardiologie de Montréal, l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, la Cité de la Santé de Laval et l'Hôpital Charles-Lemoyne. Des institutions régionales ont également reçu un appui financier de l'entreprise, notamment le Centre hospitalier Saint-Joseph de La Malbaie, le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke et le Centre hospitalier régional de Sept-Îles.
- Nous avons fait des dons à plus de 150 organismes qui offrent des services d'urgence et d'assistance aux personnes en détresse, qui œuvrent auprès des toxicomanes ou qui interviennent directement auprès des personnes démunies. Parmi ceux-ci, nommons la Fondation Équilibre Saguenay-Lac-Saint-Jean, Tel-jeunes, le Club des petits déjeuners du Québec et la Fondation Jean Lapointe.

© Kasskara



Kent Nagano, chef de l'Orchestre symphonique de Montréal, dont nous sommes le commanditaire en titre.



© Fondation de l'Hôpital Sainte-Justine

Le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, de Montréal, a bénéficié d'une aide financière d'Hydro-Québec.

Éducation et jeunesse

- Nous avons remis 2,8 M\$ à des universités québécoises pour les aider à réaliser des projets répondant à leurs priorités de développement et leur permettre de décerner des bourses d'excellence. Cette somme exclut le soutien accordé aux chaires de recherche (1,7 M\$) ainsi que les contrats de recherche attribués aux universités.
- Nous appuyons la Fondation Ressources-Jeunesse et les Olympiades québécoises de la formation professionnelle et technique. De plus, nous soutenons la Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse, qui contribue à l'essor entrepreneurial des jeunes Québécois, ainsi que les Prix Relève d'excellence du Réseau HEC Montréal.
- Soucieux de sensibiliser les jeunes aux sciences et à la technologie pour assurer la relève, nous avons appuyé *Les filles et les sciences : un duo électrisant!*, une journée thématique destinée à faire découvrir l'univers des sciences et des technologies aux adolescentes de 13 à 15 ans, et le concours Science, on tourne! organisé par la Fédération des cégeps.

Socioéconomique

- Les nombreuses activités d'Hydro-Québec l'amènent à établir des partenariats avec des organismes socioéconomiques et des regroupements de gens d'affaires œuvrant dans diverses disciplines. Ainsi, nous appuyons des chambres de commerce comme la Chambre de commerce italienne, à Montréal, ainsi que l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole, l'Association des directeurs municipaux du Québec et le Forum socioéconomique des Premières Nations.

Sport

- Hydro-Québec est associée à la Fondation de l'athlète d'excellence, qui offre un soutien financier à des athlètes d'élite en devenir. Depuis près de 25 ans, nous appuyons le sport, notamment à titre de commanditaire des Jeux du Québec.
- Pour nous, l'encouragement à la pratique sportive chez les jeunes s'étend également aux personnes handicapées. C'est pourquoi nous apportons notre concours au Défi sportif des athlètes handicapés et aux Olympiques spéciaux Québec.

Environnement

- Hydro-Québec a parrainé divers événements dans le domaine de l'environnement, tels que le Salon national de l'environnement, le Centre québécois d'actions sur les changements climatiques, la deuxième conférence Entreprise et développement durable du Centre international Unisféra et le colloque *L'énergie éolienne... et autres énergies vertes* de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable.

© Christine Guet, MBAM



Au Musée des beaux-arts de Montréal, l'exposition *Catherine la Grande : un art pour l'Empire* a été présentée par Hydro-Québec.



Lors de la finale régionale de la Super Expo-sciences Bell, nous avons parrainé des jeunes afin de les stimuler pour des carrières scientifiques et techniques.

Une collaboration étroite avec les collectivités

Pour s'assurer que ses projets s'intègrent bien dans le milieu, Hydro-Québec collabore étroitement avec les autorités locales, le monde agricole et les organismes socioéconomiques. En outre, elle participe activement à la vie économique et communautaire des régions où elle est présente.

- Dans le cadre des activités des comités de liaison avec le milieu municipal, nous avons élaboré le document *Pannes d'électricité – Planification de la sécurité civile à l'échelle municipale*. Cette publication aidera les municipalités à établir leur plan de sécurité en cas de panne majeure.
- Nous avons contribué à hauteur de 10 500 \$ à la mise en place d'une navette fluviale sur le parcours d'un sentier cyclable dans les îles de Berthier. De plus, nous avons loué un terrain pour l'aménagement d'un embarcadère et d'une aire de repos dans l'une des îles.
- À l'occasion de la réfection du barrage de Lumsden, sur le ruisseau Gordon qui traverse la ville de Témiscaming, nous avons mis le site en valeur afin de promouvoir son utilisation comme lien interrives par les cyclistes, randonneurs et motoneigistes.
- Nous informons les jeunes des avantages de l'hydroélectricité, une énergie renouvelable. Ainsi, nous avons présenté à quelque 8 200 élèves du primaire et du secondaire notre conférence *Eau bleue = Énergie verte*. Nous avons aussi intégré à notre site Web un jeu interactif sur le développement durable intitulé *Es-tu durable ?!*
- Nous récompensons la réussite scolaire d'étudiants autochtones en leur remettant des Prix d'excellence. En 2006, nous avons décerné une bourse de 2 000 \$ à une universitaire et lui avons offert un stage de treize semaines dans le domaine de l'environnement. Nous avons aussi attribué une bourse de 1 000 \$ à quatre cégépiens.

Un rayonnement international

Notre action à l'extérieur du Québec prend la forme d'une participation active au sein d'organisations nationales et internationales, telles que les associations canadienne et internationale de l'hydroélectricité, le Conseil Mondial de l'Énergie, le e8 et le Conseil International des Grands Réseaux Électriques. Nous partageons également notre savoir-faire avec des pays en développement dans le cadre de projets de coopération internationale et contribuons financièrement à la mise en œuvre de certains projets de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie.

- En 2006, nous avons participé à de nombreux événements internationaux, dont le 4^e Forum mondial de l'eau, qui a rassemblé près de 20 000 participants à Mexico, la 14^e session de la Commission sur le développement durable des Nations Unies, qui s'est déroulée à New York, le 5^e Forum sur les barrages et le développement organisé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui a eu lieu à Nairobi, et la Conférence ministérielle africaine sur l'énergie hydraulique et le développement durable, qui s'est tenue en Afrique du Sud.
- Du 18 au 22 juin, Hydro-Québec a accueilli plus de 1 500 ingénieurs électriques des quatre coins du monde réunis à Montréal à l'occasion de l'assemblée générale de la Power Engineering Society, une division de l'Institute of Electrical and Electronics Engineers.



Daniel Richard, président de La Coop fédérée, et André Boulanger, président d'Hydro-Québec Distribution, ont signé une entente en vue d'aider les producteurs agricoles et les entreprises agroalimentaires à améliorer leur performance énergétique.



En Haïti, nous avons collaboré à un projet de reboisement et d'aménagement de seuils en vue de sécuriser les sources d'eau qui alimentent la centrale de Gaillard.

REVUE FINANCIÈRE

Analyse par la Direction

- 49 Vue d'ensemble
- 50 Résultats consolidés
- 52 Situation financière
- 55 Information sectorielle
- 65 Perspectives
- 66 Gestion intégrée des risques d'entreprise

États financiers consolidés

- 69 Rapport de la Direction
- 70 Rapport des vérificateurs
- 71 États consolidés des résultats
- 71 États consolidés des bénéfices non répartis
- 72 Bilans consolidés
- 73 États consolidés des flux de trésorerie
- 74 Notes afférentes aux états financiers consolidés

- 94 Rétrospective quinquennale
- 97 Données financières trimestrielles consolidées

L'Analyse par la Direction doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés d'Hydro-Québec et les notes s'y rapportant. L'information financière présentée ci-après et les sommes inscrites dans les tableaux sont exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les états financiers consolidés tiennent compte de certaines pratiques comptables propres aux entreprises réglementées. Les éléments visés par ces pratiques sont détaillés à la note 3 afférente aux états financiers consolidés.

Hydro-Québec tient à rappeler que cette analyse, et principalement la section Perspectives, contient des énoncés basés sur des estimations et sur des hypothèses concernant ses résultats futurs et le cours des événements. Étant donné les incertitudes et les risques inhérents à tout énoncé prospectif, les résultats réels d'Hydro-Québec pourraient différer sensiblement des résultats prévus. Par ailleurs, certaines données financières et d'exploitation des années antérieures ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice 2006. Signalons enfin que les renseignements contenus dans la présente analyse tiennent compte de tout événement important survenu jusqu'au 16 mars 2007.

Analyse par la Direction

Vue d'ensemble

Le bénéfice provenant des activités poursuivies a augmenté de 446 M\$ (19,0 %) pour atteindre 2 797 M\$ en 2006, comparativement à 2 351 M\$ en 2005. Cette hausse découle surtout de la constatation d'un gain de change sur des dettes et des swaps en dollars américains.

Le bénéfice provenant des activités abandonnées s'est chiffré à 944 M\$ en 2006. Ce résultat s'explique par la réalisation du plan de valorisation de nos participations à l'étranger, notamment la cession de notre participation dans Transelec, au Chili, qui a généré un gain de 813 M\$.

Le bénéfice net s'est établi à 3 741 M\$, en progression de 1 489 M\$.

Les produits ont totalisé 11 161 M\$, soit une hausse de 273 M\$ (2,5 %). Cette augmentation est due essentiellement à la constatation d'un gain de change sur des dettes et des swaps en dollars américains (234 M\$). La progression des produits des ventes au Québec a été de 281 M\$; elle est associée à la croissance de la demande de base et à des ajustements tarifaires. Les produits des ventes sur les marchés hors Québec se sont établis à 1 149 M\$, soit une diminution de 315 M\$ qui est principalement attribuable à une réduction du volume des transactions d'achat-revente à court terme. Cette réduction des produits des ventes a toutefois été compensée en partie par une baisse de 238 M\$ des achats d'électricité à court terme liés à ces transactions d'achat-revente.

Le rendement de l'avoir propre a atteint 20,7 %, contre 13,4 % en 2005. Cet indicateur reflète la bonne performance financière de nos activités de base ainsi que le bénéfice obtenu par la vente de nos participations à l'étranger en 2006.

Les fonds générés par l'exploitation ont totalisé 4,0 G\$, en baisse de 0,4 G\$ par rapport à 2005. Combinés aux produits générés par la vente de nos participations à l'étranger de plus de 2 G\$, ces fonds ont permis, notamment, de financer nos investissements de 3,3 G\$ en 2006, dans un contexte de poursuite des grands projets dans les domaines de la production et du transport d'électricité, et de verser les dividendes de 1 126 M\$ déclarés pour 2005.

Les dividendes déclarés s'élèvent à 2 342 M\$. Ce dixième versement consécutif, le plus important à ce jour, portera à plus de 8,7 G\$ le total des dividendes versés à notre actionnaire depuis 1998.

Résultats consolidés

Le bénéfice provenant des activités poursuivies s'est chiffré à 2 797 M\$ en 2006, contre 2 351 M\$ en 2005, soit une hausse de 446 M\$. Cette variation de 19,0 % résulte, en partie, de la constatation d'un gain de change de 234 M\$ sur des dettes et des swaps en dollars américains pour donner suite au traitement comptable de couverture. Ce montant, qui représente la réalisation d'une portion du gain de change reporté inscrit au bilan, est présenté avec les autres produits d'exploitation. Par ailleurs, une charge non récurrente de 115 M\$ avait été inscrite en 2005 en raison de la radiation de l'avant-projet Grande-Baleine.

Nos produits ont augmenté de 273 M\$ (2,5 %) pour atteindre 11 161 M\$ en 2006. Les produits de nos ventes d'électricité ont diminué de 34 M\$ pour s'établir à 10 551 M\$. Au Québec, ils se sont chiffrés à 9 402 M\$, en hausse de 281 M\$ par rapport à 2005. Sur les marchés hors Québec, ils ont totalisé 1 149 M\$, en baisse de 315 M\$. L'augmentation des autres produits est principalement due à la constatation d'un gain de change de 234 M\$ sur des dettes et des swaps en dollars américains.

Au Québec, les produits des ventes d'électricité ont atteint 9 402 M\$ en 2006, soit une augmentation de 281 M\$ (3,1 %) par rapport à 2005. Le volume des ventes a quant à lui été inférieur de 1,8 TWh à celui de 2005. La hausse des produits est principalement attribuable à la croissance de la demande de base (99 M\$) et à des ajustements tarifaires (341 M\$), facteurs qui ont été atténués par l'effet des températures plus clémentes (201 M\$).

Sur les marchés hors Québec, les produits des ventes d'électricité se sont établis à 1 149 M\$ en 2006, en baisse de 315 M\$ (21,5 %), et ce, pour une diminution de volume de 5,8 %.

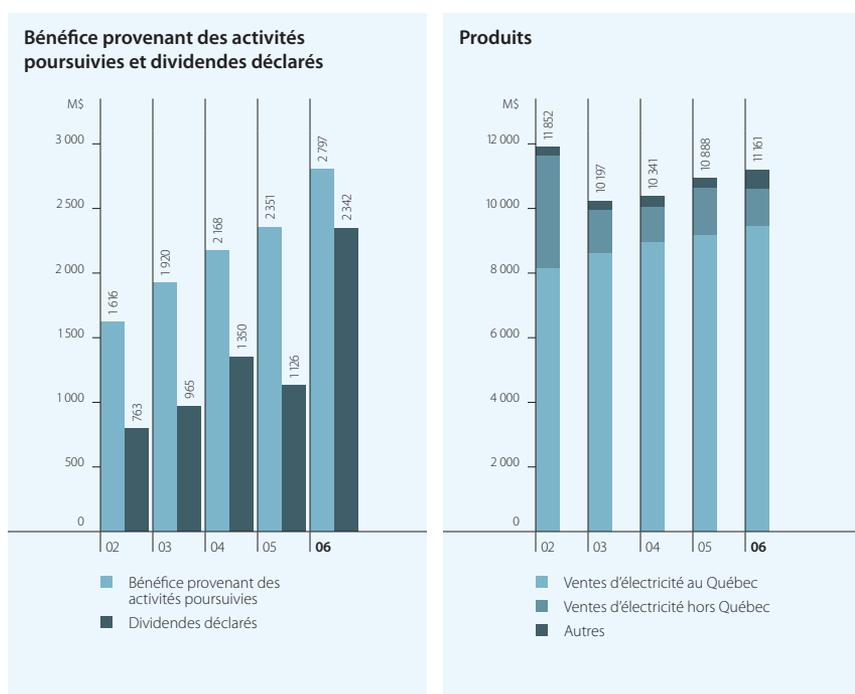
Les charges totales se sont élevées à 6 152 M\$, comparativement à 6 350 M\$ en 2005, soit une diminution de 198 M\$ (3,1 %).

Les charges d'exploitation ont atteint 2 394 M\$, soit une augmentation de 146 M\$ sur 2005. De ce montant, 80 M\$ sont attribuables à la hausse du coût de retraite en raison de l'effet actuariel de la baisse des taux d'intérêt à long terme sur les marchés financiers et 27 M\$, aux dépenses additionnelles entraînées par le rétablissement du service à la suite des événements climatiques extrêmes survenus en 2006. À l'exception de ces deux éléments, les charges d'exploitation ont augmenté de 1,9 %, soit un niveau comparable à celui du taux d'inflation de 2006.

Les achats d'électricité et de combustible ont diminué de 181 M\$ (12,1 %) pour s'établir à 1 315 M\$. Cette variation s'explique surtout par une baisse de 238 M\$ des achats d'électricité à court terme réalisés par Hydro-Québec Production.

La charge d'amortissement a totalisé 2 007 M\$ en 2006, soit une diminution de 16 M\$ par rapport à 2005, surtout attribuable à la radiation de l'avant-projet Grande-Baleine (115 M\$) en 2005. N'eût été cet élément, la charge d'amortissement aurait augmenté de 99 M\$, en raison principalement de la mise en service de nouveaux équipements, dont l'aménagement de la Toulnostouc à l'été 2005 et celui de l'Eastmain-1 au second semestre de 2006.

Les taxes se sont élevées à 529 M\$, soit une baisse de 65 M\$ due notamment à la diminution du taux de la taxe sur le capital, qui est passé de 0,6 % à 0,525 % en 2006.



Note : Certaines données comparatives ont été reclassées en fonction de la présentation de 2006.

Les reports réglementaires de 2006 relatifs aux coûts de transport et d'approvisionnement ont conduit à la constatation, respectivement, d'un actif réglementaire de 340 M\$ et d'un passif réglementaire de 262 M\$.

En avril 2006, la Régie de l'énergie a accordé, à compter du 1^{er} janvier 2005, une hausse annuelle de 170 M\$ du coût du service de transport pour la charge locale, en reconnaissance du coût des infrastructures de transport requises pour faire face à la croissance de la consommation québécoise. Comme les tarifs de distribution pour 2005 et 2006 avaient déjà été fixés par la Régie lorsque cette décision a été rendue, la hausse des coûts de transport a été comptabilisée comme actif réglementaire, pour un montant de 340 M\$.

Par ailleurs, en vertu d'une pratique réglementaire approuvée par la Régie de l'énergie, tout écart entre les coûts réels d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale et les coûts prévus lors de la fixation des tarifs par la Régie est comptabilisé dans un compte distinct. Pour l'exercice 2006, le coût prévu était supérieur au coût réel, ce qui a entraîné la constatation d'un passif réglementaire de 262 M\$.

Les frais financiers ont augmenté de 25 M\$ (1,1 %), passant de 2 187 M\$ à 2 212 M\$. L'augmentation due à la hausse des taux d'intérêt sur les marchés financiers à court terme a été partiellement compensée par les revenus d'intérêt générés par nos placements des sommes provenant de la cession de nos participations à l'étranger.

Le bénéfice provenant des activités abandonnées a totalisé 944 M\$ et reflète la vente de nos participations à l'étranger. Les résultats se répartissent comme suit : un gain de 39 M\$ au quatrième trimestre pour Consorcio TransMantaro S.A. (Pérou) ; un gain de 38 M\$ au troisième trimestre pour HQI Latin America Ltd. (qui détenait notre participation dans la centrale de Fortuna, au Panama) ; un gain de 806 M\$ au deuxième trimestre pour HQI Transelec Chile S.A. (Chili), réévalué à 813 M\$ au troisième trimestre par suite de la publication des états financiers finaux de Transelec au 30 juin 2006 ; au premier trimestre, une perte de 2 M\$ pour MurrayLink HQI Australia Pty Ltd (Australie) ainsi qu'un gain de 29 M\$ pour Cross-Sound Cable Company, LLC (qui détenait notre participation dans la ligne sous-marine Cross Sound Cable, aux États-Unis) et une perte de 0,3 M\$ pour Hidroeléctrica Río Lajas S.A. (Costa Rica).

Le bénéfice net s'est établi à 3 741 M\$, en hausse de 1 489 M\$ par rapport à 2005.

	2006	2005
RÉSULTATS ET DIVIDENDES (M\$)		
Produits	11 161	10 888
Bénéfice d'exploitation	5 009	4 538
Bénéfice provenant des activités poursuivies	2 797	2 351
Bénéfice (perte) provenant des activités abandonnées	944	(99)
Bénéfice net	3 741	2 252
Dividendes déclarés	2 342	1 126
BILANS (M\$)		
Actif total	63 248	60 432
Immobilisations corporelles	51 813	50 373
Actifs destinés à la vente	42	2 311
Dette à long terme, y compris la tranche à moins d'un an	35 491	34 427
Passifs liés aux actifs destinés à la vente	8	1 385
Avoir de l'actionnaire	18 840	17 376
RATIOS		
Rendement de l'avoir propre (%)	20,7	13,4
Taux moyen du coût de la dette (%)	7,9	7,6
Taux de capitalisation (%)	36,1	34,2
Taux d'autofinancement (%)	86,5	58,6
Couverture des intérêts	2,06	2,00

Note : Certaines données comparatives ont été reclassées en fonction de la présentation de 2006.

Situation financière

Activités d'exploitation

Les fonds générés par les activités d'exploitation ont totalisé 4 006 M\$ en 2006, contre 4 401 M\$ en 2005. Ces fonds ont servi à financer nos investissements et à payer les dividendes déclarés pour l'exercice 2005.

Activités d'investissement

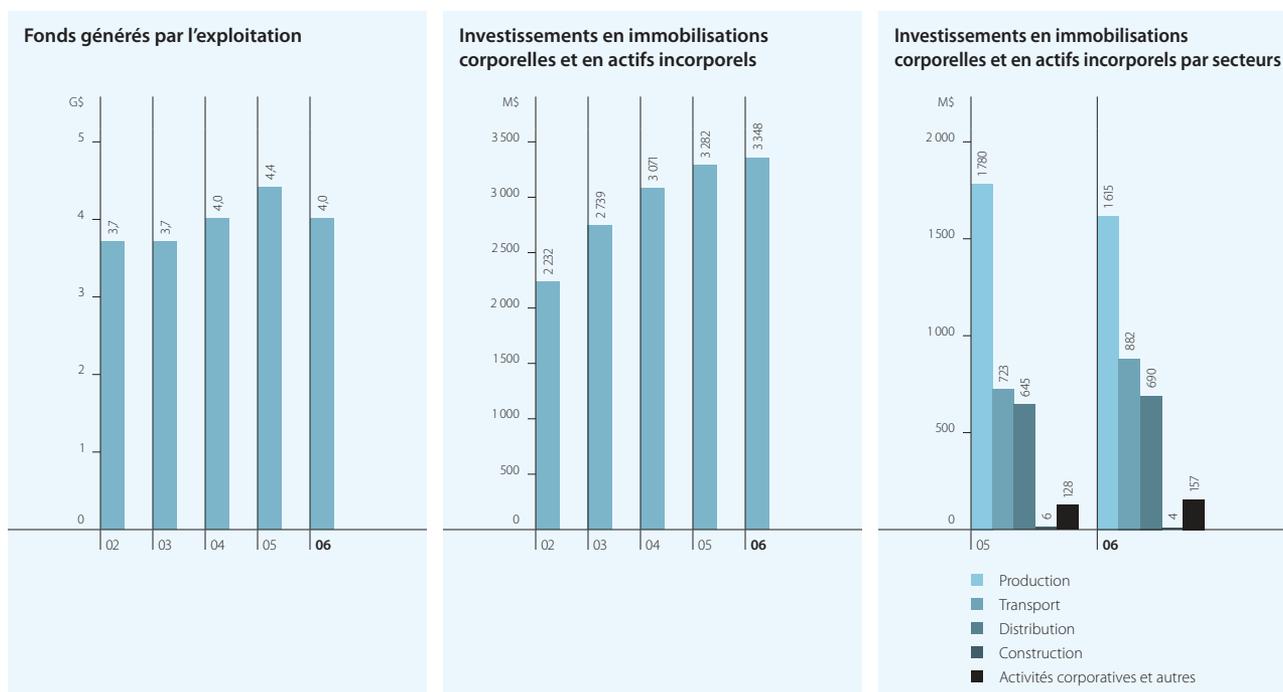
En 2006, Hydro-Québec a investi 3,3 G\$ en immobilisations corporelles et en actifs incorporels, soit un montant comparable à celui de 2005. De cette somme, 1,9 G\$ a été consacré aux projets de développement, tandis que 1,4 G\$ a servi au maintien ou à l'amélioration de la qualité des actifs.

Les investissements d'Hydro-Québec Production ont atteint 1 615 M\$ en 2006, contre 1 780 M\$ en 2005. Comme prévu, la majeure partie de ces investissements, soit 1 174 M\$, a été affectée à des projets de développement, alors que 441 M\$ ont été alloués aux activités courantes de maintien des actifs ou à l'amélioration de ceux-ci. En 2006, les projets de développement étaient les suivants : l'achèvement de la centrale de l'Eastmain-1, qui a été mise en service au cours du second semestre; la construction de la centrale Mercier et des aménagements de la Péribonka, de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs; la poursuite du processus d'autorisation du projet de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert (le gouvernement du Québec a autorisé la réalisation de ce projet en novembre 2006, et les autorités fédérales ont émis l'agrément du gouverneur en conseil en décembre 2006) et de l'avant-projet du complexe de la Romaine. La division a également continué la réhabilitation et le rééquipement de plusieurs installations, dont les centrales de Beauharnois, de La Tuque, aux Outardes-3 et aux Outardes-4.

Les investissements d'Hydro-Québec TransÉnergie ont totalisé 882 M\$, dont presque la moitié avaient pour but de répondre à la croissance de la demande au Québec, le solde ayant été investi pour assurer la pérennité du réseau de transport afin de maintenir ou d'accroître la qualité du service. Mentionnons les projets de raccordement au réseau des centrales de la Péribonka, de l'Eastmain-1, de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs.

Pour sa part, Hydro-Québec Distribution a investi 690 M\$ pour répondre à la croissance de la demande, assurer la pérennité du réseau de distribution et améliorer la qualité du service. Elle a également investi dans d'autres actifs, notamment le Plan global en efficacité énergétique, qui a mobilisé 149 M\$ à lui seul.

Rappelons qu'Hydro-Québec Équipement et la Société d'énergie de la Baie James réalisent les projets d'ingénierie et de construction d'Hydro-Québec Production et d'Hydro-Québec TransÉnergie.



Note : Certaines données comparatives ont été reclassées en fonction de la présentation de 2006.

Activités de financement

L'émission nette de dette à long terme s'est élevée à 1 304 M\$ en 2006.

Les emprunts bruts d'Hydro-Québec, y compris les encaissements ou décaissements liés à la monétisation des swaps et autres financements, se sont chiffrés à 3 955 M\$, contre 3 080 M\$ en 2005.

Une partie des fonds a été recueillie grâce à la réouverture, le 12 janvier, le 31 janvier, le 29 mars et le 12 avril 2006, d'une émission d'obligations venant à échéance en février 2040. Cette opération a permis de réunir une somme de 2 341 M\$ à un taux moyen de 4,9 %. De plus, deux financements totalisant 1 047 M\$ ont été réalisés par suite du lancement, le 12 octobre, de nouvelles obligations venant à échéance en février 2045 et de la réouverture de cette offre le 8 novembre suivant. Les obligations visées sont assorties d'un taux moyen de 4,7 %. Toutes les émissions de 2006 ont été effectuées sur le marché canadien.

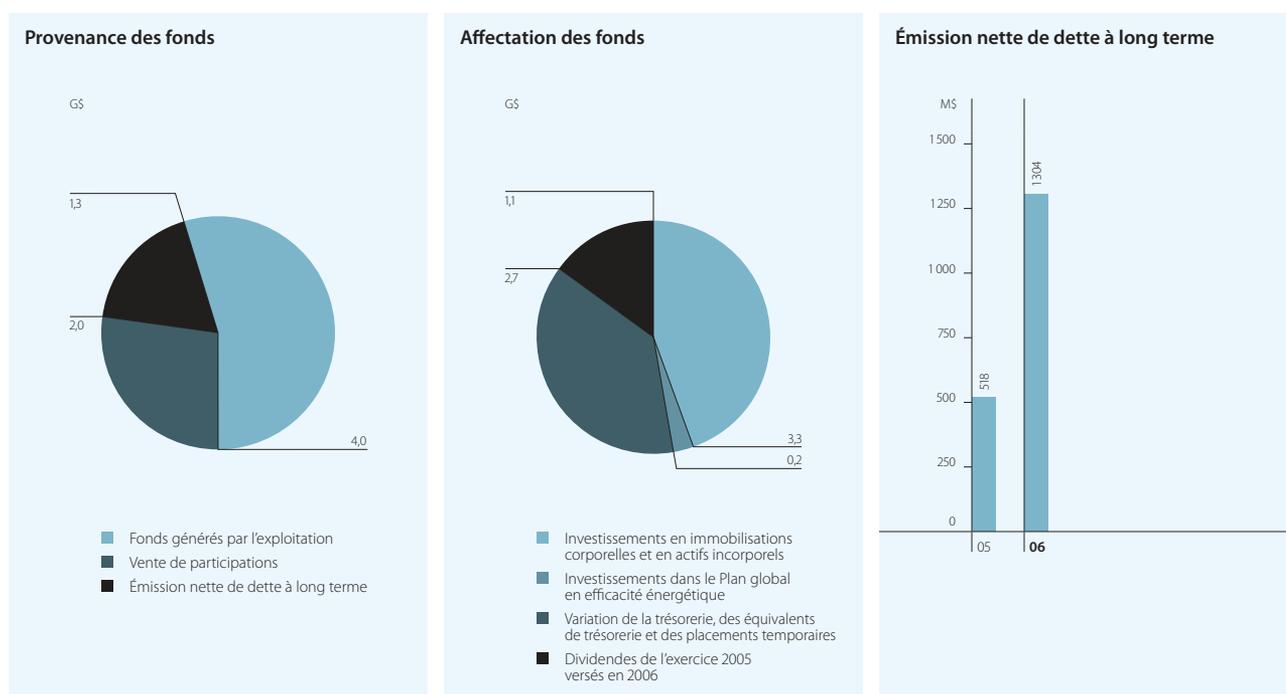
Le produit de la cession de nos participations à l'étranger, soit plus de 2 G\$, s'est ajouté aux ressources financières de l'entreprise. Ces fonds ont notamment servi au financement de nos investissements et au rachat de 789 M\$ de dette, dont la majeure partie serait venue à échéance en 2007. Signalons par ailleurs que les transactions conclues pour atténuer les risques de contrepartie ont entraîné des entrées nettes de 165 M\$.

Sources de financement préautorisées

La Société dispose des sources de financement préautorisées suivantes :

Type de financement	Volume autorisé	Marché	En cours au 31 décembre 2006
Marges de crédit	350 M\$ US ou 350 M\$ CA		–
	40 M\$ CA		–
	110 M\$ US		–
Lignes de crédit de soutien ^a	2 000 M\$ US		–
Papier commercial ^a	2 250 M\$ US ou l'équivalent en \$ CA	États-Unis ou Canada	25 M\$ CA
Billets à moyen terme ^a	3 000 M\$ US ou l'équivalent en d'autres monnaies	États-Unis	520 M\$ US
	16 000 M\$ CA ou l'équivalent en \$ US	Canada	12 336 M\$ CA

a) Financement garanti par le gouvernement du Québec.



Cotes de crédit

Le tableau ci-dessous présente les cotes de crédit d'Hydro-Québec :

	2006		2005	
	Papier commercial	Long terme	Papier commercial	Long terme
Agences américaines				
Moody's	P-1	Aa2 stable	P-1	A1 positif
Fitch Ratings	F1+	AA- stable	F1+	AA- stable
Standard & Poor's	A-1+	A+ stable	A-1+	A+ stable
Agence canadienne				
DBRS	R-1 (moyen)	A (haut) stable	R-1 (bas)	A stable

Dividendes et taux de capitalisation

Comme le taux de capitalisation de la Société atteignait 38,8 % en fin d'exercice, des dividendes de 2 342 M\$ ont été déclarés pour 2006, ce qui ramène le taux de capitalisation à 36,1 %.

Les dividendes déclarés pour 2006 constitueront le dixième versement consécutif à notre actionnaire et porteront à plus de 8,7 G\$ les sommes versées depuis 1998.

Information sectorielle

Comme en 2005, les activités d'Hydro-Québec se répartissent entre quatre secteurs d'exploitation, soit Production, Transport, Distribution et Construction, auxquels s'ajoutent les Activités corporatives et autres. Le principal changement apporté à la structure organisationnelle en 2006 concerne la création du Groupe de la technologie, qui réunit notamment l'Institut de recherche d'Hydro-Québec, la Direction principale des télécommunications ainsi que les filiales Hydro-Québec IndusTech et Hydro-Québec CapiTech. Les résultats du groupe sont présentés sous la rubrique Activités corporatives et autres.

	2006					
Données financières sectorielles (M\$)	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Hydro-Québec ^a
Produits	6 164	2 841	9 543	1 999	1 194	11 161
Bénéfice avant frais financiers	3 172	1 356	449	1	967	5 953
Actif total	28 674	15 879	11 424	214	7 272	63 248

	2005					
Données financières sectorielles (M\$)	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Hydro-Québec ^a
Produits	6 240	2 494	9 236	2 059	1 089	10 888
Bénéfice (perte) avant frais financiers	2 923	1 071	614	5	(167)	4 439
Actif total	27 482	15 553	10 556	242	6 831	60 432

a) Comprend les éliminations intersectorielles présentées à la note 23 afférente aux états financiers consolidés.

Note : Certaines données comparatives ont été reclassées en fonction de la présentation de 2006.

Faits saillants sectoriels

Comme la dette et les frais financiers sont gérés globalement, mais répartis entre les différents secteurs d'exploitation, nous présentons ci-dessous le bénéfice avant frais financiers de chaque secteur.

Le secteur **Production** a inscrit un bénéfice avant frais financiers de 3 172 M\$, comparativement à 2 923 M\$ en 2005. Cette croissance découle principalement de la constatation d'un gain de change sur des dettes et des swaps en dollars américains. Rappelons également qu'une charge non récurrente avait été enregistrée en 2005 par suite de la radiation de l'avant-projet Grande-Baleine.

Le secteur **Transport** a réalisé un bénéfice avant frais financiers de 1 356 M\$, contre 1 071 M\$ en 2005. Cette amélioration résulte essentiellement d'une modification des tarifs de transport, accordée par la Régie de l'énergie en avril 2006. Cette modification, rétroactive à l'année 2005, a entraîné une hausse des revenus de transport pour la charge locale en reconnaissance du coût des infrastructures de transport requises pour faire face à la croissance de la consommation québécoise. La hausse des revenus a été en partie contrebalancée par l'augmentation de la charge d'amortissement et du coût de retraite.

Le secteur **Distribution** a enregistré un bénéfice avant frais financiers de 449 M\$, comparativement à 614 M\$ en 2005. Cet écart tient au fait que la hausse des produits des ventes d'électricité n'a pas été suffisante pour compenser l'augmentation des coûts d'approvisionnement, du report réglementaire afférent aux écarts de coûts liés à l'achat d'électricité postpatrimoniale, des charges d'exploitation et de l'amortissement.

Le secteur **Construction** a inscrit un volume d'activité de 1 999 M\$, contre 2 059 M\$ en 2005. Tout comme l'an dernier, ce volume élevé s'explique par la réalisation de plusieurs projets d'envergure.

Production

En vertu de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, Hydro-Québec Production est tenue de fournir à Hydro-Québec Distribution un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale à un prix moyen de 2,79 ¢/kWh. La division vend ses surplus sur les marchés déréglementés du nord-est du continent, y compris le Québec, aux prix du marché. Elle peut aussi participer aux appels d'offres du distributeur dans un contexte de libre concurrence.

La division exploite un parc de production composé de 60 centrales. Ses investissements visent un double objectif : assurer la pérennité des installations existantes et poursuivre le développement du potentiel hydroélectrique du Québec.

Résultats d'exploitation

Hydro-Québec Production a enregistré un bénéfice net de 2 114 M\$ en 2006, comparativement à 1 873 M\$ en 2005. Cette hausse est principalement attribuable à la constatation d'un gain de change de 234 M\$ sur des dettes et des swaps en dollars américains pour donner suite au traitement comptable de couverture.

Ventes d'électricité à Hydro-Québec Distribution

En 2006, les ventes totales d'électricité à Hydro-Québec Distribution ont atteint 165,1 TWh, contre 165,9 TWh en 2005, soit une baisse de 0,8 TWh. Les produits générés par ces ventes ont augmenté de 40 M\$ pour s'établir à 4 520 M\$.

La hausse globale des produits des ventes d'électricité à Hydro-Québec Distribution, malgré une baisse du volume des ventes, s'explique par l'augmentation du prix de l'aluminium, qui a été partiellement atténuée par l'appréciation du dollar canadien. Ces facteurs ont globalement réduit le manque à gagner associé aux contrats particuliers assumé par Hydro-Québec Production.

Ventes d'électricité hors Québec

Les ventes d'électricité hors Québec ont généré 1 149 M\$ pour 14,5 TWh en 2006, contre 1 464 M\$ pour 15,3 TWh en 2005. Les ventes à court terme ont rapporté 951 M\$ pour 12,1 TWh, comparativement à 1 290 M\$ pour 13,3 TWh en 2005. Cette diminution de 339 M\$ des produits des ventes s'explique principalement par une baisse du volume des transactions d'achat-revente à court terme en 2006. Il est à noter que les stocks énergétiques étaient de 114,3 TWh au 31 décembre 2006, en hausse de 9,0 TWh par rapport au 31 décembre 2005.

Les exportations nettes d'électricité ont atteint 814 M\$ pour des sorties nettes des réservoirs de 7,0 TWh, ce qui se compare aux chiffres de 2005 (830 M\$ pour 6,7 TWh). Leur contribution a été de 11,6 ¢/kWh en 2006, contre 12,4 ¢/kWh en 2005.

Autres produits

En 2006, la division a constaté un gain de change de 234 M\$ sur des dettes et des swaps en dollars américains. Ce montant représente la réalisation d'une portion du gain de change reporté inscrit au bilan.

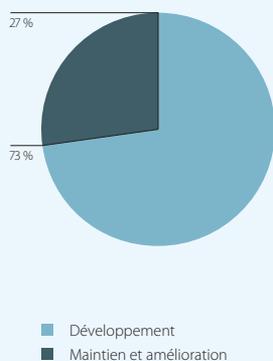
Achats d'électricité et de combustible

Les achats d'électricité et de combustible ont totalisé 1 190 M\$ en 2006, en baisse de 194 M\$ par rapport à 2005. Les achats à court terme liés aux exportations ont atteint 371 M\$ pour 6,8 TWh, comparativement à 609 M\$ pour 8,0 TWh en 2005. Cet écart de 238 M\$ est principalement attribuable à une baisse du volume d'achat-revente sur les marchés hors Québec.

Hydro-Québec Production	
Gestion Production HQ inc.	100 %
Marketing d'énergie HQ inc.	100 %
H.Q. Energy Services (U.S.) Inc.	100 %
Bucksport Energy LLC	69,44 %
Société en commandite Betsiamites	86,31 %
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited	34,2 %

- Division d'Hydro-Québec
- Filiale, coentreprise ou participation détenue par Hydro-Québec et placée sous la responsabilité d'Hydro-Québec Production

Répartition des investissements d'Hydro-Québec Production en 2006



Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se sont élevées à 742 M\$ en 2006, en hausse de 32 M\$ par rapport à 2005. L'écart provient principalement d'une augmentation de 14 M\$ du coût de retraite.

Amortissement

La charge d'amortissement a totalisé 760 M\$ en 2006, en baisse de 122 M\$ par rapport à 2005. Cette variation tient surtout au fait qu'une charge non récurrente de 113 M\$ avait été comptabilisée en 2005 par suite de la radiation de l'avant-projet Grande-Baleine.

Activités d'investissement

Les investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels ayant une incidence sur la trésorerie ont atteint 1 615 M\$ en 2006. De cette somme, 1 174 M\$ ont été consacrés aux activités de développement, soit la poursuite de la construction de la centrale Mercier et des aménagements de la Péribonka, de l'Eastmain-1 (mis en service en 2006), de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs, ainsi que du processus d'autorisation gouvernementale du projet de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert et de l'avant-projet du complexe de la Romaine.

Hydro-Québec Production a également investi 441 M\$ dans la réhabilitation et le rééquipement de son parc. La majeure partie de cet investissement visait les centrales de Beauharnois, de La Tuque, aux Outardes-3 et aux Outardes-4 ainsi que les études d'avant-projet de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2. Par ailleurs, la division a consacré 45 M\$ au projet de sécurisation de l'ensemble de ses installations.

Transport

Hydro-Québec TransÉnergie transporte l'électricité au meilleur coût tout en répondant aux besoins croissants de ses clients et à leurs attentes en matière de qualité. La division veille à la fiabilité, à la pérennité et au déploiement optimal du réseau de transport d'électricité du Québec dans une perspective de développement durable. Dans ce contexte, elle entend devenir une référence mondiale pour la qualité et la fiabilité de l'intégration de l'énergie éolienne à un grand réseau de transport.

Au Québec, les activités de transport d'Hydro-Québec TransÉnergie relèvent de la compétence exclusive de la Régie de l'énergie.

Dossiers tarifaires

En avril 2006, la Régie a accordé au transporteur, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005, une hausse annuelle de 170 M\$ des revenus de transport pour la charge locale, en reconnaissance du coût des infrastructures de transport requises pour faire face à la croissance de la consommation québécoise. Cette décision a fait passer les revenus annuels de transport pour la charge locale de 2 313 M\$ à 2 483 M\$.

Dans une décision préliminaire rendue le 20 février 2007, la Régie a autorisé Hydro-Québec TransÉnergie à modifier ses tarifs de transport d'électricité à partir du 1^{er} janvier 2007. Cette décision se traduirait essentiellement par une hausse annuelle estimative de 57 M\$ des revenus du service de transport pour la charge locale, reflétant ainsi le coût des infrastructures de transport nécessaires en raison de la croissance de la consommation québécoise. Le transporteur s'attend à recevoir la décision finale de la Régie en mars 2007.

Résultats d'exploitation

Le bénéfice net de la division s'est établi à 632 M\$ en 2006. Cette progression de 252 M\$ (66 %) par rapport à 2005 résulte de l'augmentation des produits par suite de la modification rétroactive des tarifs de transport accordée par la Régie, qui a été contrebalancée en partie par la croissance des charges d'exploitation et de la charge d'amortissement.

Les produits ont totalisé 2 841 M\$, en hausse de 347 M\$ par rapport à l'exercice précédent. La décision de la Régie rétroactive au 1^{er} janvier 2005, concernant les revenus de transport pour la charge locale, a eu pour effet d'accroître les produits de 340 M\$, soit 170 M\$ pour 2005 et 170 M\$ pour 2006.

Les charges d'exploitation se sont chiffrées à 739 M\$, comparativement à 701 M\$ en 2005, soit une augmentation de 38 M\$. Celle-ci découle notamment d'une hausse de 13 M\$ du coût de retraite.

La charge d'amortissement a atteint 535 M\$, en hausse de 40 M\$ par rapport à 2005, sous l'effet notamment de la mise en service de nouveaux équipements de transport.

Activités d'investissement

En 2006, Hydro-Québec TransÉnergie a investi 882 M\$ en immobilisations corporelles et en actifs incorporels ayant une incidence sur la trésorerie, soit 405 M\$ pour les activités de développement des affaires et 477 M\$ pour les activités courantes.

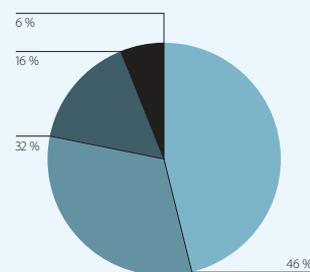
Plus de 45 % des investissements de 2006 sont liés à la croissance de la demande en matière de services de transport. La division a accru de 26 % les sommes investies à ce titre par rapport à 2005 afin d'augmenter la capacité du réseau de transport et de raccorder de nouvelles centrales.

Hydro-Québec TransÉnergie

Société de transmission électrique de Cedars Rapids Limitée **100 %**

- Division d'Hydro-Québec
- Filiale détenue par Hydro-Québec et placée sous la responsabilité d'Hydro-Québec TransÉnergie

Répartition des investissements d'Hydro-Québec TransÉnergie en 2006



- Croissance
- Maintien
- Amélioration
- Respect des exigences

À cet égard, les projets de raccordement au réseau des centrales de la Péribonka, de l'Eastmain-1, de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs ont nécessité des investissements de l'ordre de 166 M\$ en 2006. Ainsi, le raccordement de la centrale de la Péribonka, dont la mise en service est prévue en juin 2008, a requis des investissements de 73 M\$ en 2006. Ce projet consiste à construire une ligne à 161 kV de 128 km entre les nouveaux postes de la Péribonka et Simard. En 2006, la division a par ailleurs complété le raccordement de la centrale de l'Eastmain-1. Ce projet de 129 M\$ a mobilisé 60 M\$ au cours de l'année. Le nouveau poste de l'Eastmain-1 est désormais raccordé par une ligne à 315 kV de 59 km au poste de la Nemiscau, ce qui permet d'intégrer 480 MW additionnels au réseau. En février 2006, la Régie de l'énergie a autorisé le projet d'intégration de la production des centrales de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs pour un montant de 105 M\$, dont 33 M\$ ont été investis pendant l'année. Ce projet consiste à construire une ligne à 230 kV en deux tronçons, dont l'un (30 km) reliera les deux centrales et l'autre (31 km) reliera la centrale des Rapides-des-Cœurs au poste de Rapide-Blanc.

Hydro-Québec TransÉnergie a réalisé des investissements de 50 M\$ dans d'autres éléments d'actifs, notamment pour raccorder la centrale de cogénération de TransCanada Energy au poste de Bécancour et pour intégrer la production du parc éolien de Baie-des-Sables.

De plus, la division a investi 51 M\$ en 2006 pour terminer le raccordement de la communauté de Waskaganish au réseau de transport. Ce projet consistait à construire un poste de 69-25 kV à Waskaganish ainsi qu'une ligne à 69 kV entre ce poste et celui de la Nemiscau (208 km). Les travaux, achevés en décembre, ont coûté 74 M\$.

Plus de la moitié des investissements réalisés en 2006 avaient pour but d'assurer la pérennité du réseau et de maintenir ou d'accroître la qualité du service. Ainsi, 106 M\$ ont servi à poursuivre le projet de sécurisation du réseau de transport de la région de Québec contre les événements climatiques extrêmes. Rappelons que ce projet de 191 M\$ consiste à installer des équipements de déglacage pour sécuriser l'alimentation de trois postes sources à 735 kV, soit les postes des Laurentides, de la Jacques-Cartier et de Lévis. La mise en service des équipements est prévue en 2007.

Soulignons également que le projet de sécurisation des installations de transport a nécessité des investissements de 29 M\$. Ceux-ci visent trois projets distincts, soit la sécurisation physique des installations stratégiques afin de prévenir les intrusions et d'assurer la sécurité du public (16 M\$), la construction d'une centrale d'alarme (5 M\$) ainsi que le renforcement de la surveillance des installations et la mise en place de systèmes de télésurveillance (8 M\$), qui permettront des interventions plus rapides en cas d'urgence.

Distribution

Hydro-Québec Distribution assure l'approvisionnement en électricité du marché québécois et fournit à ses clients une alimentation électrique fiable ainsi que des services de qualité, dans un souci d'efficacité et de développement durable.

Les activités de la division sont réglementées par la Régie de l'énergie, qui a la compétence exclusive pour fixer les tarifs d'électricité.

Dossiers tarifaires

En février 2006, la Régie a autorisé un ajustement tarifaire uniforme de 5,3 % avec effet le 1^{er} avril 2006. Compte tenu d'un hiver 2006 exceptionnellement doux, d'une diminution au niveau de la croissance prévue de la consommation industrielle et des économies d'énergie supérieures aux attentes, la Régie a autorisé un ajustement tarifaire uniforme de 1,9 %, avec effet le 1^{er} avril 2007.

Approvisionnement du marché québécois

Hydro-Québec Distribution mise sur diverses sources pour approvisionner le marché québécois. Afin de combler les besoins au-delà du volume d'électricité patrimoniale (165 TWh) qui lui est réservé par Hydro-Québec Production, la division lance des appels d'offres à court et à long terme. Pour les besoins de moins de trois mois, elle peut également acheter de l'électricité directement sur le marché, sans appel d'offres, en vertu d'une dispense obtenue de la Régie. Elle compte également sur l'entente-cadre conclue avec Hydro-Québec Production pour couvrir les besoins imprévus qui ne seraient comblés autrement.

Hydro-Québec Distribution a signé une entente avec Hydro-Québec Production en 2005 pour la fourniture d'un service d'équilibrage visant à faciliter l'intégration au réseau de la production éolienne. Cette entente a été approuvée par la Régie de l'énergie en février 2006. C'est en 2006 qu'ont débuté les livraisons d'énergie éolienne et d'électricité produite à partir de la cogénération et de la biomasse, prévues dans les contrats d'approvisionnement à long terme.

Hydro-Québec Distribution poursuit également ses efforts en matière d'efficacité énergétique. Le *Plan stratégique 2006-2010* porte l'objectif d'économies d'énergie annuelles à 4,7 TWh à l'horizon 2010, dans l'optique d'une cible de 8 TWh à l'horizon 2015.

Résultats d'exploitation

Hydro-Québec Distribution a enregistré un bénéfice net de 42 M\$ en 2006, soit une diminution de 188 M\$ par rapport à 2005. L'augmentation des produits des ventes d'électricité, provenant essentiellement des ajustements tarifaires, n'a pas compensé la hausse des coûts d'approvisionnement, du report réglementaire afférent aux écarts de coûts liés à l'achat d'électricité postpatrimoniale, de l'amortissement et des charges d'exploitation.

Rappelons que la cession, en 2005, des actifs détenus par HydroSolution avait généré un gain non récurrent de 48 M\$.

Ventes d'électricité au Québec par catégories

Catégorie	Volume des ventes			Produits des ventes		
	2006 TWh	Variation 2006-2005 ^a TWh	%	2006 M\$	Variation 2006-2005 ^a M\$	%
Domestique et agricole	56,7	(0,5)	(0,9)	3 775	85	2,3
Générale et institutionnelle	32,4	(1,0)	(3,0)	2 356	72	3,2
Industrielle	73,3	(0,2)	(0,3)	3 022	130	4,5
Autres	4,9	(0,1)	(2,0)	249	4	1,6
Total	167,3	(1,8)	(1,1)	9 402	291	3,2

a) Le volume et les produits des ventes de 2005 ont été reclassés en fonction de la présentation de 2006.

Les produits des ventes d'électricité affichent une hausse de 291 M\$ par rapport à 2005, essentiellement attribuable aux ajustements tarifaires.

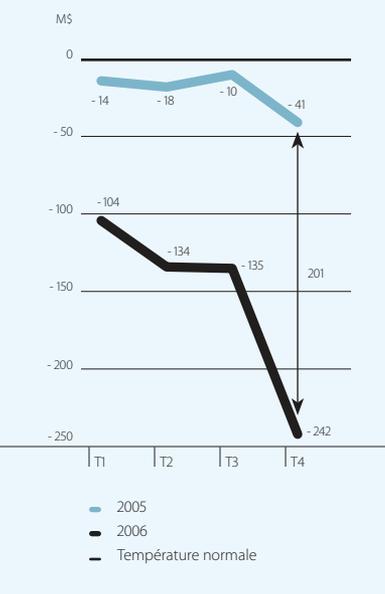
Hydro-Québec Distribution

Centre d'innovation
sur le transport d'énergie
du Québec (CITEQ) inc.

50 %

- Division d'Hydro-Québec
- Participation détenue par Hydro-Québec et placée sous la responsabilité d'Hydro-Québec Distribution

Impact cumulatif de la température par rapport à la normale



Facteurs de variation 2006-2005 des ventes par catégories

Catégorie	Effets volume					Effets prix			Total
	Demande de base		Température		Total	Ajustements tarifaires	Autres	Total	
	TWh	M\$	TWh	M\$		M\$	M\$		
Domestique et agricole	1,7	111	(2,2)	(158)	(47)	144	(12)	132	85
Générale et institutionnelle	(0,1)	8	(0,9)	(39)	(31)	95	8	103	72
Industrielle	(0,2)	(24)	–	–	(24)	92	62	154	130
Autres	0,1	4	(0,2)	(4)	–	10	(6)	4	4
Total	1,5	99	(3,3)	(201)	(102)	341	52	393	291

La baisse nette de 1,8 TWh du volume des ventes s'explique par les températures exceptionnellement clémentes de 2006 et est principalement attribuable à la clientèle résidentielle (catégorie domestique et agricole), plus sensible aux variations climatiques en raison de ses besoins de chauffage. Cette baisse a été atténuée par une croissance de 1,5 TWh de la demande de base de cette clientèle, sous l'effet notamment des mises en chantier résidentielles.

Notons également une progression des produits des ventes associés à la catégorie industrielle, qui tient aux ajustements tarifaires ainsi qu'à l'augmentation des produits des ventes en vertu des contrats particuliers par suite de la hausse du prix de l'aluminium, dont l'effet a été assumé par Hydro-Québec Production.

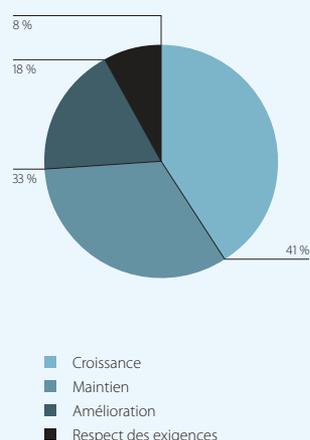
Les coûts du service de transport et les coûts d'achat d'électricité et de combustible ont augmenté de 276 M\$ par rapport à 2005, et ce, compte tenu de l'application de pratiques réglementaires permettant le report de certains coûts de transport et d'approvisionnement.

Les coûts du service de transport ont augmenté de 340 M\$ par suite de la décision de la Régie de l'énergie d'accorder à Hydro-Québec TransÉnergie une hausse annuelle de 170 M\$ des revenus de transport pour la charge locale, rétroactive au 1^{er} janvier 2005. Cette charge a été entièrement compensée par la comptabilisation d'un actif réglementaire, puisque les tarifs des années 2005 et 2006 avaient déjà été fixés lorsque la Régie a rendu sa décision.

De plus, la division a inscrit un passif réglementaire de 262 M\$, qui tient compte du fait que les coûts réels d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale ont été inférieurs aux coûts prévus lors de la fixation des tarifs de 2006 par la Régie.

Les charges d'exploitation ont atteint 1 071 M\$ en 2006, comparativement à 1 006 M\$ en 2005. Des événements climatiques extrêmes survenus en 2006 ont occasionné des pannes dont les coûts de rétablissement ont été de 34 M\$, comparativement à 7 M\$ en 2005. Combinés à l'augmentation de 23 M\$ du coût de retraite, ces éléments expliquent principalement la hausse des charges d'exploitation.

Répartition des investissements d'Hydro-Québec Distribution en 2006



La charge d'amortissement a totalisé 570 M\$, soit 81 M\$ de plus qu'en 2005. Cet écart est attribuable, d'une part, à l'amortissement des coûts liés au Plan global en efficacité énergétique et des coûts relatifs à l'abrogation du tarif BT, pour un montant global de 48 M\$, et, d'autre part, à l'effet des mises en service de 2005 et de 2006.

Activités d'investissement

En 2006, les investissements d'Hydro-Québec Distribution en immobilisations corporelles et en actifs incorporels ayant une incidence sur la trésorerie ont atteint 690 M\$.

De cette somme, 283 M\$ visaient à répondre à la croissance soutenue de la demande, dont 190 M\$ pour l'alimentation de nouveaux clients. La division a également investi 229 M\$ afin d'assurer la pérennité du réseau de distribution. De plus, elle a consacré 125 M\$ à l'amélioration de la qualité du service, dont près de 100 M\$ au projet Système d'information clientèle et 13 M\$ au programme d'automatisation du réseau, qui permettra notamment la surveillance à distance des composants de celui-ci.

Par ailleurs, Hydro-Québec Distribution a investi 149 M\$ dans le cadre du Plan global en efficacité énergétique. Signalons qu'en 2006, les programmes d'efficacité énergétique ont généré des économies d'environ 0,6 TWh.

Construction

Hydro-Québec Équipement réalise des projets d'ingénierie et de construction relatifs à des aménagements hydroélectriques partout au Québec, sauf sur le territoire régi par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*, où la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) assume cette responsabilité. La division réalise également des projets de construction de lignes et de postes de transport d'électricité sur l'ensemble du territoire québécois.

De plus, en tant que spécialistes de l'ingénierie et de l'environnement, Hydro-Québec Équipement et la SEBJ proposent à Hydro-Québec Production et à Hydro-Québec TransÉnergie des services variés pour la réalisation d'avant-projets, d'études d'impact ou autres dans le domaine de l'énergie : relevés techniques et scientifiques, planification, estimation de coûts, conception, architecture, arpentage, contrôle de la qualité.

Volume d'activité

Hydro-Québec Équipement et la SEBJ ont réalisé des travaux d'une valeur totale de 1 999 M\$ en 2006, comparativement à 2 059 M\$ en 2005. Tout comme l'an dernier, ce volume élevé est attribuable à plusieurs projets d'envergure. Les travaux effectués pour le compte d'Hydro-Québec Production se sont établis à 1 254 M\$, contre 1 425 M\$ en 2005, tandis que ceux qui ont été réalisés pour Hydro-Québec TransÉnergie ont atteint 719 M\$, contre 566 M\$ en 2005.

Hydro-Québec Équipement

En 2006, les activités d'Hydro-Québec Équipement ont totalisé 1 754 M\$, soit une hausse de 227 M\$ (15 %) par rapport à 2005. Cette progression importante s'explique par le grand nombre de projets réalisés ou en cours dans les domaines de la production et du transport : la construction de la centrale Mercier et des aménagements de la Péribonka, de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs; la réhabilitation des centrales de Beauharnois, de La Tuque, aux Outardes-3 et aux Outardes-4; le raccordement au réseau des centrales de la Péribonka, de l'Eastmain-1, de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs; le raccordement au réseau de la communauté de Waskaganish. La division a également poursuivi les travaux visant à augmenter la capacité de transit du réseau de transport, à installer les équipements de déglacement des lignes au poste de Lévis et à sécuriser les installations de l'entreprise.

Société d'énergie de la Baie James

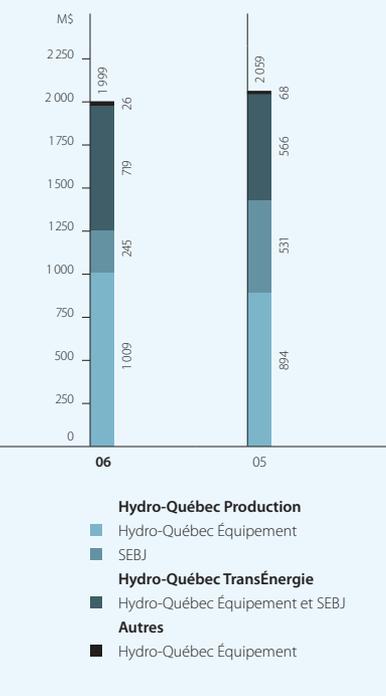
Les activités de la SEBJ, pour le compte d'Hydro-Québec Production principalement, ont totalisé 245 M\$ en 2006, contre 532 M\$ en 2005. Cette baisse s'explique par l'achèvement du projet de l'Eastmain-1, la centrale ayant été mise en service au second semestre de 2006. En ce qui concerne le projet de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert, le gouvernement du Québec a autorisé la réalisation du projet le 24 novembre 2006, et les autorités fédérales ont émis l'agrément du gouverneur en conseil le 14 décembre 2006.

Hydro-Québec Équipement

Société d'énergie de la Baie James **100 %**

- Division d'Hydro-Québec
- Filiale détenue par Hydro-Québec et placée sous la responsabilité d'Hydro-Québec Équipement

Répartition du volume d'activité du secteur Construction



Note : Certaines données comparatives ont été reclassées en fonction de la présentation de 2006.

Activités corporatives et autres

La rubrique Activités corporatives et autres englobe l'ensemble des activités corporatives, le Centre de services partagés, le Groupe de la technologie de même que les filiales Hydro-Québec International et TransÉnergie HQ.

Résultats

Les Activités corporatives et autres ont inscrit un bénéfice net de 944 M\$ en 2006, comparativement à une perte nette de 228 M\$ en 2005. Cette augmentation est essentiellement attribuable à la réalisation, en 2006, du plan de valorisation des participations à l'étranger.

Activités corporatives

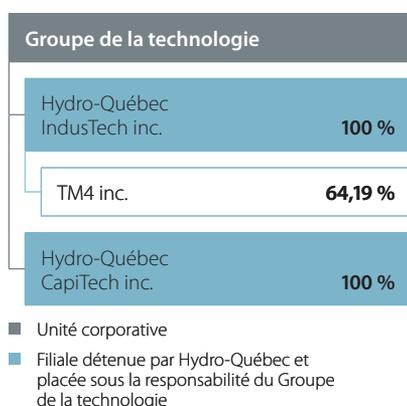
Les activités corporatives regroupent les services financiers, les ressources humaines et les affaires corporatives, ces dernières comprenant la coordination de la planification stratégique et des dossiers devant être soumis à la Régie de l'énergie.

Le Groupe des finances gère la dette, les frais financiers et les risques financiers (tels que les risques de change et de taux d'intérêt) pour l'ensemble de la Société et impute les frais financiers aux différents secteurs d'activité. Par ailleurs, il encadre les activités des divisions et des unités corporatives en matière de gestion des risques d'entreprise et offre une expertise comptable et fiscale pour tous les secteurs d'activité de la Société. Il est également responsable de la production et de l'analyse des états financiers consolidés, y compris les informations sectorielles, ainsi que de la gestion du régime de retraite, dont les actifs atteignent près de 13 G\$.

Centre de services partagés

Le Centre de services partagés (CSP) offre aux divisions et aux unités corporatives des services de soutien essentiels à la conduite efficace de leurs activités. Ces services concernent notamment l'acquisition de biens et services, la gestion immobilière, les services comptables, la gestion documentaire, la gestion du matériel, les services de transport, les services de bureautique, de même que les solutions informatiques et l'exploitation des technologies de l'information. Le mandat du CSP consiste à fournir à ses clients, au meilleur coût, des services de qualité adaptés à leurs besoins, afin de leur permettre de se concentrer sur leurs activités de base.

Les produits du CSP ont totalisé 651 M\$ en 2006, contre 624 M\$ en 2005. Cette hausse est attribuable à l'augmentation du coût de retraite ainsi qu'à une demande accrue en matière de sécurisation des installations et de solutions informatiques (projet Système d'information clientèle).



Groupe de la technologie

Créé en 2006, le Groupe de la technologie réunit notamment la Direction principale des télécommunications, l'Institut de recherche d'Hydro-Québec et les filiales Hydro-Québec IndusTech et Hydro-Québec CapiTech. Il a pour mandat d'assurer la gestion intégrée de l'innovation technologique ainsi que la mise en place et l'exploitation d'une architecture harmonisée pour l'ensemble des installations de télécommunications d'Hydro-Québec.

Résultats d'exploitation

La perte nette du Groupe de la technologie a atteint 66 M\$ en 2006, comparativement à une perte nette de 181 M\$ en 2005. Cet écart s'explique par la réévaluation à la baisse de son portefeuille de placements en 2005.

Direction principale des télécommunications

La Direction principale des télécommunications contribue à l'efficacité de toutes les divisions et unités corporatives en offrant à ses clients des solutions intégrées de télécommunications performantes, novatrices et alignées sur les priorités d'affaires d'Hydro-Québec.

Les produits générés par les activités de télécommunications ont totalisé 309 M\$ en 2006, contre 290 M\$ en 2005. Cette hausse s'explique par l'important programme de sécurisation des installations en cours.

Institut de recherche d'Hydro-Québec

L'Institut de recherche d'Hydro-Québec offre un appui technique aux divisions et réalise des projets d'innovation technologique pour soutenir leurs activités et assurer le développement à long terme de la Société. Hydro-Québec consacre environ 100 M\$ par année aux activités de l'Institut.

Hydro-Québec IndusTech

Hydro-Québec IndusTech a pour mission d'industrialiser et de commercialiser, en partenariat avec le secteur privé, les technologies issues des activités de recherche d'Hydro-Québec. La Société ayant décidé le 31 octobre 2006 de mettre fin aux activités d'AVESTOR, Hydro-Québec IndusTech détient maintenant une seule participation, soit TM4. En 2006, le Groupe Industriel Marcel Dassault, partenaire d'Hydro-Québec dans cette entreprise, a fait passer sa participation de 18,3 % à 35,8 %.

Hydro-Québec CapiTech

La société de capital-risque Hydro-Québec CapiTech détient des investissements dans des entreprises proposant des produits technologiques et des services liés au domaine de l'énergie.

Activités d'investissement

En 2006, les investissements du Groupe de la technologie ont totalisé 101 M\$, dont 73 M\$ avaient pour but de maintenir la qualité des actifs et 18 M\$ visaient à répondre à la croissance de la demande en matière de services de télécommunications.

Hydro-Québec International

La quasi-totalité des participations à l'étranger qu'Hydro-Québec détenait par l'entremise d'Hydro-Québec International a été vendue en 2006, ce qui a généré un bénéfice provenant des activités abandonnées de 964 M\$, comparativement à une perte de 9 M\$ en 2005. Ce résultat s'explique en majeure partie par un gain de 813 M\$ tiré de la vente de la participation dans Transelec.

La vente de ces participations aura permis à Hydro-Québec d'encaisser environ 1,9 G\$. À la fin de 2006, Hydro-Québec International détenait toujours un investissement de 33 % dans DirectLink, en Australie, pour lequel une entente de vente a été signée en décembre 2006. La clôture de la transaction à la suite de l'obtention des autorisations gouvernementales requises en Australie a eu lieu le 28 février 2007.

Le bénéfice provenant des activités poursuivies d'Hydro-Québec International a atteint 29 M\$ en 2006, contre une perte de 20 M\$ en 2005. Le résultat de 2006 s'explique essentiellement par des revenus d'intérêt de 36 M\$ liés aux fonds générés par la cession des participations à l'étranger.

TransÉnergie HQ

Filiale à part entière d'Hydro-Québec, TransÉnergie HQ a enregistré un bénéfice net de 27 M\$ en 2006, alors qu'elle avait inscrit une perte nette de 0,3 M\$ en 2005. Cet écart s'explique principalement par la vente, en 2006, de sa participation dans Cross-Sound Cable Company, LLC. La transaction a généré un gain de 29 M\$.

Hydro-Québec International	
DirectLink (UJV) Australie	33,33 %

■ Filiale d'Hydro-Québec
□ Coentreprise détenue par Hydro-Québec International

Perspectives

En 2007, Hydro-Québec prévoit réaliser un bénéfice provenant des activités poursuivies de l'ordre de 2,5 G\$, conformément aux perspectives financières du *Plan stratégique 2006-2010*. Cette prévision tient compte du fait que des redevances hydrauliques devant être payées par Hydro-Québec Production seront introduites de manière graduelle à compter de 2007.

Hydro-Québec compte investir 4,5 G\$ en 2007. Plus de 60 % de cette somme sera consacrée aux activités de développement et de croissance. Compte tenu des échéances de dette, des fonds générés par l'exploitation et de la réalisation en 2006 du plan de valorisation des participations à l'étranger, les besoins financiers de la Société seront plus modestes que ceux des années antérieures.

Hydro-Québec Production continuera d'augmenter sa capacité de production hydroélectrique en poursuivant les projets de développement en cours : centrale Mercier ; aménagements de la Péribonka, de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs ; achèvement des études d'avant-projet du complexe de la Romaine ; lancement des travaux de construction, en janvier 2007, du projet de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert. La division continuera également d'assurer des services d'équilibrage pour compenser les fluctuations de la production éolienne et ainsi faciliter l'intégration de ce type d'énergie.

Hydro-Québec TransÉnergie continuera d'améliorer la qualité du service de même que la fiabilité et la sécurité du réseau de transport d'électricité. La division poursuivra l'intégration au réseau de la nouvelle production, dont celle des centrales de la Chute-Allard, des Rapides-des-Cœurs et de la Péribonka ainsi que des parcs éoliens construits par suite du premier appel d'offres du distributeur ciblant l'énergie éolienne. De plus, les travaux liés à la nouvelle interconnexion avec l'Ontario, amorcés en 2006, se poursuivront en 2007. Elle prévoit également mettre en service les équipements de déglacage des lignes au poste de Lévis et poursuivre la réhabilitation de compensateurs synchrones à ce poste.

Hydro-Québec Distribution continuera d'offrir à la clientèle québécoise une alimentation électrique fiable et suffisante, tout en favorisant les énergies renouvelables et en poursuivant ses efforts en matière d'efficacité énergétique. Ainsi, la division investira dans divers programmes d'automatisation du réseau de distribution et dans le déploiement du projet Système d'information clientèle, dont la mise en service complète est prévue en 2008. Elle augmentera par ailleurs les ressources consacrées au Plan global en efficacité énergétique à la lumière des nouvelles cibles de réduction, qui sont passées de 4,1 à 4,7 TWh à l'horizon 2010 et à 8 TWh à l'horizon 2015. Enfin, elle prendra livraison de l'énergie produite par les parcs éoliens en vertu de certains contrats à long terme signés en 2005 par suite de l'appel d'offres lancé en 2003.

Gestion intégrée des risques d'entreprise

Hydro-Québec met en œuvre depuis déjà quelques années un processus de gestion intégrée des risques. Cette gestion intégrée des risques permet à l'entreprise de connaître les principaux risques liés à ses activités et de gérer au mieux les incertitudes qui en découlent.

Les grandes unités de l'entreprise sont au cœur du processus. Elles gèrent les risques associés à leurs activités et participent à leur réévaluation dans le cadre d'examens quadrimestriels. Concrètement, chaque unité doit, à l'occasion de l'exercice de planification annuelle, recenser et évaluer ses principaux risques, puis élaborer des mesures d'atténuation afin de s'assurer que les risques résiduels, après mesures d'atténuation, sont à des niveaux acceptables pour l'entreprise. Les unités rendent compte de leur action en ce domaine au comité de direction de l'entreprise, agissant alors à titre de comité de gestion des risques, qui assure la surveillance de la gestion des risques. Cet exercice permet de constituer un portefeuille consolidé des risques d'entreprise, qui est présenté au Conseil d'administration avec le Plan stratégique ou le Plan d'affaires annuel et fait l'objet d'une reddition de compte annuelle. Le diagramme ci-dessous illustre le processus de gestion des risques d'Hydro-Québec.

Processus annuel de gestion des risques à Hydro-Québec

	Quadrimestre 1	Quadrimestre 2	Quadrimestre 3
			Élaboration du Plan d'affaires ou du Plan stratégique
Unités	Plans de contrôle axés sur les principaux risques		
	Suivi de la gestion des risques de l'unité (division ou groupe)		Révision annuelle du portefeuille de risques de l'unité
Direction de l'entreprise	Comité de direction ^a ou comités sectoriels ^a Examen quadrimestriel des risques		Comité de direction ^a ou comités sectoriels ^a Révision annuelle du portefeuille de risques de chaque unité
			Comité de direction ^a Révision du portefeuille consolidé des risques d'entreprise
Conseil d'administration			Comité des finances Examen du portefeuille consolidé des risques d'entreprise
			Comité de vérification Rapport sur le processus de gestion des risques
			Conseil d'administration Examen du portefeuille consolidé des risques d'entreprise

a) Le comité de direction et les comités sectoriels agissant à titre de comité de gestion des risques.

Risques financiers

Les résultats de l'entreprise sont soumis aux risques financiers associés aux fluctuations défavorables des taux d'intérêt, des taux de change et du prix de l'aluminium. Ces trois facteurs font l'objet d'une gestion intégrée active visant à limiter leur incidence à court terme sur les résultats, selon des critères déterminés en fonction de la tolérance au risque de l'entreprise. Par ailleurs, Hydro-Québec peut compter sur certains éléments compensateurs qui ont pour effet d'atténuer ses risques financiers à moyen et à long terme. Ainsi, l'entreprise détient des dettes libellées en dollars américains en relation de couverture avec les ventes réalisées dans cette devise. L'effet des variations du taux de change sur les ventes est donc contrebalancé par les gains ou pertes de change sur les dettes libellées en dollars américains. En outre, l'impact des variations des taux d'intérêt réels sur le coût des nouveaux emprunts est atténué en partie par l'effet inverse de ces taux sur le coût de retraite. Enfin, une partie des fluctuations défavorables du coût du capital et du coût de retraite peut être récupérée au moyen d'un ajustement du coût du service des divisions réglementées.

Production

L'une des principales incertitudes auxquelles Hydro-Québec est confrontée concerne les apports naturels en eau. En effet, Hydro-Québec Production doit s'assurer qu'elle est en mesure de s'acquitter de ses obligations, qui consistent à fournir le volume d'électricité patrimoniale à Hydro-Québec Distribution et à respecter ses engagements contractuels. Concrètement, elle est tenue d'avoir les moyens de combler un déficit d'apports naturels de 64 TWh sur deux années consécutives, et de 98 TWh sur quatre années consécutives. La division mise pour cela sur plusieurs mesures d'atténuation qui font l'objet d'un suivi rigoureux. Notamment, elle assure une gestion pluriannuelle des stocks énergétiques et le maintien d'un écart suffisant entre ses engagements et ses moyens de production, grâce auquel elle peut pallier les aléas de l'hydraulicité, reconstituer ses réserves ou profiter d'occasions d'affaires. De plus, Hydro-Québec fait régulièrement rapport à la Régie de l'énergie de l'état de ses réserves et capacités énergétiques.

Les transactions effectuées sur les marchés de gros par le parquet de transactions énergétiques de l'entreprise comportent des risques de crédit et de marché. Ces risques font l'objet d'un suivi méthodique et d'une gestion rigoureuse par une équipe de spécialistes qui les quantifie, veille à l'application des contrôles, présente des rapports quotidiens à la Haute direction et s'assure du respect des limites approuvées par la Direction et le Conseil d'administration. Enfin, l'entreprise gère son exposition au risque de marché par différents moyens, dont la surveillance permanente des positions de marché et l'utilisation d'instruments dérivés de couverture.

Transport

Plusieurs facteurs peuvent entraîner une interruption de service ou rendre indisponible une partie du réseau de transport, notamment les conditions climatiques extrêmes et les défaillances d'équipements. Hydro-Québec TransÉnergie mise sur divers moyens de prévention, dont l'application des critères de fiabilité du North American Electric Reliability Council et du Northeast Power Coordinating Council ainsi que des mesures pour entretenir et renforcer ses installations et en prolonger la vie utile.

Au cours des prochaines années, le transporteur devra non seulement fournir une capacité de transit suffisante pour alimenter les réseaux du distributeur et d'autres clients, mais également raccorder de nouvelles centrales et intégrer de nouvelles sources d'énergie, en particulier des parcs éoliens. Pour ce faire, le transporteur mise sur une planification intégrée des activités et des projets d'équipements de transport ainsi que sur l'optimisation du processus de gestion de projets. Il s'assurera au fil des prochaines années d'une intégration de l'énergie éolienne qui ne compromettra pas la stabilité et la fiabilité du réseau.

Distribution

Hydro-Québec Distribution est responsable de l'approvisionnement en électricité de la clientèle québécoise. Compte tenu des incertitudes entourant l'évolution de la demande, incluant l'aléa climatique, le distributeur met en œuvre des moyens pour contrer ce risque. Entre autres, il négocie des clauses de flexibilité avec ses fournisseurs, raffine constamment sa méthode de prévision des besoins à court terme et dispose d'outils de gestion de la pointe, tels que l'abaissement de la tension et les options de réduction de livraison auprès de la clientèle Grandes entreprises. Dans un souci de meilleure utilisation de l'électricité, le distributeur poursuit ses efforts en efficacité énergétique, laquelle contribue à limiter la croissance de la demande. Ainsi, il élabore de nouvelles modalités d'application pour les programmes d'efficacité énergétique, recherche des solutions novatrices en efficacité énergétique et vise la simplification de l'accès aux différents programmes.

Par ailleurs, afin de préserver la qualité du service, le distributeur veille à la pérennité du réseau de distribution et met en œuvre un ensemble de moyens, dont l'application d'une stratégie intégrée d'intervention sur le réseau pour le renouvellement des actifs, la maintenance du réseau et le contrôle de la végétation.

Construction

L'effervescence du marché de la construction, la forte demande de main-d'œuvre qualifiée et l'inflation spécifique à ce marché exercent une pression à la hausse sur les coûts des projets d'Hydro-Québec. L'entreprise a élaboré des stratégies pour atténuer les impacts de la conjoncture sur ses approvisionnements et sur la réalisation de ses projets de construction. Elle revoit en outre sa gestion des projets pour optimiser la réalisation des travaux.

Activités corporatives et autres

Le respect et la préservation de l'environnement sont au cœur des préoccupations de l'entreprise. Toutes les unités dont les activités peuvent avoir un impact notable sur l'environnement ont été dotées d'un système de gestion environnementale conforme à la norme ISO 14001. De plus, l'entreprise examine chaque année sa gestion des enjeux environnementaux et publie annuellement son Rapport sur le développement durable.

La sécurité de l'information et les risques associés à l'utilisation malveillante des technologies de l'information font aussi partie des préoccupations d'Hydro-Québec. L'entreprise évalue régulièrement les défenses de ses systèmes d'information contre les intrusions et prend les mesures de sécurité qui s'imposent, notamment la mise en place d'un centre d'expertise antivirus, le déploiement de dispositifs de filtrage, la surveillance des systèmes, la gestion des identités et des accès ainsi que l'instauration d'un plan de gestion des incidents et des vulnérabilités.

Par ailleurs, Hydro-Québec a mis en place, dans sa gestion des risques biologiques, un plan d'urgence qui a pour but de limiter la propagation des maladies infectieuses parmi les employés et d'assurer le maintien du service.

Rapport de la Direction

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec ainsi que l'ensemble des renseignements contenus dans le présent Rapport annuel sont la responsabilité de la Direction et sont approuvés par le Conseil d'administration. Les états financiers consolidés ont été dressés par la Direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et aux décisions de la Régie de l'énergie relatives au transport et à la distribution de l'électricité. Ils comprennent des montants déterminés d'après les meilleures estimations et selon le jugement de la Direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel est conforme à celle qui est fournie dans les états financiers consolidés.

La Direction maintient un système de contrôles internes qui comprend la communication aux employés des règles d'éthique et du code de conduite d'Hydro-Québec dans le but, notamment, d'assurer une gestion intégrée des ressources ainsi qu'une conduite ordonnée des affaires. Ce système a pour objet de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente et fiable et que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés. Un processus de vérification interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et procédures d'Hydro-Québec. Des recommandations découlant de ce processus sont ensuite soumises à la Direction et au Comité de vérification.

Le Conseil d'administration est responsable de la gouvernance de l'entreprise. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son Comité de vérification, composé uniquement d'administrateurs indépendants, qui n'exercent pas une fonction à plein temps au sein de la Société ni dans l'une de ses filiales. Le Comité de vérification a pour mandat de s'assurer que les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec, des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie et de recommander au Conseil d'administration l'approbation des états financiers. Le Comité de vérification rencontre régulièrement la Direction, le vérificateur général et les vérificateurs externes afin de discuter des résultats de leurs vérifications ainsi que de leurs constatations quant à l'intégrité et à la qualité de la présentation de l'information financière et à l'efficacité du système de contrôles internes d'Hydro-Québec. Le vérificateur général et les vérificateurs externes ont librement et pleinement accès au Comité de vérification, en présence ou non de la Direction.

Les vérificateurs externes sont nommés par le gouvernement du Québec, unique actionnaire de la Société. Les états financiers consolidés de l'exercice 2006 ont été vérifiés conjointement par les vérificateurs externes KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. et Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Le président
du Conseil d'administration,



Michael L. Turcotte

Le président-directeur général,



Thierry Vandal

Le Vice-président exécutif
aux finances et chef des
services financiers,



Daniel Garant

Montréal, Québec

Le 9 février 2007

Rapport des vérificateurs

Au Ministre des Finances du Québec,

Nous avons vérifié les bilans consolidés d'Hydro-Québec aux 31 décembre 2006 et 2005 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la Direction d'Hydro-Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec aux 31 décembre 2006 et 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception de l'application prospective des modifications de conventions comptables expliquées à la note 2 afférente aux états financiers consolidés, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés

Montréal, Québec

Le 9 février 2007

États financiers consolidés

États consolidés des résultats

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2006	2005
Produits		11 161	10 888
Charges			
Exploitation		2 394	2 248
Achats d'électricité et de combustible		1 315	1 496
Amortissement	4	2 007	2 023
Taxes	5	529	594
Reports réglementaires	3	(93)	(11)
		6 152	6 350
Bénéfice d'exploitation		5 009	4 538
Frais financiers	6	2 212	2 187
Bénéfice provenant des activités poursuivies		2 797	2 351
Bénéfice (perte) provenant des activités abandonnées	7	944	(99)
Bénéfice net		3 741	2 252

États consolidés des bénéfices non répartis

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Note	2006	2005
Solde au début de l'exercice		13 075	11 949
Bénéfice net		3 741	2 252
		16 816	14 201
Dividendes déclarés	18	2 342	1 126
Solde à la fin de l'exercice		14 474	13 075

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilans consolidés

Aux 31 décembre
En millions de dollars canadiens

	Notes	2006	2005
ACTIF			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		52	16
Placements temporaires	16	3 177	322
Débiteurs		1 700	1 764
Swaps		1 389	685
Matériaux, combustible et fournitures		365	343
Actifs destinés à la vente	7	11	145
		6 694	3 275
Immobilisations corporelles	8	51 813	50 373
Placements	9	232	221
Swaps		1 093	1 749
Actifs incorporels	10	923	854
Autres actifs	11	2 462	1 794
Actifs destinés à la vente	7	31	2 166
		63 248	60 432
PASSIF			
Passif à court terme			
Emprunts	16	25	20
Créditeurs et charges à payer		1 833	1 929
Dividendes à payer	18	2 342	1 126
Intérêts courus		971	927
Passif réglementaire	3	251	–
Tranche de la dette à long terme à moins d'un an	12	1 352	3 148
Passifs liés aux actifs destinés à la vente	7	1	172
		6 775	7 322
Dette à long terme	12	34 139	31 279
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	13	431	282
Autres passifs à long terme	14	2 719	2 581
Passifs à long terme liés aux actifs destinés à la vente	7	7	1 213
Dette à perpétuité	15	337	379
		44 408	43 056
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE			
Capital-actions	18	4 374	4 374
Bénéfices non répartis		14 474	13 075
Écarts de conversion		(8)	(73)
		18 840	17 376
		63 248	60 432
Engagements et éventualités	21		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Le président du Comité de vérification,

Norman E. Hébert jr.

Le président du Conseil d'administration,

Michael L. Turcotte

États consolidés des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre
En millions de dollars canadiens

	Notes	2006	2005
Activités d'exploitation			
Bénéfice net		3 741	2 252
(Bénéfice) perte provenant des activités abandonnées	7	(944)	99
Bénéfice provenant des activités poursuivies		2 797	2 351
Ajustements			
Amortissement	4	2 007	2 023
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux emprunts	6	1	28
Gain de change		(470)	(99)
Écart entre les cotisations versées et le coût de retraite		(95)	(155)
Reports réglementaires	3	(93)	(11)
Autres		(54)	(15)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	19	(87)	279
		4 006	4 401
Activités d'investissement			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels		(3 348)	(3 282)
Placements à long terme		12	8
Cession de participations, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés	7	2 022	–
Plan global en efficacité énergétique	3	(149)	(91)
Variation nette des placements temporaires		(2 807)	(251)
Autres		(6)	(34)
		(4 276)	(3 650)
Activités de financement			
Émission de dette à long terme		3 781	3 855
Remboursement à l'échéance de la dette à long terme et rachat du fonds d'amortissement		(1 862)	(1 805)
Rachat anticipé de dette à long terme		(789)	(757)
Encaissements découlant de la gestion du risque de crédit		1 140	340
Décaissements découlant de la gestion du risque de crédit		(975)	(1 120)
Variation nette des emprunts à court terme		5	(24)
Dividendes versés		(1 126)	(1 350)
Autres		9	5
		183	(856)
Variation des cours du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie			
		–	(1)
Flux de trésorerie liés aux activités poursuivies		(87)	(106)
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	7	52	101
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(35)	(5)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		92	97
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		57	92
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Activités poursuivies		52	16
Activités abandonnées		5	76
		57	92
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	19		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Selon la loi qui la régit, la société d'État Hydro-Québec (la Société) a pour objets de fournir de l'énergie et d'œuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie. La Société doit notamment assurer l'approvisionnement en électricité patrimoniale, tel qu'il a été établi par la Loi sur la Régie de l'énergie et qui s'élève à un volume maximal annuel de référence de 165 TWh pour le marché québécois.

Note 1 Principales conventions comptables

Les états financiers consolidés sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et tiennent compte des décisions de la Régie de l'énergie (la Régie). La prise en compte de ces décisions dans les états financiers consolidés a pour effet de modifier le moment où des opérations sont constatées dans les résultats consolidés et donne lieu à la comptabilisation d'actifs et de passifs réglementaires, que la Société juge probable de pouvoir recouvrer ou régler ultérieurement au moyen du processus d'établissement des tarifs.

Réglementation

La *Loi sur la Régie de l'énergie* accorde à la Régie la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée par la Société. De ce fait, les activités de transport et de distribution d'électricité de la Société au Québec sont réglementées. Selon les dispositions de cette loi, les tarifs sont établis par une décision motivée de trois régisseurs après la tenue d'audiences publiques. Par ailleurs, la loi prévoit que les tarifs sont fixés de manière à permettre le recouvrement du coût de la prestation du service et un rendement raisonnable sur la base de tarification.

La Régie et la Société sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec. Toutefois, la Régie est un organisme indépendant de régulation économique quasi judiciaire qui rend compte de ses activités à l'Assemblée nationale du Québec par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

TRANSPORT

Les tarifs de transport d'électricité de la Société ont été fixés par la décision D-2006-66. Dans cette décision, la Régie a autorisé une modification des tarifs de transport d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2005. Cette décision se traduit essentiellement par une hausse de 170 M\$ du coût annuel du service de transport pour la charge locale, qui n'est pas intégrée aux tarifs de distribution d'électricité de la Société. Les tarifs de transport intègrent un rendement sur la base de tarification de 8,34 %, tel qu'autorisé par la Régie suite à sa décision D-2005-63. Ce rendement est fondé sur une structure de capital présumée, comportant 30 % d'avoir de l'actionnaire.

DISTRIBUTION

Les tarifs de distribution d'électricité de la Société ont été fixés par les décisions D-2005-48 et D-2006-46, dans lesquelles la Régie a accordé des hausses tarifaires uniformes de 1,2 % et de 5,33 %, en vigueur respectivement le 1^{er} avril 2005 et le 1^{er} avril 2006. Le rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, établi à 8,4 % en 2005, est de 7,75 % en 2006. Il est fondé sur une structure de capital présumée, comportant 35 % d'avoir de l'actionnaire.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, de ses filiales et de ses coentreprises ainsi que ceux des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) lorsqu'Hydro-Québec en est le principal bénéficiaire (collectivement Hydro-Québec). Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Les placements dans les entreprises sur lesquelles Hydro-Québec peut exercer une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés selon les PCGR exige que la Direction établisse des estimations et pose des hypothèses

qui influent sur les montants constatés au titre des actifs et des passifs, sur l'information à fournir concernant les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants constatés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les estimations concernent notamment l'électricité livrée, mais non encore facturée, la durée de vie utile des immobilisations corporelles ainsi que les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Produits

Les produits sont constatés lorsque l'électricité est livrée ou que les services sont rendus. Les produits des ventes d'électricité réalisées au Québec sont comptabilisés suivant le cycle de facturation. La Société tient également compte de l'électricité livrée, mais non encore facturée.

Impôts sur les bénéfices

Au Canada, la Société et la majorité de ses participations sont exonérées d'impôt sur les bénéfices à titre de sociétés détenues par l'État. À l'étranger, les participations paient des impôts sur les bénéfices en fonction des règles fiscales du pays d'où elles tirent un revenu et, le cas échéant, de l'application d'une convention fiscale entre le Canada et le pays visé.

Les participations qui sont assujetties à l'impôt utilisent la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices.

Conversion des devises

ÉTABLISSEMENTS ÉTRANGERS AUTONOMES

Les états financiers des établissements étrangers autonomes en matière de gestion financière et d'exploitation sont convertis selon la méthode du taux courant, la devise étrangère étant utilisée comme unité de mesure. Suivant cette méthode, les éléments d'actif et de passif sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens en vigueur au cours de la période. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des états financiers de ces établissements étrangers sont présentés au poste Écarts de conversion sous la rubrique Avoir de l'actionnaire du bilan.

ÉTABLISSEMENTS ÉTRANGERS INTÉGRÉS ET OPÉRATIONS CONCLUES EN DEVISES

Dans le cas des établissements étrangers intégrés en matière de gestion financière et d'exploitation et des opérations conclues en devises, les comptes exprimés en devises sont convertis selon la méthode temporelle. Suivant cette méthode, les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les éléments non monétaires sont convertis au taux de change d'origine. Les produits et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens en vigueur au cours de la période.

Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des éléments monétaires sont inclus dans les résultats à moins qu'ils ne soient liés à des éléments de couverture de ventes futures en dollars américains, auquel cas ils sont reportés à l'année de réalisation de ces ventes conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-13 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA)*, intitulée Relations de couverture.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements temporaires

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires liquides ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition. Les placements dont l'échéance est supérieure à trois mois sont présentés au poste Placements temporaires.

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût non amorti et de la juste valeur.

Fonds d'amortissement

Les fonds d'amortissement sont constitués d'obligations de la Société et sont déduits de la dette à long terme.

Les titres détenus dans les fonds d'amortissement sont comptabilisés au coût non amorti. La différence entre le coût et la valeur nominale à l'échéance est amortie sur la durée restante du titre.

Matériaux, combustible et fournitures

Les stocks de matériaux, de combustible et de fournitures sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Ce coût comprend les matériaux, la main-d'œuvre, les autres frais directement imputables aux activités de construction et les frais financiers capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Les immobilisations corporelles comprennent aussi la valeur actualisée des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les contributions reçues de tiers sont portées en diminution du coût des immobilisations corporelles visées.

Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours sont établis selon le coût moyen de la dette à long terme de la Société à la fin de l'exercice précédent. Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours liées à des activités réglementées de transport et de distribution tiennent compte des rendements de l'avoire de l'actionnaire. La portion correspondant aux rendements de l'avoire de l'actionnaire est intégrée aux Produits dans les résultats consolidés.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile, principalement selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. En vertu de la *Loi sur Hydro-Québec*, la période d'amortissement maximale est fixée à 50 ans. Les périodes d'amortissement pour les principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Production hydraulique	40 à 50 ans
Production thermique, y compris la production nucléaire	15 à 50 ans
Postes et lignes de transport	30 à 50 ans
Postes et lignes de distribution	25 à 40 ans

À la sortie d'immobilisations corporelles non réglementées, le coût de ces dernières et celui de leur démantèlement, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, sont portés aux résultats de l'exercice. À la sortie d'immobilisations corporelles réglementées, les coûts sont imputés à un compte distinct et amortis sur une période maximale de dix ans selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %.

Les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux résultats lorsqu'ils sont engagés.

Placements à long terme

Hydro-Québec détient une participation dans une société de capital-risque ayant pour mission de réaliser des investissements à des fins stratégiques. Les placements détenus par cette société, qui seraient normalement consolidés ou comptabilisés à la valeur de consolidation ou au coût, sont comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur des actions cotées est déterminée en fonction de la cote boursière à la date du bilan, alors que la juste valeur des actions

non cotées est établie selon des méthodes d'évaluation reconnues par les marchés financiers. Les autres placements à long terme sont comptabilisés au coût, sauf lorsqu'ils subissent une moins-value durable, auquel cas ils sont réduits à leur juste valeur.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ce coût comprend les frais directement liés aux activités de développement ou d'acquisition de logiciels destinés à l'usage interne. Des frais financiers sont capitalisés pendant la période de développement.

Les actifs incorporels qui ont une durée de vie indéfinie ne font l'objet d'aucun amortissement. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation, annuellement ou à intervalles plus fréquents si des événements indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est limitée sont amortis sur leur durée de vie utile. Les méthodes et les périodes d'amortissement utilisées pour ces actifs sont les suivantes :

Logiciels et licences	méthodes linéaire et à intérêts composés à 3 %	3 à 10 ans
Droits	méthode à intérêts composés à 3 %	40 à 50 ans
Études environnementales	méthode à intérêts composés à 3 %	5 ans
Brevets	méthode à intérêts composés à 3 %	20 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Hydro-Québec revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses actifs incorporels amortissables lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que les flux de trésorerie nets prévus non actualisés pourraient être inférieurs à la valeur comptable de ces immobilisations et actifs. Le cas échéant, une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est constatée.

Avantages sociaux futurs

La Société offre à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif à prestations déterminées de type fin de carrière, ainsi que d'autres avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi.

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à la retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service. Il est basé sur les hypothèses les plus probables de la Direction quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance des salaires, à la croissance des coûts des soins de santé, à l'âge de départ à la retraite des employés et à d'autres facteurs actuariels.

Aux fins de l'établissement de ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux futurs, la Société a adopté les conventions suivantes :

■ Le coût des services passés découlant des modifications aux régimes et les soldes transitoires relatifs au régime de retraite et aux avantages postérieurs à la retraite au 1^{er} janvier 1999 sont amortis sur des périodes n'excédant pas la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs, qui était de 12 ans au 1^{er} janvier 2006 (13 ans au 1^{er} janvier 2005), selon la méthode linéaire.

■ Un montant au titre de l'amortissement du gain actuariel ou de la perte actuarielle est constaté dans les résultats de l'exercice si le gain actuariel net non amorti ou la perte actuarielle nette non amortie au début de l'exercice excède soit 10 % de la valeur des obligations au titre des prestations constituées, soit 10 % de la valeur liée au marché de l'actif du régime, le plus élevé des deux montants étant retenu. L'amortissement correspond à l'excédent divisé par la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.

Note 1 Principales conventions comptables (suite)

■ Le rendement prévu des actifs du régime de retraite est fondé sur une valeur liée au marché qui est déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur cinq ans, dans le cas des titres de participation détenus, et par l'évaluation à leur juste valeur des autres catégories d'actifs.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société comptabilise les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans la période au cours de laquelle ces obligations juridiques naissent, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les coûts correspondants de mise hors service sont ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause et sont amortis sur sa durée de vie utile. Dans les exercices postérieurs, toute variation due à l'écoulement du temps est imputée aux charges d'exploitation de l'exercice courant (charge de désactualisation), et le montant correspondant est ajouté à la valeur comptable du passif. Les variations résultant de révisions de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés sont constatées comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable du passif au titre des obligations liées à la mise hors service, et l'ajustement correspondant du coût de mise hors service est comptabilisé comme partie de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause.

Les flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont établis d'après des études qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les moyens et sur l'échéancier à adopter pour la mise hors service. La Société révisé périodiquement l'évaluation de ces flux en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, des progrès technologiques éventuels, ainsi que de l'évolution des normes et règlements en matière de déclassement de centrales nucléaires.

Primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux emprunts

Les primes relatives aux emprunts, déduction faite des escomptes et frais d'émission, sont reportées et amorties sur la durée des emprunts et sont présentées au poste Autres passifs à long terme.

Instruments dérivés

Dans le cadre de la gestion intégrée de ses risques, Hydro-Québec utilise divers instruments dérivés pour gérer ses risques de change et de taux d'intérêt et ses risques de marché, y compris son exposition aux variations du prix de l'énergie et des marchandises. Dans le cas de ses opérations de couverture, la Société documente en bonne et due forme toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts. Cette documentation consiste notamment à rattacher tous les dérivés à des opérations prévues et probables ou à des actifs et à des passifs spécifiques du bilan. La Société évalue aussi formellement l'efficacité des relations de couverture au moment de leur mise en place, puis à chaque trimestre.

La comptabilité de couverture est appliquée aux instruments dérivés désignés comme couverture dans les cas où la relation est considérée efficace. Les différentes relations de couverture dans lesquelles s'engage la Société se détaillent comme suit :

GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS À LA DETTE À LONG TERME ET AUX VENTES EN DOLLARS AMÉRICAINS

■ Risque de change – Les swaps de devises utilisés pour gérer le risque de change associé à la dette à long terme et aux ventes en dollars américains sont convertis aux cours de clôture à la date du bilan. Ceux qui constituent des soldes débiteurs sont présentés

aux postes Swaps, tandis que ceux qui représentent des soldes créditeurs sont présentés au poste Dette à long terme. Les gains ou pertes sur les swaps de devises associés à la dette à long terme sont inclus dans les résultats au poste Frais financiers, alors que les gains ou pertes sur les swaps de devises associés aux ventes en dollars américains sont reportés à l'échéance et constatés dans les résultats au poste Produits dans l'exercice de réalisation des ventes.

■ Risque de taux d'intérêt – Les échanges de taux d'intérêt qui découlent des swaps de taux d'intérêt utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice et sont présentés dans les résultats au poste Frais financiers. Les montants correspondants à payer ou à recevoir sont pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus.

GESTION DES RISQUES FINANCIERS À COURT TERME

■ Risque de change – Afin de gérer son exposition au risque de change à court terme, la Société transige des options et des contrats à terme. Ces instruments sont inscrits au coût. Les gains ou pertes matérialisés sur ces instruments sont reportés et constatés dans les résultats dans la même période et au même poste que l'élément couvert.

■ Risque de taux d'intérêt – La Société utilise des options, des swaps de taux d'intérêt et des contrats de garantie de taux d'intérêt pour gérer son risque de taux d'intérêt à court terme. Ces instruments sont inscrits au coût. Les gains ou pertes matérialisés sur ces instruments sont reportés et constatés dans les résultats dans la même période et au même poste que l'élément couvert.

■ Risques de marché – Afin de gérer son exposition aux risques de marché, la Société transige principalement des options, des swaps sur marchandises et des contrats à terme sur marchandises. Les instruments dérivés utilisés pour gérer les risques liés aux fluctuations du prix de l'énergie ou de l'aluminium sont comptabilisés au coût, et les gains ou pertes afférents sont reportés et constatés dans les résultats dans la même période et au même poste que l'élément couvert.

S'il s'avère qu'un instrument dérivé ne remplit plus les conditions de couverture, s'il est vendu ou liquidé ou si Hydro-Québec met fin à la désignation de la relation de couverture, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. La juste valeur de l'instrument dérivé est alors comptabilisée et reportée pour être incluse dans les résultats des périodes où l'élément couvert influe sur les résultats. Si c'est l'élément couvert qui cesse d'exister, les gains ou pertes reportés jusqu'alors sont immédiatement constatés dans les résultats.

Dans les cas où le traitement comptable de couverture ne peut être appliqué, les variations réalisées et non réalisées de la juste valeur sont constatées dans les résultats des périodes où elles surviennent.

La juste valeur des instruments dérivés est estimée en fonction des taux au comptant ou des taux ou prix à terme en vigueur à la fermeture des marchés, à la date du bilan. En l'absence de cette information pour un instrument donné, la Direction utilise le taux ou le prix à terme d'un instrument équivalent. L'estimation de la juste valeur des options repose, quant à elle, sur des modèles d'évaluation reconnus par les marchés financiers.

Données comparatives

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour respecter la présentation de l'exercice courant.

Récentes modifications

2006

OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Le 1^{er} janvier 2006, Hydro-Québec a adopté les recommandations du chapitre 3831 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé Opérations non monétaires, qui remplace le chapitre 3830, aussi intitulé Opérations non monétaires. Cette norme exige qu'un actif ou un passif non monétaire échangé ou transféré dans le cadre d'une opération non monétaire soit évalué à la juste valeur lorsque le critère de la « substance commerciale » est respecté. L'adoption de ces recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

OBLIGATIONS CONDITIONNELLES LIÉES

À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Le 1^{er} avril 2006, Hydro-Québec a adopté les recommandations du CPN-159, abrégé publié par le Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA et intitulé Obligations conditionnelles liées à la mise hors service d'immobilisations. Cet abrégé précise la façon de comptabiliser les obligations conditionnelles liées à la mise hors service d'immobilisations lorsque le moment ou la méthode du règlement sont tributaires d'un événement futur qui peut ou non dépendre de la volonté de l'entité. Un passif correspondant à la juste valeur d'une obligation conditionnelle liée à la mise hors service d'une immobilisation doit être constaté au moment où il est engagé, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de la juste valeur du passif. L'adoption de ces recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

2005

SOCIÉTÉS DE PLACEMENT

Le 1^{er} janvier 2005, Hydro-Québec a adopté prospectivement les recommandations de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-18 du *Manuel de l'ICCA*, intitulée Sociétés de placement. Cette note d'orientation exige que les sociétés de placement comptabilisent leurs placements à la juste valeur dans certains cas où ils auraient normalement été consolidés ou comptabilisés à la valeur de consolidation ou au coût. Des critères sont fournis pour permettre de déterminer si une société devrait être classée comme une société de placement. Les sociétés qui ne remplissent pas ces critères sont tenues de satisfaire aux exigences de consolidation ou aux exigences de comptabilisation de leurs placements à la valeur de consolidation. La note d'orientation fournit également des indications sur les circonstances où il y a lieu d'utiliser la juste valeur dans les états financiers consolidés de la société mère de la société de placement ou de l'entité qui exerce sur elle une influence notable. Depuis l'adoption de cette note d'orientation, les placements en capital-risque détenus par une filiale sont comptabilisés à la juste valeur. Auparavant, ces placements étaient comptabilisés au coût. L'adoption de ces recommandations n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

CONSOLIDATION DES ENTITÉS À DÉTENTEURS

DE DROITS VARIABLES

Le 1^{er} janvier 2005, Hydro-Québec a appliqué rétroactivement les recommandations de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 du *Manuel de l'ICCA*, intitulée Consolidation des entités à détenteurs de droits variables, sans retraiter les chiffres de l'exercice précédent. Cette note d'orientation expose les principes de consolidation applicables à certaines entités sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par l'exercice des droits de vote. Elle exige la consolidation d'une entité lorsque la société publiante en est le principal bénéficiaire. Le principal bénéficiaire est l'entreprise qui détient des droits variables qui l'amèneront à assumer la majorité des pertes prévues de l'entité à détenteurs de droits variables (EDDV) et/ou qui recevra la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV. La note d'orientation exige également la divulgation de certaines informations lorsque la société publiante détient des droits variables significatifs dans une EDDV qu'elle n'a pas consolidée. L'adoption de ces recommandations n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

COMMENT DÉTERMINER SI UN ACCORD

EST ASSORTI D'UN CONTRAT DE LOCATION

Le 1^{er} janvier 2005, Hydro-Québec a adopté les recommandations du CPN-150, abrégé publié par le Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA et intitulé Comment déterminer si un accord est assorti d'un contrat de location. Cet abrégé fournit des indications pour établir si un accord prévoyant une opération ou une série d'opérations liées qui ne revêt pas la forme juridique d'un contrat de location, mais qui confère le droit d'utiliser un actif corporel en contrepartie d'un paiement ou d'une série de paiements, entre dans le champ d'application du chapitre 3065 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé Contrats de location. Les dispositions de l'abrégé s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 2005 aux accords conclus, faisant l'objet d'un engagement, modifiés ou acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises. L'adoption de ces recommandations n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

ENTITÉS ASSUJETTIES À LA RÉGLEMENTATION

DES TARIFS – INFORMATIONS À FOURNIR

Le 31 décembre 2005, Hydro-Québec a adopté les recommandations de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-19 du *Manuel de l'ICCA*, intitulée Entités assujetties à la réglementation des tarifs – informations à fournir. La note d'orientation prévoit la présentation, dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, d'informations sur l'existence, la nature et les effets sur les états financiers consolidés de toute forme de réglementation des tarifs.

Modifications à venir

INSTRUMENTS FINANCIERS, COUVERTURES

ET RÉSULTAT ÉTENDU

En 2005, l'ICCA a publié les chapitres 3855, 3865 et 1530 du *Manuel de l'ICCA*, intitulés respectivement Instruments financiers – comptabilisation et évaluation, Couvertures et Résultat étendu.

Le chapitre 3855 précise à quel moment un instrument financier doit être comptabilisé dans le bilan et à quel montant : dans certains cas, à la juste valeur et, dans d'autres cas, à une valeur fondée sur le coût. Il précise également le mode de présentation des gains et des pertes sur les instruments financiers.

Le chapitre 3865 remplace les directives concernant les relations de couverture qui faisaient auparavant partie de la NOC-13, notamment celles qui avaient trait à la désignation des relations de couverture et à leur documentation. Ces nouvelles recommandations précisent la manière d'appliquer la comptabilité de couverture et les informations que l'entité qui l'applique doit fournir.

Le chapitre 1530 établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu. Celui-ci comprend le résultat net ainsi que toutes les variations des capitaux propres au cours d'une période qui découlent d'opérations et d'événements sans rapport avec les propriétaires. Le résultat étendu et ses composantes doivent être présentés dans un état financier ayant la même importance que les autres états financiers.

Ces chapitres s'appliqueront aux états financiers intermédiaires et annuels de la Société pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007. La Société examine actuellement l'incidence de l'application de ces nouvelles normes sur les états financiers consolidés.

INSTRUMENTS FINANCIERS – INFORMATIONS

À FOURNIR ET PRÉSENTATION

En 2005, l'ICCA a publié le chapitre 3861 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé Instruments financiers – informations à fournir et présentation, qui remplace le chapitre 3860, aussi intitulé Instruments financiers – informations à fournir et présentation. Ce chapitre établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers et précise les informations à fournir à leur sujet. Il s'appliquera aux états financiers intermédiaires et annuels de la Société pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007. En 2006, l'ICCA a publié les chapitres 3862 et 3863 du *Manuel de l'ICCA*, intitulés respectivement Instruments financiers – informations à fournir et présentation, qui remplacent le chapitre 3861. Le chapitre 3862 modifie les exigences en matière d'informations à fournir en vertu du chapitre 3861, alors que le chapitre 3863 maintient les exigences de présentation du chapitre 3861.

Note 2 Modifications de conventions comptables (suite)

Ces chapitres s'appliqueront aux états financiers intermédiaires et annuels de la Société pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. L'ICCA permet d'adopter ces chapitres pour les états financiers intermédiaires et annuels de la Société pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007, en remplacement du chapitre 3861.

CAPITAUX PROPRES

En 2005, l'ICCA a publié le chapitre 3251 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé Capitaux propres, qui remplace le chapitre 3250, intitulé Surplus. Le chapitre 3251 établit des normes concernant la présentation des capitaux propres qui découlent des nouvelles exigences du chapitre 1530, intitulé Résultat étendu. Il s'appliquera aux états financiers intermédiaires et annuels de la Société pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007. En 2006, l'ICCA a publié le chapitre 1535 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé Informations à fournir concernant le

capital. Ce chapitre exige la présentation des informations sur la façon dont la Direction gère le capital. Il s'appliquera aux états financiers intermédiaires et annuels de la Société pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008.

MODIFICATIONS COMPTABLES

En 2006, l'ICCA a publié le chapitre 1506 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé Modifications comptables. Ce chapitre établit les critères de changement de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relativement aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. Il s'appliquera aux états financiers intermédiaires et annuels de la Société pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007. L'adoption des recommandations de ce nouveau chapitre ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

Note 3 Effets de la réglementation des tarifs sur les états financiers consolidés

Les informations qui suivent décrivent les effets sur les états financiers consolidés des méthodes et pratiques comptables adoptées par la Société conformément aux décisions de la Régie relatives à ses activités réglementées.

Actifs et passifs réglementaires

ÉCARTS DU COÛT ANNUEL DU SERVICE

DE TRANSPORT POUR LA CHARGE LOCALE

Les écarts du coût annuel du service de transport pour la charge locale qui résultent d'une modification des tarifs de transport d'électricité autorisée par la Régie lorsque les tarifs de distribution d'électricité sont déjà fixés sont imputés à un compte distinct. Les écarts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie jusqu'au moment où ils sont inclus dans la base de tarification et où débute l'amortissement. Cette pratique comptable, qui vise les activités de distribution d'électricité de la Société, a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2003-93 et D-2006-34.

Dans sa décision D-2006-66, la Régie a autorisé une modification des tarifs de transport d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2005. Cette décision a essentiellement pour conséquence une hausse de 170 M\$ du coût annuel du service de transport pour la charge locale qui n'est pas intégrée aux tarifs actuels de distribution d'électricité. Dans sa demande R-3610-2006 déposée à la Régie visant à fixer les tarifs applicables à compter du 1^{er} avril 2007, la Société dans ses activités de distribution d'électricité propose de revenir dans sa prochaine demande, avec une modalité d'amortissement de cette hausse pour les années 2005 et 2006 qui totalise un montant de 340 M\$ auquel s'ajoutent des frais financiers capitalisés de 15 M\$ au 31 décembre 2006. Si ces activités n'étaient pas réglementées, une réduction des charges de la Société ne serait pas constatée aux états financiers consolidés, et le bénéfice net aurait été réduit de 355 M\$ en 2006.

COÛTS NETS LIÉS AUX SORTIES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET D'ACTIFS INCORPORELS

À la sortie d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ces derniers et celui de leur démantèlement, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, sont imputés à un compte distinct et amortis sur une période maximale de dix ans selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2002-95 et D-2003-93, qui visent respectivement les activités de transport d'électricité et les activités de distribution d'électricité de la Société. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts seraient constatés dans les résultats de l'exercice, et le bénéfice net aurait été augmenté de 17 M\$ en 2006 (réduit de 19 M\$ en 2005).

COÛTS LIÉS AU PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les coûts liés à la réalisation du Plan, tels que ceux des programmes spécifiques d'économie d'énergie, sont imputés à un compte distinct et amortis linéairement sur une période de dix ans, sauf pour les coûts engagés avant le 1^{er} janvier 2006, qui sont amortis sur une période de cinq ans. Cette période débute l'année qui suit celle où les coûts ont été comptabilisés. Les coûts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au moment où ils sont inclus dans la base de tarification et où débute l'amortissement. Cette pratique comptable, qui vise les activités de distribution d'électricité de la Société, a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2002-25, D-2002-288 et D-2006-56. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts seraient généralement constatés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, et le bénéfice net aurait été réduit de 121 M\$ en 2006 (80 M\$ en 2005).

COÛTS ENGAGÉS JUSQU'À L'ABROGATION DU TARIF BI-ÉNERGIE BT

Les coûts engagés jusqu'à l'abrogation du tarif bi-énergie BT ont été comptabilisés dans un compte distinct et sont amortis linéairement sur une période de cinq ans depuis la date d'abrogation du 1^{er} avril 2006. Ils sont constitués principalement du déficit occasionné par l'écart entre le coût d'approvisionnement reconnu par la Régie et le prix de l'énergie en vigueur, multiplié par la quantité d'électricité livrée à la clientèle au tarif BT, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 mars 2006. Les coûts imputés à ce compte ont fait l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au 31 mars 2006. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2004-47, D-2004-170 et D-2006-34, qui visent les activités de distribution d'électricité de la Société. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts seraient constatés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, et le bénéfice net aurait été réduit de 49 M\$ en 2006 (55 M\$ en 2005).

COÛTS LIÉS À UN PROJET MAJEUR ABANDONNÉ

En 2005, un projet relatif au réseau de transport d'électricité a été abandonné. Les coûts jugés irrécupérables sont reportés et amortis linéairement sur une période de trois ans. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans la décision D-2002-95, qui vise les activités de transport d'électricité de la Société. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts auraient été constatés dans les résultats de l'exercice 2005, et le bénéfice net aurait été augmenté de 10 M\$ en 2006 (réduit de 20 M\$ en 2005).

ÉCARTS DE COÛTS LIÉS À L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ POSTPATRIMONIALE

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les écarts constatés pour une année donnée, en volume et en prix, entre les coûts réels d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale et les coûts prévus à cet égard dans les dossiers tarifaires et reconnus par la Régie aux fins de l'établissement des tarifs, sont comptabilisés dans un compte distinct. En 2006, un écart positif entre les coûts prévus et les coûts réels a donné lieu à la constatation d'un passif réglementaire, alors qu'en 2005, la situation inverse justifiait la constatation d'un actif réglementaire. Les écarts de l'année 2005 imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisée par la Régie. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2005-34, D-2005-132 et D-2006-34, qui visent les activités de distribution d'électricité de la Société. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts réels seraient constatés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, et le bénéfice net aurait été augmenté de 245 M\$ en 2006 (réduit de 13 M\$ en 2005).

Actifs (passifs) réglementaires

	Années prévues d'amortissement	2006	2005
Écarts du coût annuel du service de transport pour la charge locale ^a	Modalités à déterminer par la Régie	355	–
Coûts nets liés aux sorties d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	2007-2016	241	258
Coûts liés au Plan global en efficacité énergétique	2007-2016	252	131
Coûts engagés jusqu'à l'abrogation du tarif bi-énergie BT	2007-2011	125	76
Coûts liés à un projet majeur abandonné	2007	10	20
Écarts de coûts liés à l'achat d'électricité postpatrimoniale de l'année 2005 ^a	2007	30	13
Coûts liés au projet de déglaceur au poste de Lévis	2007-2047	12	1
		1 025	499
Écarts de coûts liés à l'achat d'électricité postpatrimoniale de l'année 2006 ^a	Modalités à déterminer par la Régie	(251)	–
		(11)	–
		(262)	–
		763	499

a) Correspond au poste Reports réglementaires de 93 M\$ présenté aux États consolidés des résultats, net des frais financiers de 17 M\$ (respectivement 11 M\$ et 2 M\$ en 2005).

RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques et incertitudes liés aux actifs et aux passifs réglementaires ci-dessus font l'objet de suivis et d'évaluations périodiques. Lorsque la Société juge qu'il n'est plus probable que la valeur comptable nette d'un actif ou d'un passif réglementaire sera prise en compte dans l'établissement des tarifs futurs, cette valeur est constatée dans les résultats de l'exercice au cours duquel le jugement est formulé.

Autres pratiques réglementaires

En vertu des décisions D-2002-95 et D-2003-93 de la Régie, la compensation octroyée par le gouvernement du Québec relativement à la tempête de verglas de 1998 a été portée en réduction du coût des nouvelles immobilisations corporelles construites. Elle est amortie sur la durée de vie restante des actifs sortis, sauf pour la portion équivalant au coût non amorti de ces actifs, qui est amortie sur une période de dix ans. La méthode d'amortissement à intérêts composés, au taux de 3 %, est utilisée dans les deux cas. Si les activités n'étaient pas réglementées, la compensation serait amortie sur la durée de vie utile des nouvelles immobilisations corporelles construites.

Dans les décisions D-2002-95 et D-2004-47, la Régie a prescrit la capitalisation des frais financiers aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels en cours, selon les taux de rendement

COÛTS LIÉS AU PROJET DE DÉGLACEUR AU POSTE DE LÉVIS

Suite à la tempête de verglas de 1998, certains coûts liés au projet de déglaceur au poste de Lévis pour sécuriser les charges du réseau de transport qui alimente la grande région de Québec sont imputés à un compte distinct. À la mise en service des équipements de ce projet, ces coûts sont amortis selon la méthode à intérêts composés au taux de 3 %, sur une période correspondant à la durée de vie utile moyenne restante des actifs du projet ayant bénéficié des améliorations. Les coûts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisée par la Régie, jusqu'au moment où ils sont inclus dans la base de tarification et où débute l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans la décision D-2004-175, qui vise les activités de transport d'électricité de la Société. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts seraient constatés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, et le bénéfice net aurait été réduit de 11 M\$ en 2006 (1 M\$ en 2005).

autorisés sur les bases de tarification. Ces taux, qui sont établis selon les méthodes approuvées par la Régie, tiennent compte d'une composante associée au coût de la dette et d'une composante associée au rendement de l'actif de l'actionnaire. Si les activités n'étaient pas réglementées, les frais financiers seraient capitalisés selon le coût moyen de la dette à long terme de la Société.

En vertu des décisions D-2002-95 et D-2003-93 de la Régie, les coûts de démantèlement d'actifs sortis et remplacés, déduction faite de la valeur de récupération, sont ajoutés au coût des nouveaux actifs construits. Si les activités n'étaient pas réglementées, ces coûts seraient imputés aux résultats.

En vertu des décisions D-2006-76 et D-2006-76R de la Régie, les contributions reçues pour des projets de déplacement ou de modification de certains actifs du réseau de transport sont imputées à un compte distinct et portées en réduction des immobilisations corporelles. Ces contributions sont amorties sur la durée de vie utile moyenne des actifs par projet selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. Si les activités n'étaient pas réglementées, les contributions seraient amorties sur la durée de vie utile de chacune des immobilisations corporelles visées.

Note 4 Amortissement

	2006	2005
Immobilisations corporelles	1 745	1 712
Actifs incorporels	114	109
Actifs réglementaires	111	51
Frais reportés	13	16
Radiation de projets	24	135
	2 007	2 023

Note 5 Taxes

	2006	2005
Taxe sur le capital	261	330
Taxe sur les services publics	230	229
Taxes municipales, scolaires et autres	38	35
	529	594

Note 6 Frais financiers

	2006	2005
Intérêts		
Intérêts sur titres d'emprunt	2 465	2 277
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux emprunts	1	28
	2 466	2 305
Gain de change	(21)	(1)
Frais de garantie relatifs aux emprunts payés à l'actionnaire	158	155
	137	154
Moins		
Frais financiers capitalisés	312	249
Revenu net de placements	79	23
	391	272
	2 212	2 187

Note 7 Activités abandonnées et actifs destinés à la vente

2006

En 2005, Hydro-Québec a adopté un plan pour la vente de participations à l'étranger. Par conséquent, les actifs et les passifs s'y rattachant ont été classés comme étant destinés à la vente. Par suite de l'adoption de ce plan, les transactions suivantes ont eu lieu en 2006 :

■ Le 18 janvier 2006, Hydro-Québec a conclu la vente de sa participation dans Hidroeléctrica Río Lajas S.A., par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive Hydro-Québec International (HQI), pour une contrepartie monétaire de 5 M\$, ce qui a donné lieu à une perte de 0,3 M\$.

■ Le 27 février 2006, Hydro-Québec a conclu la vente de sa participation dans Cross-Sound Cable Company, LLC, pour une contrepartie monétaire de 182 M\$, ce qui a donné lieu à un gain de 29 M\$. La transaction comprend la cession des parts détenues et le remboursement du prêt consenti par Hydro-Québec à Cross-Sound Cable Company, LLC.

■ Le 29 mars 2006, Hydro-Québec a conclu la vente de sa participation dans MurrayLink HQI Australia Pty Ltd, par l'intermédiaire d'HQI, pour une contrepartie monétaire de 60 M\$. Cette transaction a donné lieu à une perte de 2 M\$.

■ Le 30 juin 2006, Hydro-Québec a cédé sa participation dans HQI Transelec Chile S.A. (Transelec), par l'intermédiaire d'HQI, pour une contrepartie monétaire de 1,8 G\$. Cette transaction a donné lieu à un gain de 813 M\$, net des impôts afférents de 225 M\$. Par ailleurs, le contrat de vente prévoit des ajustements de prix en fonction de la valeur marchande de la base d'actifs du réseau troncal aux fins réglementaires, qui est en cours d'évaluation par un consortium d'experts indépendants, et de l'effet rétroactif de cette valeur sur les revenus de Transelec pour la période du 13 mars 2004 au 30 juin 2006. La Direction est d'avis que ces ajustements devraient résulter en un gain additionnel qui sera constaté lorsque le décret ministériel fixant les tarifs sera publié.

■ Le 1^{er} août 2006, Hydro-Québec a conclu la vente de sa participation dans HQI Latin America Ltd. (centrale de Fortuna, au Panama), par l'intermédiaire d'HQI, pour une contrepartie monétaire de 113 M\$. Cette transaction a donné lieu à un gain de 38 M\$.

■ Le 12 décembre 2006, Hydro-Québec a conclu la vente de sa participation dans Consorcio TransMantaro S.A., par l'intermédiaire d'HQI, pour une contrepartie monétaire de 84 M\$. Cette transaction a donné lieu à un gain de 39 M\$.

Le 5 décembre 2006, Hydro-Québec a signé une entente en vue de vendre sa participation dans HQI Australie Pty Ltd, qu'elle détient par l'intermédiaire d'HQI, pour une contrepartie monétaire de 57 M\$ australiens. Cette transaction devrait résulter en un gain qui sera constaté à la clôture de la transaction, après l'obtention des approbations gouvernementales requises en Australie. Au 31 décembre 2006, les actifs et les passifs de cette participation étaient présentés comme étant destinés à la vente.

Les résultats des participations à l'étranger sont classés sous la rubrique Activités corporatives et autres aux fins de la présentation de l'information sectorielle.

2005

Le 15 juillet 2005, Hydro-Québec a conclu la vente des principaux actifs détenus par sa filiale HydroSolution, société en commandite, pour une contrepartie monétaire de 92 M\$, ce qui a donné lieu à un gain de 48 M\$. Aux fins de la présentation de l'information sectorielle, HydroSolution fait partie du secteur Distribution.

Le tableau suivant présente les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie des participations présentées à titre d'activités abandonnées :

	2006	2005
Résultats		
Produits	256	347
Bénéfice (perte) avant gain net sur cession	27	(147)
Gain sur cession, net des impôts afférents de 252 M\$	917	48
Bénéfice (perte) provenant des activités abandonnées	944	(99)
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	11	83
Activités d'investissement	64	45
Activités de financement	(18)	(33)
Variation des cours du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(5)	6
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	52	101

Au moment de leur cession, les actifs et les passifs s'établissaient comme suit :

	2006	2005
Trésorerie et équivalents de trésorerie	135	–
Autres actifs à court terme	69	–
Actifs à long terme	2 176	42
Passifs à court terme	187	–
Passifs à long terme	1 291	–
	902	42

Note 8 Immobilisations corporelles

	2006			Total
	En service	Amortissement cumulé	Immobilisations en cours	
Production				
Hydraulique	31 132	7 708	2 752	26 176
Thermique, y compris la production nucléaire	2 677	1 755	123	1 045
Autres	759	322	37	474
	34 568	9 785	2 912	27 695
Transport				
Postes et lignes	20 186	6 097	594	14 683
Autres	753	515	30	268
	20 939	6 612	624	14 951
Distribution				
Postes et lignes	10 905	3 940	225	7 190
Autres	1 803	1 013	101	891
	12 708	4 953	326	8 081
Construction	47	31	1	17
Activités corporatives et autres	2 111	1 159	117	1 069
	70 373	22 540	3 980	51 813

	2005			Total
	En service	Amortissement cumulé	Immobilisations en cours	
Production				
Hydraulique	28 727	7 209	3 528	25 046
Thermique, y compris la production nucléaire	2 538	1 614	95	1 019
Autres	781	315	26	492
	32 046	9 138	3 649	26 557
Transport				
Postes et lignes	19 511	5 689	527	14 349
Autres	752	525	17	244
	20 263	6 214	544	14 593
Distribution				
Postes et lignes	10 463	3 620	219	7 062
Autres	1 923	1 118	70	875
	12 386	4 738	289	7 937
Construction	51	34	2	19
Activités corporatives et autres	2 551	1 373	89	1 267
	67 297	21 497	4 573	50 373

Au 31 décembre 2006, la Société avait des coûts cumulés dans des avant-projets suspendus totalisant 15 M\$ (37 M\$ au 31 décembre 2005). Ces coûts, pour lesquels elle ne capitalise pas de frais financiers, sont présentés dans les Immobilisations en cours. Étant donné que la réalisation de certains des projets visés est prévue à plus longue échéance, la Société procède périodiquement à la révision des coûts cumulés dans le cadre de ces avant-projets. Au moment de ces révisions, la Direction doit utiliser des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre d'avant-projets à la date du bilan. Les avant-projets sont évalués quant à leur rentabilité éventuelle, en fonction des conditions de marché anticipées au moment de la mise en service des équipements, ainsi qu'à leur conformité avec les principes du développement durable et à l'accueil que leur réservent les communautés locales. S'il se produisait un changement important dans l'évaluation au regard de ces critères, il pourrait en résulter une réduction du solde des avant-projets.

Note 9 Placements

	Note	2006	2005
À la valeur de consolidation			
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited	21	69	60
CITEQ inc.		(5)	(5)
		64	55
Au coût			
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited	21	52	54
Obligations ^a		62	63
Autres		114	117
À la juste valeur			
Capital-risque ^b		54	49
		54	49
		232	221

a) Ces obligations, d'une valeur nominale de 58 M\$ en 2006 (59 M\$ en 2005) et échéant en 2010, sont garanties par une hypothèque générale (7,5 %).

b) Le montant brut et le montant net des gains non réalisés sur les placements détenus par la société de capital-risque s'élevaient tous deux à 13 M\$ au 31 décembre 2006 (pertes de 26 M\$ au 31 décembre 2005). Le montant net des pertes réalisées en 2006 s'établissait à 2 M\$ (gains de 6 M\$ en 2005).

Note 10 Actifs incorporels

	2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Amortissables			
Logiciels et licences ^a	1 147	652	495
Droits	113	40	73
Études environnementales	134	118	16
Brevets	8	2	6
	1 402	812	590
Non amortissables			
Servitudes			333
			923

a) La valeur comptable nette comprend un montant de 311 M\$ d'actifs en cours.

	2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Amortissables			
Logiciels et licences ^a	980	546	434
Droits	110	37	73
Études environnementales	126	109	17
Brevets	44	38	6
	1 260	730	530
Non amortissables			
Servitudes			324
			854

a) La valeur comptable nette comprend un montant de 215 M\$ d'actifs en cours.

Note 11 Autres actifs

	Notes	2006	2005
Actifs au titre des prestations constituées	20	1 115	1 020
Actifs réglementaires	3	1 025	499
Frais reportés		153	95
Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998 ^a		123	138
Fonds en fiducie pour la gestion des déchets de combustible nucléaire ^b		36	32
Écart d'acquisition ^c		10	10
		2 462	1 794

a) Remboursable par versements de 6 M\$ par trimestre jusqu'au 15 janvier 2014 et d'un dernier versement de 1 M\$ le 15 avril 2014. Ces versements comprennent des intérêts au taux annuel de 7,2 %.

b) Pour s'acquitter de ses responsabilités financières, la Société a fait un dépôt initial de 20 M\$ dans un fonds en fiducie en 2002. Elle a l'obligation de verser dans ce même fonds en fiducie des sommes additionnelles de 4 M\$ par année, jusqu'à ce que le gouvernement du Canada prenne une décision quant à la proposition à retenir, en fonction des recommandations soumises par la société de gestion en novembre 2005. Depuis 2002, la Société effectue tous les versements exigibles. Les sommes sont investies dans des titres négociables à court terme. L'intérêt cumulé sur l'actif fiduciaire revient au fonds en fiducie.

c) L'écart d'acquisition est rattaché au secteur Production aux fins de la présentation de l'information sectorielle.

Note 12 Dette à long terme

Composition et échéances

Le tableau suivant présente les obligations, les autres dettes à long terme et les swaps qui constituent des passifs financiers, convertis en dollars canadiens aux cours de clôture à la date du bilan. Ces montants sont présentés selon leur année d'échéance, compte tenu des fonds d'amortissement.

Échéance	Dette de la Société						2006	2005
	Dollars canadiens	Dollars américains	Autres devises	Fonds d'amortissement	Total	Filiales	Total	Total
2006	–	–	–	–	–	–	–	3 148
2007	600	734	22	(6)	1 350	2	1 352	1 669
2008	87	182	1 248	–	1 517	3	1 520	1 289
2009	1 889	35	6	(349)	1 581	4	1 585	1 869
2010	705	29	–	(352)	382	4	386	684
2011	1 880	1 083	91	–	3 054	4	3 058	–
1 à 5 ans	5 161	2 063	1 367	(707)	7 884	17	7 901	8 659
6 à 10 ans	1 150	1 949	612	–	3 711	20	3 731	6 063
11 à 15 ans	3 045	1 149	11	–	4 205	–	4 205	2 396
16 à 20 ans	1 958	3 305	–	–	5 263	–	5 263	5 549
21 à 25 ans	1 129	2 660	–	–	3 789	–	3 789	3 291
26 à 30 ans	4 657	50	–	–	4 707	–	4 707	5 703
31 à 35 ans	3 790	–	–	–	3 790	–	3 790	1 765
36 à 40 ans	1 028	–	–	–	1 028	–	1 028	12
41 à 45 ans	98	–	–	–	98	–	98	70
46 à 50 ans	56	–	–	–	56	–	56	28
51 à 55 ans	507	–	–	–	507	–	507	479
56 à 60 ans	416	–	–	–	416	–	416	412
	22 995 ^a	11 176	1 990	(707)	35 454 ^b	37	35 491	34 427
Moins								
Tranche à moins d'un an	600	734	22	(6)	1 350	2	1 352	3 148
	22 395	10 442	1 968	(701)	34 104	35	34 139	31 279

a) Comprend 192 M\$ et 419 M\$ en obligations à coupon zéro, présentées à leur valeur escomptée au taux de financement calculé semestriellement, soit respectivement 10,95 % et 10,67 %. Leur valeur nominale atteindra respectivement 282 M\$ et 1 729 M\$ en 2010 et en 2020. D'autres obligations, présentées à leur valeur escomptée, totalisent 1 261 M\$ et atteindront une valeur nominale de 1 333 M\$ à leur échéance.

b) Comprend 33 436 M\$ d'obligations garanties par le gouvernement du Québec au 31 décembre 2006 (32 014 M\$ au 31 décembre 2005).

Note 12 Dette à long terme (suite)

Répartition de la dette selon la monnaie à l'émission et incidence des swaps et fonds d'amortissement

Le tableau suivant présente la dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an, en dollars canadiens et en devises. Il montre également l'incidence des swaps de devises et des fonds d'amortissement affectés aux remboursements de la dette.

	2006			2005	
	Dette à long terme				
	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan ^a	Swaps	Total	Total
Dette de la Société					
Dollars canadiens	22 288	22 288	–	22 288	20 975
Dollars américains	8 628	11 176	(2 279)	8 897	8 810
Autres devises					
Euros	673	1 245	(138)	1 107	1 107
Yens	4 500	50	–	50	336
Livres sterling	240	599	(65)	534	534
Francs suisses	96	96	–	96	96
		1 990	(203)	1 787	2 073
		35 454	(2 482)	32 972	31 858
Dette des filiales					
Dollars américains	32	37	–	37	135
		35 491	(2 482)	33 009	31 993

a) Comprend 1 400 M\$ de passifs financiers constitués de swaps de devises et 707 M\$ de titres d'Hydro-Québec détenus dans les fonds d'amortissement au 31 décembre 2006 (respectivement 1 797 M\$ et 1 070 M\$ au 31 décembre 2005).

Répartition de la dette selon la monnaie à l'émission et au remboursement

Le tableau suivant présente la répartition de la dette, déduction faite des fonds d'amortissement, convertie en dollars canadiens après la prise en compte des swaps, selon la monnaie à l'émission et la monnaie au remboursement :

	2006		2005	
	À l'émission	Au remboursement	À l'émission	Au remboursement
Dette de la Société				
Dollars canadiens	22 288	29 140	20 975	26 201
Dollars américains	8 897	3 832^a	8 810	5 657 ^a
Autres devises	1 787	–	2 073	–
	32 972	32 972	31 858	31 858
Dette des filiales				
Dollars américains	37	37	135	135
	33 009	33 009	31 993	31 993

a) De ce montant, 98,8 % couvrait des ventes en dollars américains au 31 décembre 2006 (89,8 % au 31 décembre 2005).

Taux d'intérêt

Le tableau suivant présente les taux d'intérêt d'Hydro-Québec, qui tiennent compte du taux d'intérêt contractuel des emprunts, des primes, des escomptes et frais d'émission relatifs aux emprunts ainsi que de l'incidence des swaps de taux d'intérêt :

%	2006				2005
	Dollars canadiens	Dollars américains	Autres devises	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
Échéance					
1 à 5 ans	6,38	7,25	6,33	6,51	5,06
6 à 10 ans	10,76	8,62	11,53	9,83	8,58
11 à 15 ans	10,78	9,61	4,88	10,46	10,21
16 à 20 ans	9,93	8,38	–	8,95	9,61
21 à 25 ans	6,65	9,24	–	8,45	8,72
26 à 30 ans	5,99	–	–	5,99	6,11
31 à 35 ans	5,16	–	–	5,16	5,36
36 à 40 ans	4,80	–	–	4,80	6,52
41 à 45 ans	6,44	–	–	6,44	6,44
46 à 50 ans	–	–	–	–	–
51 à 55 ans	6,62	–	–	6,62	6,62
Moyenne pondérée	6,90	8,81	9,70	7,51	7,76

La part de la dette à taux variable d'Hydro-Québec s'élevait à 7,3 %, ou à 8,2 % compte tenu de la dette à perpétuité, au 31 décembre 2006 (19,0 %, ou 20,0 % compte tenu de la dette à perpétuité, au 31 décembre 2005). À titre indicatif, une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait occasionné une variation du bénéfice net consolidé de 31 M\$ (62 M\$ en 2005), si l'on exclut l'incidence des instruments dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques financiers à court terme (note 16).

Juste valeur

Au 31 décembre 2006, la juste valeur de la dette d'Hydro-Québec s'établissait à 46 729 M\$ (44 977 M\$ au 31 décembre 2005). Déduction faite des fonds d'amortissement et après la prise en compte des swaps, elle totalisait 45 626 M\$ (43 719 M\$ au 31 décembre 2005).

La juste valeur est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui se fait à partir des taux d'intérêt à terme et des taux de clôture à la date du bilan d'instruments similaires se négociant

sur les marchés financiers. La fluctuation de la juste valeur s'explique par la sensibilité de cette dernière aux taux d'intérêt en vigueur sur les marchés financiers. Toutefois, l'intention première de la Direction est de conserver ces titres d'emprunt jusqu'à leur échéance. Ainsi, au 31 décembre 2006, Hydro-Québec ne prévoyait pas de remboursement important pouvant entraîner la réalisation de cette juste valeur.

Hydro-Québec détient des crédits de soutien non utilisés, dont 2 000 M\$ US viennent à échéance en 2011. Tout emprunt portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR). La facilité comprend, à même le crédit de 2 000 M\$ US, un crédit relais de 750 M\$ US portant intérêt au taux de base US.

Note 13 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations concernent les coûts à engager afin de procéder au démantèlement de la centrale nucléaire de Gentilly-2 à la fin de sa vie utile, à l'évacuation du combustible nucléaire irradié généré par l'exploitation de cette centrale, ainsi qu'au démantèlement de réservoirs à pétrole et de certaines centrales thermiques.

Hydro-Québec a aussi identifié des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour des centrales thermiques et des lignes de transport pour lesquelles aucun passif n'a été comptabilisé

parce qu'elle prévoit utiliser ces actifs pendant une période indéterminée. Il s'agit d'immobilisations corporelles pour lesquelles on ne dispose pas d'une information suffisante pour fixer de façon réaliste les échéances des obligations. Un passif à ce titre sera comptabilisé dans la période au cours de laquelle on obtiendra une information suffisante pour établir ces échéances.

La valeur comptable globale des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'établit comme suit :

	2006			Total
	Démantèlement de la centrale nucléaire	Évacuation du combustible nucléaire irradié	Démantèlement d'autres actifs	
Solde au début de l'exercice	172	92	18	282
Passifs engagés	–	2	–	2
Charge de désactualisation	14	10	1	25
Passifs réglés	–	–	(3)	(3)
Révision des flux de trésorerie estimatifs et de l'échéancier prévu des paiements	102	23	–	125
Solde à la fin de l'exercice	288	127	16	431

	2005			Total
	Démantèlement de la centrale nucléaire	Évacuation du combustible nucléaire irradié	Démantèlement d'autres actifs	
Solde au début de l'exercice	162	82	20	264
Passifs engagés	–	1	–	1
Charge de désactualisation	10	9	1	20
Passifs réglés	–	–	(3)	(3)
Solde à la fin de l'exercice	172	92	18	282

Les hypothèses clés sur lesquelles la valeur comptable des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est fondée sont les suivantes :

	Démantèlement de la centrale nucléaire ^{a)}	Évacuation du combustible nucléaire irradié ^{a)}	Démantèlement d'autres actifs
Montant total non actualisé des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations			
Au 31 décembre 2006	795	598	18
Au 31 décembre 2005	463	519	21
Échéancier prévu du paiement des flux de trésorerie nécessaires pour régler les obligations			
Au 31 décembre 2006	Entre 2011 et 2057	Entre 2007 et 2159	Entre 2007 et 2031
Au 31 décembre 2005	Entre 2012 et 2050	Entre 2012 et 2047	Entre 2006 et 2031
Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit auquel les flux de trésorerie estimatifs ont été actualisés (%)			
Constatation initiale des obligations	6,4	6,4	6,4
Constatation ultérieure d'obligations additionnelles	5,5	5,5	–

a) Lors de la conception de la centrale nucléaire de Gentilly-2, la Société prévoyait l'exploiter durant 30 ans, soit jusqu'en 2013. Elle a entrepris un avant-projet de réfection de la centrale afin d'évaluer si une prolongation de sa durée de vie utile pour une période additionnelle d'environ 28 ans était réalisable. Si le projet de réfection n'était pas réalisé, la Direction pourrait devancer de quelques années la désaffectation de la centrale, pour des raisons techniques et économiques. Dans l'attente de la décision, les états financiers consolidés reflètent une fin de vie utile prévue en 2011 aux fins du calcul de l'amortissement de la centrale et des coûts afférents de mise hors service. Par conséquent, lorsque la décision concernant la réfection sera prise, les flux de trésorerie estimatifs non actualisés et l'échéancier prévu du paiement des flux de trésorerie nécessaires pour régler les obligations pourraient changer, de sorte que les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les coûts de mise hors service ainsi que les charges d'amortissement et de désactualisation qui sont comptabilisés dans les présents états financiers consolidés pourraient augmenter ou diminuer de façon importante en fonction de la date de fin de vie utile de la centrale et de la progression inhérente à la méthode utilisée pour le calcul de l'amortissement. Aux fins de l'établissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les taux d'inflation utilisés varient entre 1,8 % et 3,6 %. Au 31 décembre 2006, la valeur comptable nette de la centrale nucléaire de Gentilly-2 s'élevait à 643 M\$ (623 M\$ au 31 décembre 2005).

Note 14 Autres passifs à long terme

	Notes	2006	2005
Gain de change reporté		1 229	1 454
Primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux emprunts		694	322
Passif au titre des prestations constituées	20	544	497
Gestion du risque de crédit		128	149
Créditeurs		113	159
Passif réglementaire	3	11	–
		2 719	2 581

Note 15 Dette à perpétuité

Les billets à perpétuité, d'un montant de 289 M\$ US au 31 décembre 2006 (325 M\$ US au 31 décembre 2005), portent intérêt au taux LIBOR majoré de 0,0625 %, établi semestriellement. Ils sont garantis par le gouvernement du Québec et ne sont rachetables qu'au gré de la Société. En 2006, une tranche de 36 M\$ US a été rachetée sur le marché secondaire et, par la suite, annulée. En 2005, aucune tranche n'a été rachetée. Divers instruments dérivés, comptabilisés à la juste valeur, sont utilisés pour atténuer le risque de change lié à cette dette.

Au 31 décembre 2006, la juste valeur des billets à perpétuité s'établissait à 347 M\$ (383 M\$ au 31 décembre 2005). Aux 31 décembre 2006 et 2005, le taux de ces billets s'élevait respectivement à 5,6 % et à 4,2 %.

Note 16 Instruments financiers

Instruments dérivés

GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS À LA DETTE À LONG TERME ET AUX VENTES EN DOLLARS AMÉRICAINS

Hydro-Québec transige des swaps de devises et des contrats à terme qui lui permettent de gérer le risque de change rattaché aux remboursements du principal de la dette à long terme, aux versements d'intérêts et aux ventes en dollars américains. En 2006, un gain de change de 234 M\$ a été constaté sur des dettes et swaps en dollars américains. Pour donner suite au traitement comptable de couverture, ce montant, qui représente la réalisation d'une portion du gain de change reporté inscrit au bilan, est

présenté au poste Produits. Des ventes fermes en dollars américains s'échelonnant jusqu'en 2016 sont désignées dans les relations de couverture de la Société. Certains swaps de devises prévoient des échanges de taux d'intérêt ayant pour but de modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt. Des swaps de taux d'intérêt ne prévoyant pas d'échange de principal sont aussi utilisés pour gérer ce risque.

L'évaluation des swaps et des contrats à terme, dont les échéances s'étalent jusqu'en 2033, indique une juste valeur positive de 392 M\$ au 31 décembre 2006 (juste valeur positive de 8 M\$ au 31 décembre 2005).

Le tableau suivant présente les valeurs nominales de référence de ces swaps, exprimées en dollars canadiens et en devises :

Échéance						2006 ^a	2005 ^a
	1 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 20 ans	Plus de 20 ans	Total	Total
Swaps							
Dollars canadiens	1 290	(829)	(1 078)	(3 201)	(3 035)	(6 853)	(5 226)
Dollars américains	(1 039)	395	960	2 650	2 359	5 325	3 617
Autres devises							
Yens	2 500	1 000	1 000	–	–	4 500	25 600
Euros	612	61	–	–	–	673	673
Livres sterling	40	200	–	–	–	240	240
Francs suisses	97	–	–	–	–	97	97
Contrats à terme							
Dollars américains	36	–	–	–	–	36	477

a) Les données entre parenthèses représentent des montants à déboursier.

GESTION DES RISQUES FINANCIERS À COURT TERME

Dans le cadre de sa gestion des risques financiers à court terme, Hydro-Québec évalue globalement, de façon continue, l'impact de la variation des taux de change, des taux d'intérêt et du prix des marchandises. Afin de gérer l'exposition au risque de change, elle a transigé des options et des contrats à terme sur devises étrangères. Le montant nominal des positions ouvertes au 31 décembre 2006 s'élevait à 137 M\$, soit 131 M\$ sous forme de contrats d'achat et 6 M\$ sous forme de contrats de vente (731 M\$ au 31 décembre 2005, soit 389 M\$ en contrats d'achat et 342 M\$ en contrats de vente). Pour gérer la fluctuation des taux d'intérêt, elle a transigé des options, des swaps et des contrats de garantie de taux d'intérêt. À titre indicatif, une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait occasionné une variation du bénéfice

net de 2 M\$ au 31 décembre 2006 (55 M\$ au 31 décembre 2005). Enfin, pour gérer l'exposition de ses produits à la variation du prix des marchandises, Hydro-Québec a transigé des options, des swaps et des contrats à terme sur marchandises dont les positions ouvertes au 31 décembre 2006 totalisaient 153 925 tonnes d'aluminium (136 500 tonnes d'aluminium au 31 décembre 2005).

Hydro-Québec utilise aussi des instruments dérivés pour gérer les risques de marché résultant des fluctuations du prix de l'énergie et à des fins de négociation en vue de profiter d'occasions d'affaires sur les marchés hors Québec. Pour couvrir ces risques, elle a transigé des swaps d'électricité dont les positions ouvertes au 31 décembre 2006 correspondaient à 2,7 TWh (0,3 TWh au 31 décembre 2005).

Note 16 Instruments financiers (suite)

La juste valeur de ces instruments est répartie en fonction des risques spécifiques présentés dans le tableau suivant. Les montants venant à échéance en 2007 totaliseront 40 M\$.

	2006		2005	
	Valeur comptabilisée	Juste valeur	Valeur comptabilisée	Juste valeur
Risque de change				
Contrats de change à terme et options				
Actifs financiers	-	-	-	8
Passifs financiers	-	-	-	(43)
	-	-	-	(35)
Risque de taux d'intérêt				
Conventions de garantie, options et swaps				
Actifs financiers	5	5	24	39
Passifs financiers	-	-	(3)	(4)
	5	5	21	35
Risque de variation du prix de l'énergie et des marchandises				
Contrats à terme, options et swaps				
Actifs financiers	7	67	16	16
Passifs financiers	(4)	(32)	(2)	(95)
	3	35	14	(79)
	8	40	35	(79)

Autres instruments financiers

La valeur comptable des placements, des débiteurs, du fonds en fiducie pour la gestion des déchets de combustible nucléaire, des emprunts à court terme, des créditeurs et charges à payer, des dividendes à payer et des intérêts courus se rapproche de leur juste valeur en raison de leurs dates d'échéance à court terme. La valeur comptable du remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998 se rapproche de sa juste valeur, qui est estimée en actualisant les flux de trésorerie prévus en utilisant des taux d'intérêt en vigueur pour des instruments comportant des conditions et des échéances similaires. Au 31 décembre 2006, le taux d'intérêt moyen pondéré sur les placements temporaires s'établissait à 4,19 % (3,26 % au 31 décembre 2005), alors que, pour les emprunts à court terme, il était de 4,19 % (2,81 % au 31 décembre 2005).

Risque de crédit

Les instruments dérivés comportent un élément de risque, puisqu'une contrepartie pourrait ne pas respecter ses obligations. Ce risque est cependant modéré du fait qu'Hydro-Québec traite généralement avec des institutions financières canadiennes et internationales dont la notation de crédit est élevée. L'exposition au risque de crédit est réduite par l'application d'une politique de crédit qui limite la concentration des risques, par l'évaluation et le suivi des risques de crédit des contreparties et par l'adoption de limites de crédit, au besoin. Dans le cas des principales institutions financières avec lesquelles elle transige des instruments dérivés, Hydro-Québec conclut des ententes qui permettent de limiter la valeur au marché du portefeuille d'instruments dérivés. Au 31 décembre 2006, aucune contrepartie n'avait failli à ses obligations envers Hydro-Québec relativement à des placements et à des instruments dérivés.

De plus, Hydro-Québec est exposée à un risque de crédit lié aux débiteurs, dont la concentration est toutefois limitée en raison de la diversité et du grand nombre de clients. La Direction estime qu'Hydro-Québec ne s'expose pas à un risque de crédit important.

Note 17 Participations dans des coentreprises

La quote-part des composantes des coentreprises incluse dans les états financiers consolidés est présentée dans le tableau ci-après. Ces coentreprises englobent les participations gérées par le Groupe de la technologie et Hydro-Québec Production. En 2005, cette quote-part comprenait aussi des participations dans diverses coentreprises à l'étranger, principalement détenues par l'intermédiaire d'HQI, qui ont été cédées au cours de l'exercice 2006.

	2006	2005
Résultats		
Produits	34	21
Charges et frais financiers	34	19
Bénéfice (perte) provenant des activités abandonnées	43	(89)
Bénéfice net (perte nette)	43	(87)
Bilans		
Actif à court terme	63	56
Actif à long terme	38	295
Passif à court terme	25	56
Passif à long terme	34	114
Actif net	42	181
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	(4)	(5)
Activités d'investissement	(2)	(1)
Activités de financement	5	6
Activités abandonnées	11	5
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	10	5

Note 18 Avoir de l'actionnaire

Le capital-actions autorisé se compose de 50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune, dont 43 741 090 actions ont été émises et payées.

En vertu de la *Loi sur Hydro-Québec*, les dividendes que la Société est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, ils ne peuvent excéder le surplus susceptible de distribution, équivalant à 75 % du revenu net d'exploitation et du revenu net de placements, moins les intérêts sur titres d'emprunt et l'amortissement des primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux emprunts. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés.

Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de

25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. Le gouvernement déclare les dividendes d'un exercice donné dans les 30 jours de la date à laquelle la Société lui transmet les renseignements financiers relatifs au surplus susceptible de distribution. À l'expiration de ce délai, la totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividendes ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividendes.

Pour l'exercice 2006, le gouvernement du Québec a déclaré des dividendes de 2 342 M\$ (1 126 M\$ en 2005), soit une somme inférieure au montant maximal susceptible d'être déclaré.

Les dividendes déclarés sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel ils ont été déclarés.

Note 19 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	2006	2005
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	114	44
Matériaux, combustible et fournitures	(20)	(24)
Créditeurs et charges à payer	(228)	275
Intérêts courus	47	(16)
	(87)	279
Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie		
Augmentation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	303	29
Intérêts payés	2 042	2 245
Impôts sur les bénéfices payés	258	21

Note 20 Avantages sociaux futurs

Le régime de retraite offert par la Société (le Régime de retraite) est un régime capitalisé qui assure des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq meilleures années. Ces prestations sont indexées annuellement en fonction du taux le plus élevé entre le taux d'inflation, jusqu'à un maximum de 2 %, et le taux d'inflation réduit de 3 %.

La Société offre également d'autres avantages postérieurs à la retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi. Les avantages postérieurs à la retraite découlent de régimes collectifs d'assurance-vie et d'assurance-maladie et hospitalisation. Ces régimes sont des régimes contributifs dont les cotisations sont ajustées annuellement. Quant aux avantages postérieurs à l'emploi, ils découlent de régimes d'assurance-salaire non contributifs qui fournissent des

prestations d'invalidité de courte et de longue durée. La plupart de ces régimes ne sont pas capitalisés, à l'exception du régime d'assurance-salaire invalidité de longue durée, qui est entièrement capitalisé, et du régime d'assurance-vie collective supplémentaire, qui est partiellement capitalisé.

Les régimes d'avantages sociaux de la Société sont des régimes à prestations déterminées. Les obligations au titre des prestations constituées de ces régimes (évaluées par des actuaires indépendants) et les actifs à la juste valeur sont évalués en date du 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime de retraite date du 31 décembre 2005, et la prochaine évaluation doit être effectuée au plus tard le 31 décembre 2008.

Note 20 Avantages sociaux futurs (suite)

Les tableaux suivants présentent les informations relatives aux régimes d'avantages sociaux futurs de la Société :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2006	2005	2006	2005
Obligations au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	11 925	10 256	837	688
Coût des services rendus	331	293	34	31
Cotisations des employés	54	38	–	–
Prestations versées et remboursements	(420)	(387)	(43)	(39)
Intérêts sur les obligations	618	616	42	42
Pertes actuarielles (gains actuariels)	212	1 109	(20)	115
Solde à la fin de l'exercice	12 720	11 925	850	837
Actifs des régimes à la juste valeur				
Solde au début de l'exercice	11 331	9 982	51	49
Rendement réel des actifs	1 497	1 387	2	2
Cotisations des employés	54	38	–	–
Cotisations courantes de la Société	319	307	11	9
Cotisation d'équilibre de la Société	62	34	–	–
Prestations versées et remboursements	(420)	(387)	(8)	(9)
Frais d'administration	(32)	(30)	–	–
Solde à la fin de l'exercice	12 811	11 331	56	51
Surplus (déficit) à la fin de l'exercice	91	(594)	(794)	(786)
Coût non amorti des services passés	256	295	–	–
Perte actuarielle nette non amortie	1 833	2 536	156	181
(Actif transitoire non amorti) obligation transitoire non amortie	(1 065)	(1 217)	94	108
Actif (passif) au titre des prestations constituées	1 115	1 020	(544)	(497)

Informations complémentaires sur les actifs des régimes

En fin d'exercice, la composition des actifs des régimes à la juste valeur était la suivante :

%	Régime de retraite		Autres régimes	
	2006	2005	2006	2005
Actions	53	55	–	–
Obligations	33	31	91	90
Placements temporaires	8	8	5	6
Placements immobiliers	5	5	–	–
Autres	1	1	4	4
	100	100	100	100

Les actifs des régimes comportent des titres émis par la Société et le gouvernement du Québec :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2006	2005	2006	2005
Obligations	961	763	51	46

Sommes versées en espèces

Les sommes versées en espèces par la Société au titre des régimes d'avantages sociaux sont constituées des cotisations versées aux régimes capitalisés ainsi que des prestations versées aux employés et aux retraités en vertu des régimes non capitalisés. Les sommes versées en espèces se répartissent ainsi :

	2006	2005
Cotisations de la Société		
Régime de retraite	381	341
Autres régimes capitalisés	11	9
Prestations versées		
Régimes non capitalisés	35	32
Sommes versées en espèces	427	382

Le 15 décembre 2003, la Société et ses employés ont recommencé à cotiser au Régime de retraite. Les taux des cotisations salariales et patronales augmentent respectivement de 1 % et de 1,8 % par année, pour atteindre un maximum de 5,2 % du salaire admissible. En 2006, les cotisations étaient de 3 % du salaire admissible au Régime de retraite pour les employés et de 5,2 % pour la Société (respectivement 2 % et 3,6 % en 2005).

Par ailleurs, à la suite du dépôt de l'évaluation actuarielle de capitalisation du 31 décembre 2005 auprès de la Régie des rentes du Québec, la Société a versé en 2006 une cotisation supplémentaire de 242 M\$ pour couvrir le coût des services courants ainsi qu'une cotisation d'équilibre de 62 M\$ pour combler le déficit actuariel (respectivement 254 M\$ et 34 M\$ en 2005).

Composantes du coût constaté au titre des prestations constituées de l'exercice

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2006	2005	2006	2005
Coût des services rendus ^a	331	293	34	31
Frais d'administration ^b	32	30	–	–
Intérêts sur les obligations	618	616	42	42
Rendement réel des actifs	(1 497)	(1 387)	(2)	(2)
Pertes actuarielles (gains actuariels)	212	1 109	(19)	115
(Crédit) coût avant les ajustements nécessaires pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs	(304)	661	55	186
Écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs	802	703	–	–
Écart entre les (gains actuariels) pertes actuarielles sur les obligations au titre des prestations constituées et les pertes actuarielles constatées	(99)	(1 070)	25	(114)
Écart entre le montant des redressements dus aux modifications de régimes et l'amortissement du coût des services passés	39	44	–	–
Amortissement de (l'actif transitoire) l'obligation transitoire	(152)	(152)	14	14
	590	(475)	39	(100)
Coût constaté de l'exercice	286	186	94	86

a) Pour le régime d'assurance-salaire invalidité de longue durée, le coût des services rendus correspond au coût des nouveaux cas d'invalidité de l'année.

b) Pour l'exercice 2006, les frais d'administration facturés par la Société au Régime de retraite s'établissent à 12 M\$ (12 M\$ en 2005).

Principales hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles suivantes, utilisées pour déterminer les obligations et le coût constaté au titre des prestations constituées des régimes, résultent d'une moyenne pondérée :

%	Régime de retraite		Autres régimes	
	2006	2005	2006	2005
Obligations au titre des prestations constituées				
<i>Taux à la fin de l'exercice</i>				
Taux d'actualisation	5,20	5,30	5,20	5,30
Taux de croissance des salaires ^a	3,38	3,89	–	–
Coût constaté au titre des prestations constituées				
<i>Taux à la fin de l'exercice précédent</i>				
Taux d'actualisation	5,30	6,03	5,30	6,03
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	6,25	6,52	4,07	3,68
Taux de croissance des salaires ^a	3,30	3,87	–	–

a) Ce taux tient compte de la progression des salaires ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

Au 31 décembre 2006, le coût des soins de santé était basé sur un taux de croissance annuel de 7,6 % pour 2007. Par la suite, selon l'hypothèse retenue, ce taux diminuera linéairement pour atteindre le taux ultime de 3,9 % en 2015. Une variation de 1 % du taux de croissance aurait eu les incidences suivantes pour 2006 :

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Incidence sur le coût des services rendus et des intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées de l'exercice	4	(4)
Incidence sur les obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	47	(38)

Note 21 Engagements et éventualités

Achats d'électricité

Le 12 mai 1969, la Société et la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited [CF(L)Co] ont signé un contrat en vertu duquel la Société s'est engagée à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW. Échéant en 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues. Le 18 juin 1999, la Société et la CF(L)Co ont conclu un contrat de garantie de disponibilité de 682 MW additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars, jusqu'en 2041.

Au 31 décembre 2006, la Société avait pris des engagements en vertu de 97 contrats d'achat d'électricité auprès d'autres producteurs, ces contrats représentant une puissance installée d'environ 3 960 MW. Elle prévoit acheter annuellement environ 13 TWh d'énergie au cours de la durée de ces contrats, qui s'étalent jusqu'en 2045. La plupart de ces contrats comportent des clauses de renouvellement.

Compte tenu de l'ensemble des contrats d'achat d'électricité, la Société prévoit effectuer les paiements minimaux suivants au cours des cinq prochains exercices :

2007	942
2008	1 047
2009	1 132
2010	1 166
2011	1 189

Garanties

Dans le cadre de ses activités liées aux transactions d'énergie sur les marchés hors Québec, Hydro-Québec accorde des garanties à des tiers pour les indemniser. Ces garanties sont émises en vertu d'ententes à long terme et d'ententes régissant sa participation aux marchés organisés. Ces derniers exigent de chacun des participants des garanties lui permettant de faire face à ses obligations advenant le défaut de paiement d'un autre participant. Hydro-Québec accorde aussi des garanties dans le cadre de ses activités à l'international et dans le domaine des électrotechnologies.

Au 31 décembre 2006, la responsabilité potentielle maximale d'Hydro-Québec au titre des lettres de crédit ou des cautionnements s'élevait à 386 M\$. De ce montant, 313 M\$ concernent les achats d'énergie, et un passif de 26 M\$ a été comptabilisé à cet égard. Certaines garanties viennent à échéance entre 2007 et 2019, alors que d'autres ont une échéance indéterminée.

Hydro-Québec a fourni des garanties aux acquéreurs de ses participations concernant l'ensemble de ses déclarations et garanties aux conventions de vente, pour lesquelles aucun passif n'a été comptabilisé. Le risque éventuel maximal quantifiable en vertu de ces garanties représente environ 322 M\$. Les déclarations et les garanties d'Hydro-Québec s'appliquent pour une période se terminant au plus tard le 12 décembre 2007, sauf en ce qui a trait aux passifs fiscaux éventuels et à certaines autres déclarations usuelles qui sont en vigueur jusqu'à l'échéance des périodes de prescription applicables.

En vertu des modalités spécifiées dans le cadre de l'émission de certains titres d'emprunt à l'extérieur du Canada, la Société s'est engagée à majorer le montant des intérêts payés à des non-résidents si des changements étaient apportés aux lois fiscales canadiennes à l'égard de l'impôt sur le revenu de personnes non résidentes. La Société n'est pas en mesure d'estimer le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser. Si un tel montant devenait exigible, la Société aurait l'option de rembourser la plupart des titres en question.

En vertu de l'entente avec la CF(L)Co, la Société pourrait être tenue de fournir des fonds supplémentaires, advenant l'incapacité pour la CF(L)Co d'acquitter ses dépenses et d'assurer le service de sa dette. Il est cependant impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que la Société pourrait être tenue de verser, parce

que l'entente ne précise pas de montant maximal et que le montant à verser dépendrait de l'issue d'événements futurs dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées. Jusqu'à maintenant, la Société n'a pas eu à faire de versement en vertu de cette entente.

Investissements

La Société prévoit des investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels de l'ordre de 4 G\$ en 2007.

Ententes conclues avec les Autochtones et les municipalités régionales de comté

Hydro-Québec a conclu diverses ententes avec les Autochtones et avec les municipalités régionales de comté relativement à des projets d'investissement en immobilisations corporelles et en actifs incorporels. Lorsqu'ils répondent à la définition d'un passif, les engagements relatifs à ces ententes sont comptabilisés au poste Dette à long terme, et la contrepartie est comptabilisée aux postes Immobilisations corporelles et Actifs incorporels correspondants.

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, Hydro-Québec est parfois partie à des réclamations et poursuites judiciaires. La Direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des décaissements qui pourraient découler de ces litiges. Elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable de tels passifs éventuels sur la situation financière ni sur les résultats d'exploitation consolidés d'Hydro-Québec.

Note 22 Opérations entre apparentés

Dans le cours normal de ses activités, Hydro-Québec effectue diverses opérations commerciales avec le gouvernement du Québec et ses organismes ainsi qu'avec d'autres sociétés d'État. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange.

Les autres opérations avec le gouvernement du Québec sont décrites ailleurs dans les états financiers consolidés.

Note 23 Informations sectorielles

Hydro-Québec exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation isolables définis ci-après, les secteurs d'exploitation non isolables et autres activités étant regroupés sous la rubrique Activités corporatives et autres à des fins de présentation. En 2006, le Groupe de la technologie réunissant essentiellement les activités de valorisation de la technologie et de télécommunications a été créé. Ces activités sont présentées sous la rubrique Activités corporatives et autres et intègrent les activités de télécommunications liées au réseau de transport, auparavant comprises dans le secteur Transport.

Production : Hydro-Québec Production assure l'exploitation et le développement du parc de production de la Société. La division réalise également des ventes d'électricité sur les marchés externes ainsi que des activités de courtage dans le domaine de l'énergie. Elle fournit à Hydro-Québec Distribution un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale à un prix moyen de 2,79 ¢/kWh. Au-delà de ce volume, elle peut participer aux appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution dans un contexte de libre concurrence.

Transport : Hydro-Québec TransÉnergie développe et exploite le réseau de transport d'électricité de la Société au Québec.

Distribution : Hydro-Québec Distribution développe et exploite le réseau de distribution de la Société et exerce les activités liées à la vente et aux services à la clientèle québécoise. Elle est également responsable de la sécurité de l'approvisionnement en électricité du marché québécois.

Construction : Hydro-Québec Équipement réalise des projets d'ingénierie et de construction liés à des aménagements hydroélectriques partout au Québec, sauf sur le territoire régi par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*, où la Société d'énergie de la Baie James assume cette responsabilité. Hydro-Québec Équipement réalise également des projets de construction de lignes et de postes de transport d'électricité sur l'ensemble du territoire québécois.

Activités corporatives et autres : Les unités corporatives appuient les divisions dans la réalisation de leurs orientations. Elles comprennent le Groupe de la technologie, le Groupe des finances, le Groupe des affaires corporatives et secrétariat général ainsi que le Groupe des ressources humaines et des services partagés. Le Centre de services partagés est un regroupement interne de services offerts à la Société, notamment l'acquisition de biens et services, la gestion immobilière, la gestion du matériel et des services de transport de même que les technologies de l'information. On retrouve également sous la rubrique Activités corporatives et autres les activités liées à l'exportation du savoir-faire d'Hydro-Québec à l'international.

Les montants présentés pour chacun des secteurs sont fondés sur l'information financière qui sert à l'établissement des états financiers consolidés. Les conventions comptables utilisées pour le calcul de ces montants sont les mêmes que les conventions décrites aux notes 1 et 3.

Les opérations intersectorielles associées aux ventes d'électricité sont comptabilisées en fonction des tarifs de fourniture et de transport déterminés conformément aux dispositions de la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Le tarif de fourniture y est fixé pour un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale destiné au marché québécois.

Les autres produits ou services intersectoriels sont évalués au coût complet.

Hydro-Québec réalise la grande majorité de ses produits au Québec, et la quasi-totalité de ses immobilisations corporelles est située au Québec. En 2006, les produits provenant de l'extérieur du Québec s'élevaient à 1 368 M\$, dont 1 054 M\$ des États-Unis (respectivement 1 665 M\$ et 1 387 M\$ en 2005).

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les résultats et l'actif par secteurs :

							2006
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations intersectorielles	Total
Produits							
Clients externes	1 594	32	9 488	–	48	(1)	11 161
Intersectoriels	4 570	2 809	55	1 999	1 146	(10 579)	–
Amortissement	760	535	570	7	144	(9)	2 007
Frais financiers	1 058	724	407	(1)	23	1	2 212
Bénéfice provenant des activités poursuivies	2 114	632	42	2	–	7	2 797
Bénéfice net	2 114	632	42	2	944	7	3 741
Actif total	28 674	15 879	11 424	214	7 272	(215)	63 248
Investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels							
Avec effet sur la trésorerie	1 615	882	690	4	157	–	3 348
Sans effet sur la trésorerie	273	14	16	–	–	–	303
							2005
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations intersectorielles	Total
Produits							
Clients externes	1 708	27	9 181	6	15	(49)	10 888
Intersectoriels	4 532	2 467	55	2 053	1 074	(10 181)	–
Amortissement	882	495	489	5	152	–	2 023
Frais financiers	1 050	691	384	–	61	1	2 187
Bénéfice (perte) provenant des activités poursuivies	1 873	380	172	5	(71)	(8)	2 351
Bénéfice net (perte nette)	1 873	380	230	5	(228)	(8)	2 252
Actif total	27 482	15 553	10 556	242	6 831	(232)	60 432
Investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels							
Avec effet sur la trésorerie	1 780	723	645	6	128	–	3 282
Sans effet sur la trésorerie	9	12	8	–	–	–	29

Rétrospective quinquennale

Données financières consolidées

M\$	2006	2005	2004	2003	2002
RÉSULTATS					
Produits	11 161	10 888	10 341	10 197	11 852
Charges					
Exploitation	2 394	2 248	2 157	2 070	2 022
Achats d'électricité et de combustible	1 315	1 496	1 464	1 380	3 022
Amortissement	2 007	2 023	1 862	1 768	1 877
Taxes	529	594	606	567	537
Reports réglementaires	(93)	(11)	–	–	–
	6 152	6 350	6 089	5 785	7 458
Bénéfice d'exploitation	5 009	4 538	4 252	4 412	4 394
Frais financiers	2 212	2 187	2 084	2 492	2 778
Bénéfice provenant des activités poursuivies	2 797	2 351	2 168	1 920	1 616
Bénéfice (perte) provenant des activités abandonnées	944	(99)	267	18	(31)
Bénéfice net	3 741	2 252	2 435	1 938	1 585
SOMMAIRE DES BILANS					
Actif total	63 248	60 432	58 118	57 823	59 247
Dette à long terme	34 139	31 279	32 567	34 402	36 754
Avoir de l'actionnaire	18 840	17 376	16 220	15 128	14 208
INVESTISSEMENTS AU TITRE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVEC EFFET SUR LA TRÉSORERIE					
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	3 348	3 282	3 071	2 739	2 232
Autres	(1 879)	117	(854)	(45)	24
Total des investissements	1 469	3 399	2 217	2 694	2 256
RATIOS FINANCIERS					
Couverture des intérêts ^a	2,06	2,00	1,79	1,73	1,63
Taux de capitalisation (%) ^b	36,1	34,2	32,8	29,8	26,2
Taux d'autofinancement (%) ^c	86,5	58,6	78,4	56,3	73,4
Rendement de l'avoir propre (%) ^d	20,7	13,4	15,5	13,2	11,5
Marge bénéficiaire provenant des activités poursuivies (%) ^e	25,1	21,6	21,0	18,8	13,6

a) Quotient du bénéfice d'exploitation et du revenu net de placements par la dépense brute d'intérêts.

b) Quotient de l'avoir de l'actionnaire par la somme de l'avoir de l'actionnaire, de la dette à long terme, de la dette à perpétuité, des emprunts à court terme et de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme diminuée des swaps et fonds d'amortissement.

c) Quotient des flux de trésorerie liés aux activités poursuivies diminués des dividendes versés par la somme des investissements, de l'échéance de la dette à long terme et du rachat des fonds d'amortissement.

d) Quotient du bénéfice net par l'avoir de l'actionnaire moyen de l'année.

e) Quotient du bénéfice net provenant des activités poursuivies par les produits.

Note : Pour l'ensemble des sections Rétrospective quinquennale et Données financières trimestrielles consolidées, certaines données comparatives ont été reclassées en fonction de la présentation de 2006.

Données d'exploitation

	2006	2005	2004	2003	2002
GWh					
Ventes d'électricité					
Au Québec					
Domestique et agricole	56 722	57 269	58 002	57 217	53 231
Générale et institutionnelle	32 440	33 463	33 137	32 314	31 695
Industrielle	73 297	73 447	69 722	72 546	68 535
Autres	4 878	4 998	5 026	5 014	5 111
	167 337	169 177	165 887	167 091	158 572
Hors Québec					
Canada et États-Unis (long terme)	2 384	2 068	1 930	2 047	2 219
Canada et États-Unis (court terme)	12 074	13 274	12 462	13 739	51 980
	14 458	15 342	14 392	15 786	54 199
Ventes totales d'électricité	181 795	184 519	180 279	182 877	212 771
M\$					
Produits des ventes d'électricité					
Au Québec					
Domestique et agricole	3 775	3 690	3 690	3 504	3 246
Générale et institutionnelle	2 356	2 284	2 234	2 096	2 058
Industrielle	3 022	2 892	2 751	2 742	2 577
Autres	249	255	247	236	231
	9 402	9 121	8 922	8 578	8 112
Hors Québec					
Canada et États-Unis (long terme)	198	174	179	207	233
Canada et États-Unis (court terme)	951	1 290	905	1 138	3 233
	1 149	1 464	1 084	1 345	3 466
Produits totaux des ventes d'électricité	10 551	10 585	10 006	9 923	11 578
Aux 31 décembre					
Nombre d'abonnements au Québec					
Domestique et agricole	3 501 709	3 450 455	3 399 776	3 343 271	3 295 544
Générale et institutionnelle	295 618	283 616	282 748	281 997	281 696
Industrielle	12 032	12 796	13 117	13 383	13 509
Autres	5 767	5 643	5 634	5 812	5 793
Nombre total d'abonnements	3 815 126	3 752 510	3 701 275	3 644 463	3 596 542
kWh par abonnement					
Consommation annuelle moyenne au Québec					
Domestique et agricole	16 318	16 720	17 203	17 237	16 247
Générale et institutionnelle	112 010	118 168	117 352	114 651	112 695
Industrielle	5 904 382	5 668 738	5 262 038	5 395 359	5 129 097
Autres	855 039	886 406	878 211	864 110	872 780

Données d'exploitation (suite)

	2006	2005	2004	2003	2002
MW					
Puissance installée^a					
Centrales hydroélectriques	32 973	32 299	31 622	31 347	30 392
Centrale nucléaire	675	675	675	675	675
Autres centrales thermiques	1 665	1 595	1 593	1 592	1 592
Parc éolien	2	2	2	2	2
Puissance installée totale	35 315	34 571	33 892	33 616	32 661
GWh					
Besoins globaux d'énergie^b	199 447	200 179	193 025	194 792	192 916
MW					
Besoins québécois de puissance à la pointe^c	36 251	33 636	34 956	36 268	34 989
km					
Lignes aériennes et souterraines					
Transport	32 826	32 544	32 487	32 434	32 314
Distribution ^d	108 883	108 344	107 423	106 568	105 871
	141 709	140 888	139 910	139 002	138 185

a) Hydro-Québec dispose également de la quasi-totalité de la production de la centrale des Churchill Falls (5 428 MW). De plus, elle achète toute la production de six parcs éoliens appartenant à des producteurs privés, d'une puissance installée totale de 320 MW. Elle a aussi accès à 1 206 MW en vertu d'ententes avec d'autres fournisseurs privés.

b) Les besoins globaux d'énergie comprennent les kilowattheures livrés au Québec et aux réseaux voisins.

c) Besoins pour l'hiver débutant en décembre, y compris la puissance interruptible. Pour l'hiver 2006-2007, la pointe est survenue le 5 février 2007 à 17 h 30.

d) Ces données comprennent les réseaux autonomes, mais excluent les réseaux privés, les lignes en construction et le réseau à 44 kV (transport).

Autres données

	2006	2005	2004	2003	2002
%					
Hausses tarifaires					
Hausses moyennes du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	4,3	1,3	4,1	–	–
Taux d'inflation	2,0	2,2	1,9	2,8	2,2
Effectif^a					
Permanent au 31 décembre	19 116	19 009	18 835	18 317	18 025
Temporaire (moyenne annuelle)	3 799	3 577	3 567	3 596	3 632
Féminin (%)	30,6	29,8	29,4	28,9	28,5

a) À l'exclusion du personnel des filiales et des coentreprises.

Données financières trimestrielles consolidées

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	2006 Exercice
M\$				(non vérifiées)	(vérifiées)
Produits	3 199	2 598	2 443	2 921	11 161
Charges					
Exploitation	559	564	591	680	2 394
Achats d'électricité et de combustible	363	284	303	365	1 315
Amortissement	489	496	487	535	2 007
Taxes	153	89	143	144	529
Reports réglementaires	–	–	–	(93)	(93)
	1 564	1 433	1 524	1 631	6 152
Bénéfice d'exploitation	1 635	1 165	919	1 290	5 009
Frais financiers	530	555	585	542	2 212
Bénéfice provenant des activités poursuivies	1 105	610	334	748	2 797
Bénéfice provenant des activités abandonnées	24	832	63	25	944
Bénéfice net	1 129	1 442	397	773	3 741

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	2005 Exercice
M\$				(non vérifiées)	(vérifiées)
Produits	3 116	2 451	2 452	2 869	10 888
Charges					
Exploitation	533	582	558	575	2 248
Achats d'électricité et de combustible	332	344	390	430	1 496
Amortissement	482	447	467	627	2 023
Taxes	148	115	159	172	594
Reports réglementaires	–	–	–	(11)	(11)
	1 495	1 488	1 574	1 793	6 350
Bénéfice d'exploitation	1 621	963	878	1 076	4 538
Frais financiers	579	564	530	514	2 187
Bénéfice provenant des activités poursuivies	1 042	399	348	562	2 351
Bénéfice (perte) provenant des activités abandonnées	12	3	43	(157)	(99)
Bénéfice net	1 054	402	391	405	2 252

Direction



Thierry Vandal
Président-directeur général

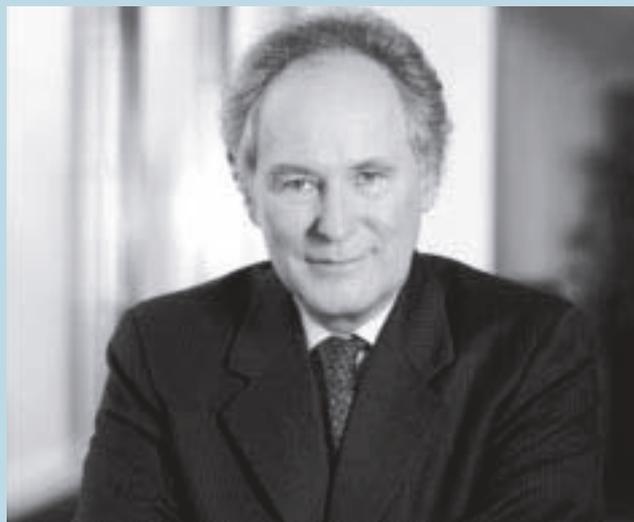
Marie-José Nadeau
Vice-présidente exécutive aux affaires
corporatives et secrétaire générale



Daniel Garant
Vice-président exécutif aux finances et
chef des services financiers



Élie Saheb
Vice-président exécutif à la technologie



Maurice Charlebois
Vice-président exécutif aux ressources
humaines et aux services partagés

Conseil d'administration

Michael L. Turcotte^{a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l}

Président du Conseil d'administration,
Hydro-Québec

Nommé le 17 novembre 2005; mandat de quatre ans

Thierry Vandal^{a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k}

Président-directeur général,
Hydro-Québec

Nommé le 6 avril 2005; mandat de trois ans

Normand Bergeron

Sous-ministre des Ressources naturelles
et de la Faune, gouvernement du Québec

Nommé le 2 mai 2005

Joseph Benarrosh^{d, e, g}

Président, JJDS Capital inc.

Nommé le 5 décembre 2001; mandat de cinq ans

Gaston Blackburn^{c, d, h}

Président, G. Blackburn inc.

Nommé le 10 septembre 2003; mandat de cinq ans

Anik Brochu^b

Directrice générale,
Chambre de commerce de Val-d'Or

Nommée le 13 septembre 2006; mandat de quatre ans

Andrée Corriveau^{d, e, k}

Présidente, Extensio inc.

Nommée le 25 septembre 2002; mandat de cinq ans

Hélène F. Fortin^{f, l}

CA, associée, GHIL – Comptables Agréés

Nommée le 25 octobre 2006; mandat de trois ans

Bernard Gaudreault^{b, l}

Administrateur

Nommé le 5 décembre 2001; mandat de cinq ans

Norman E. Hébert jr.^{b, j, l}

Président et chef de la direction,
Groupe Park Avenue

Nommé le 7 avril 2004; mandat de trois ans

Louis Lagassé^{a, f, g, i, j}

Président du conseil et Chef de la direction,
Media5 Corporation

Nommé le 10 septembre 2003; mandat de cinq ans

Paul Larocque^{c, h}

Maire, Bois-des-Filion

Nommé le 5 décembre 2001; mandat de cinq ans

Jacques Leblanc^{h, l}

Président, Gestion Jacques Leblanc inc.

Nommé le 7 avril 2004; mandat de trois ans

Michel Plessis-Bélair^{a, d, f, g}

Vice-président du conseil et chef des services
financiers, Power Corporation du Canada

Nommé le 7 avril 2004; mandat de trois ans

Marie-France Poulin^{c, i, j}

Vice-présidente exécutive, Groupe Camada inc.

Nommée le 7 avril 2004; mandat de trois ans

Marie-Anne Tawil^{d, e, i}

Présidente, Les Investissements Iron Hill Inc.

Nommée le 7 décembre 2005; mandat de cinq ans

Le 20 mars 2006, le Conseil apprenait le décès de M. Yvon Lamontagne, administrateur ainsi que président et expert financier du Comité de vérification. Ses fonctions d'administrateur ont été assumées par M^{me} Anik Brochu le 13 septembre 2006, et M. Norman E. Hébert jr. a été nommé président du Comité de vérification. Par ailleurs, M. Michel Noël de Tilly, administrateur ainsi que président du Comité Distribution et membre du Comité de vérification, avait été nommé le 8 mars 2001 pour une période de cinq ans. Son mandat étant venu à échéance au cours de l'exercice, M^{me} Hélène F. Fortin l'a remplacé à titre d'administratrice le 25 octobre 2006. Enfin, M. Régis Labeaume, administrateur, président du Comité Transport et membre du Comité des ressources humaines, a remis sa démission avec effet le 31 décembre 2006.

Comités du Conseil d'administration

a Comité exécutif

b Comité Distribution (CD)

c Comité de l'environnement et de la responsabilité sociale (CERS)*

d Comité d'environnement et de régie d'entreprise (CERE)

e Comité d'éthique et de régie d'entreprise (CETRE)*

f Comité des finances (CF)

g Comité de gestion financière du régime de retraite (CGFR)

h Comité Production (CP)

i Comité des ressources humaines (CRH)

j Comité Technologie**

k Comité Transport (CT)

l Comité de vérification (CV)

* Le Comité de l'environnement et de la responsabilité sociale et le Comité d'éthique et de régie d'entreprise ont fusionné le 12 mai 2006 pour devenir le Comité d'environnement et de régie d'entreprise.

** Le Comité Technologie a été aboli en février 2006.

Gouvernance

Le Conseil d'administration d'Hydro-Québec suit des pratiques alignées sur les principes mis de l'avant dans la nouvelle réglementation en matière de gouvernance d'entreprise. Il souscrit aux mesures prescrites par les autorités canadiennes en valeurs mobilières pour autant que celles-ci s'appliquent à une société d'État telle qu'Hydro-Québec, même si, sur le plan juridique, l'entreprise n'y est pas tenue du fait qu'elle n'est pas cotée en Bourse.

Mandat

Le Conseil administre les affaires de l'entreprise conformément à la *Loi sur Hydro-Québec* et à ses règlements ainsi qu'à la *Loi sur les compagnies*. Ses principales fonctions sont énoncées dans le *Règlement numéro 633 d'Hydro-Québec concernant l'exercice du pouvoir du conseil d'administration d'Hydro-Québec et d'autres mesures administratives s'appliquant à la Société*. Elles consistent notamment à analyser et à adopter le Plan stratégique, qui établit les grandes orientations de l'entreprise, et le Plan d'affaires annuel, qui présente le budget de chaque division et unité, ainsi qu'à fixer les objectifs annuels de performance de l'entreprise. Elles comprennent également la revue mensuelle des résultats financiers et l'examen quadrimestriel des résultats de gestion, l'examen périodique de la gestion intégrée des risques d'entreprise ainsi que la sélection et l'évaluation des membres de la Haute direction. De plus, le Conseil reçoit et analyse régulièrement les rapports d'activité, les résultats financiers et les redditions de comptes des filiales. Il approuve aussi les projets majeurs d'investissement dans les domaines de la production, du transport et de la distribution.

Indépendance

Le Conseil compte quinze administrateurs provenant de l'extérieur de l'entreprise. Le président-directeur général est le seul administrateur membre de la Haute direction. Le gouvernement nomme, parmi les membres du Conseil d'administration, un président du Conseil d'administration. Le Conseil veille au respect en tout temps des règles énoncées dans le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs, des dirigeants et des contrôleurs d'Hydro-Québec*, qui découlent du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*. Tout manquement aux obligations définies dans ce code est porté à l'attention du président du Conseil d'administration, qui préside également le Comité d'environnement et de régulation d'entreprise.

Rémunération

La rémunération de tous les membres du Conseil, sauf le président du Conseil et le président-directeur général, est fixée par le décret numéro 610-2006 tel qu'il a été modifié par le décret 962-2006. Elle se compose d'un montant annuel de base de 16 000 \$, auquel s'ajoute un jeton de présence de 750 \$ par assistance aux réunions du Conseil et de ses divers comités. Le décret stipule qu'un supplément annuel de 5 000 \$ est versé aux membres qui assurent la présidence du comité de gouvernance et d'éthique, du comité de vérification et du comité des ressources humaines.

Formation des administrateurs

Chaque administrateur reçoit de l'information sur le secteur de l'énergie ainsi que sur le contexte d'affaires et les principales activités d'Hydro-Québec. Il reçoit aussi un manuel de l'administrateur qui précise le contexte technique, commercial et réglementaire de l'entreprise et explique les rôles et responsabilités d'un membre du Conseil. Les membres des comités du Conseil reçoivent également un manuel qui décrit le mandat de leur comité, ainsi qu'une série de documents d'information pour les aider à mieux comprendre les enjeux et à prendre des décisions éclairées. Les administrateurs peuvent suivre des formations à l'externe pour parfaire leurs connaissances.

Séparation fonctionnelle

En 1997, Hydro-Québec a mis en place une structure organisationnelle permettant à certaines unités de travailler distinctement les unes des autres tout en faisant partie de la même entreprise. C'est le principe de la séparation fonctionnelle.

Les activités de ces unités sont soumises à des règles d'éthique précises. Ainsi, le processus d'approvisionnement en électricité est régi par le *Code d'éthique sur la gestion des appels d'offres* adopté par Hydro-Québec Distribution et approuvé par le Conseil d'administration et la Régie de l'énergie. Ce code garantit l'équité du processus d'appel d'offres pour tous les fournisseurs d'électricité. Son application fait l'objet d'un suivi annuel par la Régie.

Par ailleurs, Hydro-Québec TransÉnergie applique le *Code de conduite du transporteur* approuvé par la Régie de l'énergie en 2004. Ce code régit les relations entre le transporteur et les autres divisions d'Hydro-Québec; il vise à prévenir toute forme de traitement préférentiel et d'interfinancement. Les dérogations au code sont rendues publiques sur le site Web OASIS (*Open Access Same-Time Information System*), à l'adresse www.hydroquebec.com/transenergie/oasis/fr/conduite.shtml.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Hydro-Québec est soucieuse de la protection des renseignements personnels qu'elle détient sur ses clients, ses fournisseurs et son personnel et du droit à l'information des citoyens. C'est pourquoi elle prend les mesures nécessaires pour garantir la protection des renseignements confidentiels en sa possession, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Parmi les mesures mises de l'avant en 2006, citons la formation offerte à plus de 5 000 employés pour assurer le traitement confidentiel des renseignements personnels sur les ressources humaines.

Le Comité de protection des renseignements personnels d'Hydro-Québec, présidé par le président-directeur général, suit la mise en œuvre du plan d'action que l'entreprise a établi et le développement de nouveaux systèmes informatiques qui contiennent de nombreux renseignements personnels sur les employés et les clients. En 2007, le mandat du comité sera élargi pour inclure le volet de l'accès à l'information.

Pour faciliter l'accès à l'information qu'elle détient, Hydro-Québec diffuse plusieurs documents sur son site Web, www.hydroquebec.com/publications/fr. Elle consacre également une section de son site à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels (www.hydroquebec.com/publications/fr/autres/acces_information.html). On y apprend notamment comment formuler une demande d'accès à l'information et à qui adresser une telle demande.

En 2006, 223 demandes ont été adressées à Hydro-Québec en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, et l'entreprise a accédé à la grande majorité d'entre elles. Les quelques refus s'expliquent principalement par des impératifs de sécurité des installations et l'opposition de tiers à la divulgation de renseignements leur appartenant.

Politique sur l'indépendance des vérificateurs externes

Hydro-Québec a recours à divers mécanismes pour permettre au Comité de vérification de s'assurer du maintien de l'indépendance des vérificateurs externes, soit :

- un processus d'analyse préalable de tout mandat devant être confié aux vérificateurs externes qui vise à faire en sorte qu'il ne porte pas atteinte à leur indépendance. La prestation par les vérificateurs externes de services appartenant à la catégorie des services interdits n'est pas autorisée;
- des règles relatives à l'approbation préalable de toutes les demandes de services auprès des vérificateurs externes;
- des rapports au Comité de vérification sur les honoraires facturés par les vérificateurs externes;
- des mesures visant à garantir le respect des règles relatives à la rotation des associés.

Honoraires des vérificateurs externes

Les sociétés KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. et Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. sont les covérificateurs d'Hydro-Québec pour l'exercice 2006. Les honoraires facturés par les vérificateurs externes en 2006 pour d'autres prestations que les services de vérification et de certification représentent moins de 13 % du total des honoraires facturés, qui s'élève à 5,3 M\$.

Encadrements linguistiques

Hydro-Québec a poursuivi ses efforts en vue de soutenir la qualité de la langue française dans l'entreprise. Différents cours de perfectionnement en français ont été proposés aux employés. De plus, l'entreprise a continué d'enrichir les ressources terminologiques, toponymiques et linguistiques mises à la disposition de l'ensemble du personnel.

Éthique

Hydro-Québec accorde une grande importance à l'éthique dans toutes les activités qu'exercent ses employés. Le concept de l'éthique est inclus dans les encadrements officiels depuis 1988. Il vise à établir, pour l'entreprise et les personnes qui y œuvrent, des normes élevées en matière de jugement et de comportement dans le cadre des activités professionnelles.

À titre de société d'État, Hydro-Québec doit faire preuve d'une probité exemplaire. Loyauté, intégrité, respect, discrétion et équité sont des valeurs fondamentales qui reflètent l'engagement social d'Hydro-Québec envers sa clientèle et la collectivité dans son ensemble. Les règles d'éthique qui découlent de ces valeurs sont énoncées dans le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs, des dirigeants et des contrôleurs d'Hydro-Québec*, reproduit à la page 104 du présent Rapport annuel, et dans le *Code de conduite* du personnel, qui a été réédité en 2006 pour tenir compte de l'évolution du contexte de travail. Ce document est accessible à l'adresse www.hydroquebec.com/profil.

Cadre de contrôle

La Direction maintient un cadre de contrôle interne conforme aux critères exigeants du référentiel COSO (*Committee of Sponsoring Organizations*) de la Treadway Commission, reconnu à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, elle communique aux employés les règles d'éthique et de conduite de l'entreprise afin, notamment, d'assurer une gestion intègre des ressources ainsi qu'une conduite ordonnée des affaires. Le cadre de contrôle interne contribue à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente et fiable et que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés. Il complète et soutient le processus de gestion intégrée des risques d'entreprise. Un processus de vérification interne aide à déterminer si le cadre de contrôle est suffisant et efficace et à évaluer les politiques et les procédures de l'entreprise. Il comprend en outre la vérification d'optimisation, qui vise à assurer l'efficacité, l'efficience et la rentabilité de l'exploitation. Le vérificateur général et les vérificateurs externes ont librement et pleinement accès au Comité de vérification, en présence ou non de la Direction.

Développement durable

Publié simultanément avec le présent Rapport annuel, le *Rapport sur le développement durable 2006* rend compte des principales actions menées par l'entreprise dans ce domaine ainsi que de ses choix énergétiques durables et des progrès réalisés à ce chapitre. Ce rapport est conforme aux lignes directrices de la *Global Reporting Initiative*. On peut le consulter, de même que ceux des années antérieures, sur le site www.hydroquebec.com/developpementdurable, qui fournit quantité d'informations complémentaires sur la performance de l'entreprise en matière de développement durable.

Rapport d'activité du Conseil d'administration et de ses comités

Le Conseil d'administration a tenu 13 réunions en 2006, dont certaines par conférence téléphonique, et ses comités se sont réunis à 44 reprises.

Le Conseil met à contribution l'expertise et l'expérience de ses membres, qui œuvrent au sein de neuf comités : le Comité d'environnement et de régie d'entreprise (né de la fusion, en mai 2006, du Comité de l'environnement et de la responsabilité sociale et du Comité d'éthique et de régie d'entreprise), le Comité de vérification, le Comité des ressources humaines, le Comité des finances, le Comité de gestion financière du régime de retraite, le Comité Production, le Comité Transport, le Comité Distribution et le Comité exécutif (qui n'a tenu aucune réunion en 2006). Les membres de ces comités peuvent recourir à des experts externes pour obtenir des avis dans leur champ de compétences, en suivant la procédure prévue à cet effet. Chaque fois qu'un comité se réunit, son président fait un compte rendu verbal des sujets à l'ordre du jour à la réunion suivante du Conseil.

Au cours de l'année, le Conseil d'administration a notamment approuvé le *Plan stratégique 2006-2010* d'Hydro-Québec ainsi que les modifications qui y ont été apportées pour refléter les plus récentes prévisions de croissance de la demande d'électricité au Québec. Par ailleurs, il a autorisé la vente des participations que l'entreprise détenait en Australie, au Chili, au Costa Rica, aux États-Unis, au Panama et au Pérou. Il a également autorisé la relance du projet de l'interconnexion asynchrone de 1250 MW avec l'Ontario, la reconstruction sur un nouveau site de la centrale diesel du village nordique de Kuujuaq de même que divers projets de production, notamment la réfection du barrage Melville, au complexe de Shawinigan.

Au chapitre de ses activités récurrentes, le Conseil a notamment délibéré sur les objectifs et les résultats financiers d'Hydro-Québec et de ses filiales en propriété exclusive, sur la gestion financière du régime de retraite de la Société, sur les projets d'investissement ainsi que sur les requêtes adressées à la Régie de l'énergie, telles que la demande de modification des tarifs d'électricité et celle relative aux conditions des services de transport.

Présence des administrateurs aux réunions du Conseil et de ses comités en 2006

Administrateur	Conseil	CD*	CERS	CETRE	CERE	CF	CGFRR	CP	CRH	CT	CV
Michael L. Turcotte	13/13	4/4	1/1	3/3	3/3	3/3	4/4	5/5	10/10	3/3	9/9
Thierry Vandal	13/13	4/4	1/1	2/3	2/3	3/3	4/4	3/5	9/10	3/3	
Normand Bergeron	11/13										
Joseph Benarros	9/13			3/3	3/3	2/2**	4/4				
Gaston Blackburn	11/13		1/1					5/5			
Anik Brochu	5/5										
Andrée Corriveau	12/13			3/3	3/3					3/3	
Hélène F. Fortin	3/3										6/6
Bernard Gaudreault	13/13	4/4							1/1**	1/1**	9/9
Norman E. Hébert jr.	9/13	2/4									7/9
Régis Labeaume	9/13								6/10	2/3	
Louis Lagassé	10/13					1/3	3/4		9/10		
Paul Larocque	10/13		1/1					4/5			
Jacques Leblanc	12/13							5/5	1/1**		8/9
Michel Plessis-Bélair	8/13				0/2	3/3	4/4				
Marie-France Poulin	12/13		1/1						9/10		
Marie-Anne Tawil	12/13			2/2	2/3				4/5		

* Voir le nom des comités à la page 99.

** Assistance à titre de substitut.

Comité d'environnement et de régie d'entreprise

Le Comité d'environnement et de régie d'entreprise a pour mandat d'assurer le Conseil d'administration qu'Hydro-Québec se dote des meilleures règles en matière d'éthique et de gouvernance. Il élabore des profils de compétences et d'expérience servant à la nomination des administrateurs, établit les critères d'évaluation de la performance du Conseil d'administration et de ses membres et voit au programme d'accueil et de formation des administrateurs. Il aborde également les questions relatives à l'environnement et à la responsabilité sociale de l'entreprise.

Au début de 2006, le Comité de l'environnement et de la responsabilité sociale, maintenant fusionné avec le Comité d'éthique et de régie d'entreprise, a examiné le *Rapport annuel 2005* de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement, passé en revue les projets mis de l'avant par la Fondation et étudié les demandes de dons qui lui ont été soumises. Pour sa part, le Comité d'éthique et de régie d'entreprise a analysé le *Plan stratégique 2006-2010* d'Hydro-Québec et ses grandes orientations. Il a également été saisi du dossier de la rémunération des administrateurs et a pris connaissance des résultats du sondage d'autoévaluation du Conseil d'administration. Au total, sept réunions ont eu lieu cette année.

Depuis sa création en mai, le Comité d'environnement et de régie d'entreprise a notamment étudié le rapport sur la conformité et la législation en matière d'environnement. Il a également analysé les contributions importantes que la Société a versées à des organismes œuvrant dans différents domaines : santé et aide humanitaire, culture, sport, éducation et jeunesse, socioéconomique, environnement.

Comité de vérification

Le Comité de vérification a pour mandat de recommander au Conseil d'administration l'approbation des états financiers d'Hydro-Québec et de son régime de retraite. Il doit également s'assurer que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière et l'évolution de celle-ci et que les mécanismes de contrôle interne sont adéquats et efficaces. Le comité approuve le plan annuel de vérification et supervise les activités de vérification interne. Il présente au Conseil ses recommandations sur la rémunération des vérificateurs externes et rencontre périodiquement ces derniers. De plus, il examine chaque année le processus de gestion intégrée des risques d'entreprise.

En 2006, le comité s'est réuni à neuf reprises. Il a pris connaissance des résultats des vérifications internes et externes et s'est penché sur plusieurs rapports de vérification interne et sur les plans d'action connexes, notamment ceux qui visaient l'assurance d'une saine gouvernance en ce qui concerne les technologies de l'information, la protection des systèmes financiers et le maintien des compétences en vue d'assurer l'atteinte des objectifs d'affaires d'Hydro-Québec. Il a en outre examiné les états financiers de la Société et d'Hydro-Québec International.

Comité des ressources humaines

Le Comité des ressources humaines a pour mandat de donner son avis au Conseil d'administration sur les orientations et les stratégies en matière de rémunération globale, de relations du travail et de santé et sécurité du travail, ainsi que sur les politiques des Ressources humaines relativement à la planification de la main-d'œuvre, au perfectionnement des employés, à la mobilisation et à la performance. Il doit également se prononcer sur l'organisation et la relève de la Haute direction ainsi que sur la dotation, l'évaluation annuelle des objectifs, la rémunération, les conditions de travail et les objectifs annuels du président-directeur général et des dirigeants.

Au cours de l'année, le comité s'est réuni à dix reprises. Il a examiné certains réaménagements organisationnels, dont la création du Groupe de la technologie. Le comité s'est attardé à l'évaluation des objectifs du président-directeur général, des dirigeants et de l'ensemble des employés. Il a travaillé à des dossiers particuliers, notamment la relève à la Haute direction, l'assiduité et l'évolution du nombre d'heures supplémentaires depuis 2003.

Comité des finances

Le Comité des finances a pour mandat de donner son avis au Conseil d'administration sur les orientations, les politiques, les stratégies et les objectifs généraux d'Hydro-Québec en matière de financement, d'emprunts, d'assurances, d'affaires bancaires et de gestion des risques, ainsi que sur tout autre sujet touchant les finances de l'entreprise. De plus, il doit examiner chaque année le portefeuille consolidé des risques internes et externes auxquels Hydro-Québec est exposée.

En 2006, le comité s'est réuni à trois reprises. Les programmes annuels en matière d'emprunts, de garanties, de gestion des risques financiers, de swaps et de gestion des fonds d'amortissement ainsi que le suivi de ces programmes ont occupé une place importante dans ses travaux. Par ailleurs, le comité a pris connaissance des revues quadrimestrielles du *Plan d'affaires 2006* d'Hydro-Québec.

Comité de gestion financière du régime de retraite

Le Comité de gestion financière du régime de retraite a pour mandat de donner son avis au Conseil d'administration sur les orientations, les politiques, les stratégies et les objectifs généraux par rapport à divers aspects du régime de retraite d'Hydro-Québec, soit la Politique de financement du régime de retraite, la Politique de gestion des placements de la caisse de retraite, les évaluations actuarielles du régime, le choix du portefeuille de référence, la situation financière du régime et les charges imputables au régime, ainsi que sur tout autre sujet lié à la gestion de la caisse de retraite.

Au cours de l'année, le comité a tenu quatre réunions. Il a notamment examiné la santé financière globale du régime de retraite et, de concert avec le Comité des ressources humaines, il s'est penché plus particulièrement sur le coût projeté du régime jusqu'en 2011. Il a pris connaissance des modifications proposées à la Politique de gestion des placements de la caisse de retraite d'Hydro-Québec en raison des changements projetés au portefeuille de référence de la caisse. Il a en outre évalué le rendement du portefeuille de la caisse de retraite et la performance des gestionnaires de portefeuille spécialisés.

Comité Production

Le Comité Production a pour mandat de donner son avis au Conseil d'administration relativement à toute soumission qu'Hydro-Québec Production veut présenter dans le cadre d'un appel d'offres lancé par Hydro-Québec Distribution, de manière à assurer le respect du principe de la séparation fonctionnelle entre ces deux entités. Il prodigue aussi des conseils sur tout autre dossier du producteur.

Au cours des cinq réunions qu'il a tenues en 2006, le comité s'est particulièrement intéressé aux projets d'aménagement hydro-électrique, aux travaux de réhabilitation, de réfection et de rééquipement des centrales et à l'examen d'ententes avec différentes communautés autochtones et avec Hydro-Québec TransÉnergie.

Tout au long de l'année, le comité a par ailleurs suivi la gestion des stocks énergétiques et veillé au respect des critères de fiabilité en énergie et en puissance, compte tenu de l'engagement qu'a pris Hydro-Québec de démontrer à la Régie de l'énergie qu'elle dispose d'une marge de manœuvre suffisante pour combler d'éventuels déficits d'apports naturels en eau.

Comité Transport

Le Comité Transport a pour mandat de donner son avis au Conseil d'administration sur tout dossier d'Hydro-Québec TransÉnergie qui nécessite l'approbation de celui-ci et sur tout autre dossier important lié aux activités de la division, notamment ceux qui doivent être soumis à la Régie de l'énergie.

En 2006, le comité a tenu trois réunions. Il a examiné le projet d'intégration de la production des parcs éoliens et suivi la réalisation des projets de raccordement de ces parcs au réseau de transport de l'entreprise, la construction ou la réfection de postes de transport, la construction de lignes et le remplacement des liaisons hertziennes entre les postes Micoua et du Saguenay et entre les centrales Bersimis-1 et Bersimis-2. Il s'est aussi penché sur la demande de modification des conditions des services de transport pour l'année 2007.

Comité Distribution

Le Comité Distribution a pour mandat de donner son avis au Conseil d'administration sur les dossiers d'Hydro-Québec Distribution portant sur l'approvisionnement des consommateurs québécois en électricité, notamment ceux qui doivent être déposés auprès de la Régie de l'énergie, et sur tout autre dossier de la division qui doit être approuvé par le Conseil.

En 2006, le comité s'est réuni à quatre reprises. Il a étudié la demande de modification des tarifs d'électricité applicable au 1^{er} avril 2007 et la stratégie d'approvisionnement du distributeur pour répondre aux besoins en énergie et en puissance de 2006 et de 2007. Il s'est également penché sur le suivi du *Plan d'approvisionnement 2005-2014*.

Par ailleurs, il a poursuivi son examen de l'état d'avancement du projet Système d'information clientèle. Plus précisément, il a analysé la stratégie de mise en œuvre de la troisième phase de ce projet, qui vise à moderniser les systèmes informatiques et à transformer les pratiques commerciales et les processus d'affaires liés aux ventes et aux services à la clientèle.

En décembre, le comité s'est penché sur les modalités d'une nouvelle entente-cadre entre Hydro-Québec Production et Hydro-Québec Distribution qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Cette entente définit la méthode de calcul du volume d'électricité vendu au distributeur au-delà du bloc d'électricité patrimoniale.

Section I – Interprétation et application

1. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :
 - a) « **administrateur** » désigne, à l'égard de la Société, un membre du Conseil d'administration de la Société, qu'il exerce ou non une fonction à temps plein au sein de la Société;
 - b) « **comité** » ou « **Comité d'éthique et de régie d'entreprise** » désigne le Comité d'éthique et de régie d'entreprise institué par la résolution du Conseil d'administration du 17 octobre 1997 (HA-173/97), dont copie est jointe en annexe D;
 - c) « **conjoint** » comprend les époux ainsi que les personnes vivant maritalement l'une avec l'autre depuis plus d'un an;
 - d) « **Conseil** » désigne le Conseil d'administration de la Société;
 - e) « **contrat** » comprend un contrat projeté;
 - f) « **contrôle** » désigne la détention directe ou indirecte par une personne de valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs;
 - g) « **contrôleur** » désigne le contrôleur de la Société et les contrôleurs des divisions ou des groupes ou des unités relevant du président-directeur général de la Société;
 - h) « **dirigeant** » à l'égard de la Société, désigne tout cadre contractuel dont les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil;
 - i) « **entreprise** » désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques; toutefois, cela ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société;
 - j) « **entreprise liée** » désigne toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation;
 - k) « **famille immédiate** » désigne le conjoint et les enfants à charge;
 - l) « **filiale** » désigne une personne morale ou une société contrôlée directement ou indirectement par la Société;
 - m) « **Règlement** » désigne le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* [Décret 824-98 du 17 juin 1998 (1998) 130 G.O. II, 3474, pris en vertu des articles 3.01 et 3.02 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, L.R.Q., c. M-30], tel qu'amendé et modifié à l'occasion;
 - n) « **Société** » désigne Hydro-Québec.
2. Dans le présent code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.
- 2.1 Le présent code s'applique aux administrateurs, au président-directeur général, aux autres dirigeants de la Société et aux contrôleurs de cette dernière.

Les administrateurs et le président-directeur général sont également assujettis au Règlement.

Section II – Principes d'éthique et règles générales de déontologie

3. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société dans le meilleur intérêt du Québec. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objets assignés à la Société par la loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
- 3.1 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur assume ses fonctions en respectant les repères suivants :
 - une vision de la Société qui vise à en faire un chef de file mondial dans le domaine de l'énergie par la mise en valeur de son expertise au bénéfice de ses clients, de ses employés, de son actionnaire et par l'association de partenaires dans une perspective d'affaires;
 - les valeurs qui sous-tendent l'action de la Société en tant que société d'État à caractère commercial, notamment la satisfaction du client, le sens des affaires, le respect des employés, l'amélioration de la qualité, le respect de l'environnement, le partenariat avec les collectivités locales et la protection du futur; et
 - les principes énoncés dans les politiques de base de la Société qui expriment des engagements et traduisent une culture d'affaires, notamment en ce qui concerne la clientèle, les ressources humaines, les acquisitions de biens et de services, les partenaires d'affaires, les finances, les actifs, l'environnement, le rôle social et la régie d'entreprise.
- 3.2 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le Règlement selon le cas, ainsi que ceux établis par le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur dans un organisme ou une entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.
4. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne peut confondre les biens de la Société avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la Société ni l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après que l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur a cessé d'occuper ses fonctions.
5. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de la Société à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.
- 5.1 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur est tenu à la discrétion sur ce dont il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Il doit à tout moment respecter le caractère confidentiel de l'information dont il a ainsi eu connaissance.
- 5.2 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations partisans.

Le président du Conseil, l'administrateur qui exerce ses fonctions à temps plein, le dirigeant et le contrôleur doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
6. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Il ne peut notamment accepter ni solliciter un avantage d'une personne ou entreprise faisant affaire avec la Société ou une filiale, ou agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage est destiné à l'influencer ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions, ou de générer des attentes en ce sens.

- 6.1 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
- 6.2 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne peut accepter aucun cadeau ou marque d'hospitalité autre que ceux d'usage et d'une valeur modeste.
Tout autre cadeau ou marque d'hospitalité doit être retourné au donateur.
7. L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.
- 7.1 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être administrateur, dirigeant ou contrôleur de la Société depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information non disponible au public.
- 7.2 Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul administrateur, dirigeant ou contrôleur ne doit divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions.
Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
8. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit collaborer avec le président du Conseil ou le Comité d'éthique et de régulation d'entreprise sur une question d'éthique ou de déontologie, lorsqu'il est prié de le faire.
- 8.1 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge électorale doit en informer le président du Conseil.
Le président du Conseil ou le président-directeur général qui a pareille intention doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

Section III – Devoirs et obligations des administrateurs, des dirigeants et des contrôleurs eu égard aux conflits d'intérêts

Prévention des conflits d'intérêts

9. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.
L'administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ou de l'une de ses filiales doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de ses fonctions.
Quant aux autres administrateurs, ils doivent veiller à consacrer à leur fonction le temps et l'attention raisonnablement requis dans les circonstances.

10. L'administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société.
Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 12, 13, 15 et 18 s'appliquent à cet administrateur.
Tout autre administrateur ayant un intérêt dans une entreprise doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 12, 13, 15 et 18.
11. Un administrateur, un dirigeant ou un contrôleur de la Société qui occupe des fonctions d'administrateur, de dirigeant ou de contrôleur d'une entreprise liée doit être spécifiquement autorisé par l'actionnaire ou les actionnaires qui contrôlent l'entreprise concernée pour :
 - a) détenir des actions, des parts sociales, tout autre titre ou valeur émis par cette entreprise liée et conférant des droits de vote ou de participation à l'égard de cette entreprise liée, ou toute option ou tout droit de souscrire ou d'acheter de telles actions, parts sociales, titres ou valeurs;
 - b) bénéficier de tout régime d'intéressement, à moins que cet administrateur, ce dirigeant ou ce contrôleur n'occupe des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée et que ce régime d'intéressement soit intimement lié à la performance individuelle de l'administrateur, du dirigeant ou du contrôleur au sein de l'entreprise liée;
 - c) bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'entreprise liée s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée; ou
 - d) bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle de l'entreprise liée.
12. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur qui :
 - a) est partie à un contrat avec la Société ou une filiale; ou
 - b) a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou est administrateur, dirigeant, contrôleur ou employé de cette entreprise; doit divulguer par écrit au président du Conseil la nature et l'étendue de son intérêt.
Il en est de même de l'administrateur qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil.
L'administrateur doit, en tout temps, s'abstenir de communiquer quelque information que ce soit à tout employé, contrôleur, dirigeant ou administrateur de la Société, relativement à ce contrat ou à cet intérêt.
L'administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question.
- 12.1 L'administrateur qui est membre du Comité de vérification du Conseil ne peut avoir un intérêt dans la Société ou une filiale. Il ne peut notamment accepter de la Société ou d'une filiale des honoraires en contrepartie de consultation, de services-conseils ou tout autre service semblable.
13. La divulgation requise à l'article 12 se fait, dans le cas d'un administrateur, lors de la première réunion :
 - a) au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude;
 - b) suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un;
 - c) suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou
 - d) suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.

14. Le dirigeant ou le contrôleur qui n'est pas administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 12 immédiatement après :

- a) avoir appris que le contrat ou la question concernée a été ou sera à l'étude lors d'une réunion ;
- b) avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du contrat ou la décision concernée ; ou
- c) être devenu dirigeant ou contrôleur, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt.

Le dirigeant ou le contrôleur ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des administrateurs.

15. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit effectuer la divulgation requise à l'article 12 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par cet article et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société, ne requiert pas l'approbation des administrateurs.

16. Les articles 12 à 15 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur, du dirigeant ou du contrôleur.

17. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit dénoncer par écrit au président du Conseil les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

18. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit remettre au président du Conseil, dans les soixante jours de sa nomination et le 31 janvier de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'annexe B et contenant les informations suivantes :

- a) le nom de toute entreprise dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens ;
- b) le nom de toute entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif ; et
- c) à sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant son employeur et la personne morale, la société ou l'entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, administrateur, dirigeant ou contrôleur.

L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur pour qui les dispositions des paragraphes a) à c) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil.

L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit également produire une telle déclaration dans les soixante jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

19. Le président du Conseil remet les déclarations reçues en application des articles 12 à 18 au secrétaire de la Société qui les tient à la disposition des membres du Conseil et du Comité d'éthique et de régie d'entreprise.

De plus, le secrétaire de la Société avise le président du Conseil et le Comité d'éthique et de régie d'entreprise de tout manquement aux obligations prévues aux articles 12 à 18 dès qu'il en a connaissance.

Dispenses

20. Le présent code ne s'applique pas :

- a) à la détention de valeurs mobilières lorsque l'importance de cette détention ne permet vraisemblablement pas de placer l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur en situation de conflit d'intérêts ;
- b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne participe ni directement ni indirectement ;
- c) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition ;
- d) à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être admissible comme administrateur d'une personne morale ;
- e) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel oeuvre l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ;
- f) à un contrat d'assurance-responsabilité des administrateurs ; ou
- g) à la détention de titres émis ou garantis par la Société, un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

Attestation

20.1 Dans les soixante jours de l'adoption du présent code par le Conseil, chaque administrateur, dirigeant ou contrôleur doit remettre au président du Conseil et au secrétaire de la Société l'attestation contenue à l'annexe C.

Chaque nouvel administrateur, dirigeant ou contrôleur doit faire de même dans les soixante jours de sa nomination à ce poste.

Section IV – Rémunération

20.2 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires tels, le cas échéant, ceux établis entre autres par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de la Société.

20.3 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.

20.4 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité, doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

20.5 Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur, de dirigeant ou de contrôleur pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur, de dirigeant ou de contrôleur est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

20.6 Le président-directeur général qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

20.7 L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur, un dirigeant ou un contrôleur n'est pas visé par les articles 20.4 à 20.6.

20.8 Pour l'application des articles 20.4 à 20.6, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés au Règlement énoncé à l'annexe A.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 20.4 et 20.5 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

Section V – Application du code

Autorités compétentes

20.9 Le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent code à l'égard du président du Conseil et des autres administrateurs de la Société nommés par le gouvernement.

Le président du Conseil est l'autorité compétente à l'égard de tout administrateur d'une entreprise dont Hydro-Québec détient 100 % des actions, d'un dirigeant ou d'un contrôleur de la Société.

Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs, les dirigeants et les contrôleurs de la Société.

21. Le Comité d'éthique et de régie d'entreprise a pour mission de conseiller l'autorité compétente en matière d'éthique et de déontologie.

Le comité exerce aussi les fonctions qui lui sont dévolues en vertu de la résolution reproduite à l'annexe D et exécute tout autre mandat relatif à l'éthique que le Conseil lui confie.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité d'éthique et de régie d'entreprise peut prendre connaissance des déclarations visées à l'article 19.

22. Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un administrateur, à un dirigeant ou à un contrôleur, le comité est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.

L'autorité compétente fait part à l'administrateur, au dirigeant ou au contrôleur des manquements reprochés et de la sanction dont il est passible. Elle l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

23. Le comité peut donner des avis aux administrateurs, aux dirigeants ou aux contrôleurs sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.

23.1 Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.

24. Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent code, les rapports et les avis du comité et les décisions de l'autorité compétente en matière d'éthique et de déontologie.

En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs, les dirigeants et les contrôleurs en application du présent code.

25. Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.

26. Un administrateur, un dirigeant ou un contrôleur ne contrevient pas aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du comité, aux conditions suivantes :

- l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent ;
- l'avis a été déposé auprès du Conseil ;
- les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au comité de façon exacte et complète ; et
- l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

27. Le comité et l'autorité compétente préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

Sanctions

28. Sur conclusion d'une contravention à la loi, au Règlement ou au présent code, l'autorité compétente impose l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- s'il s'agit d'un dirigeant ou d'un contrôleur, toute sanction appropriée, laquelle peut aller jusqu'au congédiement ;
- s'il s'agit d'un administrateur, la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 20.9, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier ; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

29. Dans le cas d'une contravention à l'article 10, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du contrevenant.

30. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit rendre compte et restituer à la Société les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code.

31. Le vote d'un administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 18, ne peut être déterminant.

Production Puissance installée en MW

Centrales hydroélectriques

La puissance installée des centrales hydroélectriques correspond à celle des alternateurs dans des conditions d'exploitation hivernales (température de l'eau à 5 °C).

Robert-Bourassa	5 616
La Grande-4	2 779
La Grande-3	2 417
La Grande-2-A	2 106
Beauharnois	1 673
Manic-5	1 528
La Grande-1	1 436
Manic-3	1 244
Bersimis-1	1 125
Manic-5-PA	1 064
Manic-2	1 041
Outardes-3	1 026
Sainte-Marguerite-3	884
Laforge-1	878
Bersimis-2	845
Carillon	752
Outardes-4	708
Toulnustouc	553
Eastmain-1	507
Outardes-2	472
Brisay	469
Laforge-2	319
Trenche	303
Beaumont	270
La Tuque	240
Rocher-de-Grand-Mère	230
Rapide-Blanc	204
Paugan	202
Shawinigan-2	200
Manic-1	184
Shawinigan-3	184
Rapides-des-Îles	176
Chelsea	153
Première-Chute	130
La Gabelle	129
Les Cèdres	126
Grand-Mère	105
Autres (18 centrales de moins de 100 MW)	695

Centrale nucléaire	Gentilly-2	675
---------------------------	------------	-----

Autres centrales thermiques	Tracy (classique)	660
	Bécancour, La Citière et Cadillac (à turbines à gaz)	881
	Autres (24 centrales diesels)	124

Parc éolien	Saint-Ulric (3 aérogénérateurs)	2
--------------------	---------------------------------	---

Puissance installée MW	Centrales hydroélectriques (55)	32 973
	Centrale nucléaire (1)	675
	Autres centrales thermiques (28)	1 665
	Parc éolien (1)	2
Total		35 315

Autres sources d'approvisionnement MW	Centrale des Churchill Falls de la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited ^a	5 428
	Six parcs éoliens appartenant à des producteurs privés ^b	320
	Ententes avec d'autres fournisseurs privés ^c	1 206

a) Hydro-Québec dispose de la quasi-totalité de la production.

b) Hydro-Québec achète la totalité de la production.

c) Hydro-Québec a accès à cette production.

Centrales hydroélectriques en construction MW	Péribonka	385
	Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs	139
	Mercier	51

Transport

Tension	Lignes (km)	Postes (nombre)
765 et 735 kV	11 422	38
450 kV c.c.	1 218	2
315 kV	5 127	63
230 kV	2 976	50
161 kV	1 877	40
120 kV	6 600	213
69 kV et moins	3 606	102
Total	32 826	508

Grands équipements



Hydro-Québec

75, boulevard René-Lévesque Ouest
20^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA
Téléphone : 514 289-2211

Relations avec les investisseurs**Hydro-Québec**

75, boulevard René-Lévesque Ouest
6^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA
Téléphone : 514 289-2518
Courriel : rel.inv@hydro.qc.ca

Hydro-Québec International (HQI)

est chargée des activités d'investissement
et de vente de services professionnels à
l'extérieur du Canada et des États-Unis.

HQI ayant confié un mandat de gestion de ses
activités à Hydro-Québec, chacune des divisions
de cette dernière est responsable des activités à
l'étranger dans ses domaines de compétence.

75, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA
Téléphone : 514 289-4304

Marketing d'énergie HQ

réalise des transactions dans le domaine de
l'énergie, y compris des ventes, des achats
et des échanges, au Canada et aux États-Unis,
par l'entremise d'H.Q. Energy Services (U.S.).

75, boulevard René-Lévesque Ouest
18^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA
Téléphone : 514 289-5243

Hydro-Québec CapiTech

est une société de capital-risque corporatif
qui investit dans des entreprises dont les
produits technologiques et les services
sont liés au domaine de l'énergie.

1000, rue Sherbrooke Ouest
16^e étage
Montréal (Québec) H3A 3G4
CANADA
Téléphone : 514 289-4783

Hydro-Québec IndusTech

est chargée de poursuivre, en partenariat
avec le secteur privé, la valorisation de la
propriété intellectuelle issue des activités
de recherche d'Hydro-Québec.

1000, rue Sherbrooke Ouest
16^e étage
Montréal (Québec) H3A 3G4
CANADA
Téléphone : 514 289-6800

La Société d'énergie de la Baie James

fournit principalement des services de classe
mondiale en ingénierie et en réalisation de
projets de construction dans le domaine
de l'énergie, tant sur la scène québécoise
que sur la scène internationale.

855, rue Sainte-Catherine Est
20^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5
CANADA
Téléphone : 514 840-4150

Unités de mesure

¢/kWh	cent ou 0,01 \$ le kilowattheure
k\$	millier de dollars
M\$	million de dollars
G\$	milliard de dollars
kV	kilovolt ou millier de volts
kW	kilowatt ou millier de watts
MW	mégawatt ou million de watts
GW	gigawatt ou million de kilowatts
kWh	kilowattheure ou millier de wattheures
MWh	mégawattheure ou million de wattheures
GWh	gigawattheure ou million de kilowattheures
TWh	térawattheure ou milliard de kilowattheures

On peut obtenir les documents suivants dans notre site Web www.hydroquebec.com ou en composant le 1 800 ÉNERGIE :

Rapport annuel 2006
(le présent document)

Rapport sur le développement durable 2006

Profil financier 2006-2007

Hydro-Québec remercie tous les employés qui figurent sur les photos du Rapport annuel.

Le présent document est recyclable. Il a été imprimé avec des encres végétales sur du papier québécois fait à 100 % de fibres postconsommation désencrées sans chlore.



© Hydro-Québec
Affaires corporatives
et secrétariat général

Reproduction autorisée avec
mention de la source

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2007
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec
ISBN 978-2-550-48982-5
ISBN 978-2-550-48983-2 (PDF)
ISSN 0702-6706
2006G300F

This publication is also available in English.

